



République du Burundi

**RAPPORT DE L'EVALUATION FINALE DU PROJET  
«ASSISTANCE AUX PERSONNES EXPULSEES ET  
RAPATRIEES DE LA TANZANIE ET AUX  
PERSONNES DEPLACEES» 2006-2009**



**Mars 2010**

**20** YEARS THE CONVENTION ON  
THE RIGHTS OF THE CHILD

unicef   
unite for children

## PREFACE

La crise socio-politique qu'a connue le Burundi depuis 1993 a conduit le pays dans une guerre civile qui a eu des effets désastreux sur la société burundaise et sur son économie. Cette crise qui a perduré pendant plus de 10 ans a mis à mal la cohésion nationale et a entraîné, outre des pertes en vies humaines, d'importants déplacements de populations et d'importantes destructions des infrastructures économiques et sociales rendant les conditions de vie très difficiles pour la grande majorité des Burundais. En 2005, les personnes sinistrées représentaient environ 18% de la population totale, soit plus de 1,2 millions de burundais qui vivaient dans des conditions déplorables de vulnérabilité physique et morale dues à l'absence de logements décents, l'inaccessibilité aux services sociaux de base, la promiscuité et la malnutrition.

Avec la consolidation progressive du processus de Paix depuis les Accords historiques d'Arusha d'août 2000 et surtout après la mise en place d'institutions démocratiquement élues, les gouvernements du Burundi et de la Tanzanie en accord avec l'UNHCR ont lancé l'opération de promotion du rapatriement des réfugiés vivant dans les camps. En même temps, il a été observé une augmentation régulière des expulsions des personnes burundaises dénoncées comme « immigrants illégaux » et ne bénéficiant pas de ce fait de statut de réfugié.

Le programme «Assistance aux personnes expulsées de la Tanzanie et appui à la réintégration des personnes rapatriées, expulsées et déplacées » mis en place par le Gouvernement du Burundi en collaboration avec ses partenaires a facilité la réintégration de 20,000 personnes correspondant à environ 6,000 ménages dans leurs collines d'origine avec une attention particulière aux femmes et aux enfants. Le programme a également fourni l'assistance aux personnes expulsées de la Tanzanie et appuyé à la réintégration des personnes rapatriées, expulsées et déplacées.

Le programme traduit l'engagement du Gouvernement du Burundi de mettre en place une politique consistant à promouvoir le rapatriement et la réinsertion des rapatriés en cette période d'après guerre. La mise en place du Ministère de la Solidarité Nationale traduit la volonté du Gouvernement de mettre en application cette politique.

La réinsertion de ces expulsés vers leurs collines d'origine a constitué une priorité pour les bénéficiaires, étant donné la paupérisation grandissante de la population hôte vivant essentiellement d'une agriculture confrontée à une forte pression foncière.

La réintégration des expulsés de retour dans les collines a été accompagnée par des volets de mobilisation sociale et de plaidoyer tant internes qu'externes comme activités transversales, compte tenu du caractère multiforme que revêtait la problématique des expulsés.

Grâce au projet «Assistance aux personnes expulsées de la Tanzanie et appui à la réintégration des personnes rapatriées, expulsées et déplacées », les personnes expulsées, rapatriées ou déplacées ont bénéficié d'une réhabilitation sociale leur permettant de retrouver leur dignité d'homme au sein de leurs collines de réintégration.

A travers ce rapport d'évaluation, le Gouvernement du Burundi se félicite de l'excellent résultat de cette coopération qu'il a mise en œuvre avec les partenaires au développement dont notamment l'UNICEF.



**Immaculée NAHAYO**

**Ministre de la Solidarité nationale,  
des Droits de la Personne humaine  
et du Genre**



**Souleymane Diabate**

**Représentant a.i.  
et Chargé de Bureau  
UNICEF Burundi**

## REMERCIEMENTS

Le projet «Assistance aux personnes expulsées de la Tanzanie et appui à la réintégration des personnes rapatriées, expulsées et déplacées » a été réalisé grâce à l'effort conjugué de plusieurs partenaires tant nationaux qu'internationaux du Burundi.

Le Bureau pays de l'UNICEF -Burundi remercie vivement tous ceux qui ont apporté leurs contributions et leur soutien pour la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre dudit projet et tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce rapport d'évaluation des réalisations.

Nos remerciements vont tout particulièrement aux autorités des provinces de Makamba, Rutana, Ruyigi, Cankuzo et Muyinga pour leur disponibilité et pour toutes les informations fournies à l'équipe d'évaluation, ce qui a facilité le travail sur place.

Nos remerciements s'adressent également à tous les partenaires qui ont prêté main forte à l'équipe d'évaluation en étant disponibles au cours de cette évaluation.

Nous espérons que les leçons apprises vont inspirer les principaux acteurs pour les initiatives futures en matière d'appui aux réfugiés, rapatriés et déplacés.

# TABLE DES MATIERES

<b>PREFACE</b>	<b>i</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>iii</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>iv</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b>	<b>vi</b>
<b>RESUME EXECUTIF</b>	<b>1</b>
<b>I. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
1. Contexte du projet	1
2. Etendue du projet et bénéficiaires assistés	2
3. Objectif de l'évaluation	2
<b>II. LES PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'EVALUATION</b>	<b>2</b>
1. Pertinence du projet	2
2. Cohérence du programme	3
3. Stratégie opérationnelle	3
4. Efficience du programme	3
5. Coordination	4
6. Impact du programme	4
a. Impact du programme sur les partenaires	4
b. Impact du programme sur les bénéficiaires	5
7. Durabilité	5
8. Efficacité des actions	6
8. 1. Analyse de l'efficacité des activités d'assistance aux personnes expulsées	6
8.1.1. Gestion des sites de transit	6
8.1.2. Enregistrement et transport	8
8.1.3. Assistance médicale	8
8.1.4. Assistance psychosociale	8
8.1.5. Protection	9
8.1.6. Assistance aux enfants non accompagnés	10
8.2. Analyse de l'efficacité des actions de réintégration	10
8.2.1. Projet STABEX	10
8.2.1.1. Habitat	10
8.2.1.2. Education	11
8.2.1.3. Mobilisation sociale	13
8.2.2. Projet PPCDR	13
8.2.2.1. Education	13
8.2.2.2. Plaidoyer	14
8.2.2.3. Volet Abris UNICEF/HCR	14
<b>III. RECOMMANDATIONS</b>	<b>15</b>
1. Aspects administratifs	15
2. Gestion financière	15
3. Gestion des stocks	15
4. Coordination	16

5. Selon les secteurs d'interventions	16
5.1. Assistance humanitaire	16
5.2. Réintégration	16
5.2.1. Education	16
5.2.2. Habitat	17
5.2.3. Plaidoyer	17
5.2.4. Mobilisation sociale	17
IV. CONCLUSION GENERALE	17
<b>CH. I : CONTEXTE, OBJECTIF ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION</b>	<b>19</b>
I. CONTEXTE	19
1.1. Contexte général	19
1.2. Contexte du projet	21
II. OBJECTIF DE L'EVALUATION	25
III. METHODOLOGIE ADOPTEE	25
IV. DIFFICULTES RENCONTREES ET FACILITES	26
V. CRITERES DE L'EVALUATION	26
<b>CH. II : ANALYSE DU PROGRAMME</b>	<b>28</b>
I. STRATEGIE D'INTERVENTION	28
I.1. Pertinence du projet	28
I.2. Cohérence du programme	29
II. STRATEGIE OPERATIONNELLE	29
II.1. Choix des partenaires	29
II.2. Points forts	30
II.3. Défis rencontrés	32
II.4. Analyse des procédures administratives et partenariats mis en place pour la gestion du programme	32
II.4.1. Analyse des procédures administratives	32
II.4.2. Analyse des partenariats mis en place	33
III. EFFICIENCE DU PROGRAMME	40
IV. COORDINATION	41
V. EFFICACITE DES ACTIONS	43
V.1. Analyse de l'efficacité des activités d'assistance aux personnes expulsées	44
V.1.1. Gestion des sites de transit	44
V.1.2. Enregistrement et transport	52
V.1.3. Assistance médicale	53
V.1.4. Assistance psychosociale	54
V.1.5. Protection	55
V.1.6. Assistance aux enfants non accompagnés	57
V.2. Analyse de l'efficacité des actions de Réintégration	58

<b>CH. III : IMPACT, DURABILITE ET RISQUES DU PROGRAMME</b>	<b>75</b>
I. IMPACT DU PROGRAMME	75
I.1. Impact sur les partenaires	75
I.2. Impact sur les bénéficiaires directs	75
II. DURABILITE	77
III. RISQUE DU PROGRAMME	77
<b>CH. IV: CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>78</b>
I. CONCLUSION GÉNÉRALE	78
II. RECOMMANDATIONS	78
1. Aspects administratifs	78
2. Gestion financière	78
3. Gestion de stocks	78
4. Coordination	79
5. Selon les secteurs d'interventions	79
5.1. Assistance humanitaire	79
5.2. Réintégration	79
5.2.1. Education	79
5.2.2. Habitat	80
5.2.3. Plaidoyer	80
5.2.4. Mobilisation sociale	80

## Liste des Tableaux

<b>Tab.1</b> : Synthèse des financements obtenus de la Commission Européenne	23
<b>Tab.2</b> : Synthèse des personnes accueillies par catégories (01/9/2006-30/1/2009)	24
<b>Tab.3</b> : Comparaison avec les normes SPHERE en matière d'abris	45
<b>Tab.4</b> : Evolution des expulsés accueillis par point d'entrée du 01/1 au 30/11/2009	46
<b>Tab.5</b> : Protocole de distribution pour la ration humide	47
<b>Tab.6</b> : Protocole de distribution pour le paquet retour	48
<b>Tab.7</b> : Cas du paquet retour	48
<b>Tab.8</b> : Repas chaud (ration humide)	49
<b>Tab.9</b> : Comparaison en matière d'eau et assainissement	51

## ANNEXES

<b>Annexe A</b> : Carte des provinces couvertes par le projet	82
<b>Annexe B</b> : Tableau récapitulatif des réalisations (assistance aux expulsés et réintégration)	83
<b>Annexe C</b> : Bibliographie	109
<b>Annexe D</b> : Liste des personnes rencontrées ou contactées	112
<b>Annexe E</b> : Termes de référence	116

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AHA</b>	: Africa Humanitarian Action (Action Humanitaire en Afrique)
<b>BINUB</b>	: Bureau Intégré des Nations-Unies au Burundi
<b>CERF</b>	: Central Emergency Funds
<b>CICR</b>	: Comité International de la Croix Rouge
<b>CNI</b>	: Commission Nationale d'Identification
<b>CNR</b>	: Conseil Norvégien pour les Réfugiés
<b>CRA</b>	: Croix Rouge Allemande
<b>CRB</b>	: Croix Rouge Burundi
<b>CSB</b>	: Corn Soya Blend
<b>DIJE</b>	: Développement Intégré du Jeune Enfant
<b>DPE</b>	: Direction Provinciale de l'Enseignement
<b>ECHO</b>	: European Commission's Humanitarian Aid (Office d'Aide Humanitaire de la Commission Européenne)
<b>ENAs</b>	: Enfants Non Accompagnés
<b>ES</b>	: Enfants Séparés
<b>FAO</b>	: Food and Agricultural Organization (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture)
<b>FNL</b>	: Front National de Libération
<b>HCR</b>	: Haut Commissariat pour les Réfugiés
<b>ICLA</b>	: Information Counselling Legal Assistance
<b>IRC</b>	: International Rescue Committee
<b>LRRD</b>	: Linking Relief, Rehabilitation and Development
<b>OCDE-CAD</b>	: Organisation de Coopération et de Développement Economique-Comité d'Aide au Développement
<b>OCHA</b>	: Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (Office pour la Coordination des Affaires Humanitaires)
<b>OIM</b>	: Organisations Internationales des Migrations
<b>ONG</b>	: Organisations Non Gouvernementales
<b>MICS</b>	: Enquête à Indicateurs Multiples
<b>NFIs</b>	: Non Food Items
<b>PAFE</b>	: Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers
<b>PAM</b>	: Programme Alimentaire Mondial
<b>PARESI</b>	: Programme de Rapatriement, et de Réintégration des Sinistrés
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PPCDR</b>	: Programme Post-Conflict et de Développement Rural
<b>STABEX</b>	: Stabilisation des Exportations
<b>TEP</b>	: Teacher Emergency Package
<b>TPO</b>	: Transcultural Psycho-social Organization
<b>UE</b>	: Union Européenne
<b>UNCT</b>	: United Nations Country Team
<b>UNICEF</b>	: United Nations Children's Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)
<b>WRB</b>	: World Relief Burundi

## RESUME EXECUTIF

### I. INTRODUCTION

#### 1. Contexte du projet

En prévision d'une éventuelle expulsion massive annoncée de 20.000 burundais, de la Tanzanie à partir de juillet 2007 dans le district de Kigoma, et l'hypothèse d'un accroissement du nombre des expulsés à partir du district de Kagera, le Gouvernement du Burundi devait, avec l'appui des intervenants humanitaires, procéder à :

- La construction de deux sites de transit pour accueillir les personnes expulsées de Kigoma (Provinces de Ruyigi et de Makamba) ;
- La gestion des deux sites existants en renforçant le volet eau et assainissement ;
- La mise en œuvre d'un programme de réintégration incluant l'habitat, la santé et la nutrition, l'éducation, la protection, la prévention du VIH/SIDA etc., en concentrant l'action en priorité dans la province de Makamba, province d'origine de près de 70% des expulsés annoncés par le district de Kigoma ;
- Le renforcement des interventions dans le domaine des droits de l'homme et de la protection notamment en matière de plaider pour l'arrêt des atteintes aux droits de l'homme, lors des expulsions et l'accompagnement des personnes expulsées de retour sur leur colline.

Les activités d'accompagnement des personnes pour leur réinsertion et leur réintégration ont été tributaires de la disponibilité de fonds additionnels conséquents. C'est dans ce contexte que le programme «**Assistance aux personnes expulsées de la Tanzanie et appui à la réintégration des personnes rapatriées, expulsées et déplacées**» a été mis en place à travers l'exécution de deux projets qui concourent aux mêmes objectifs à savoir :

- a. **Le projet N° 7ACP BU 40-1-65/COM STABEX 1992-1990** intitulé « *Assistance aux personnes expulsées de la Tanzanie* » dont l'objectif principal est de faciliter la réintégration de 20.000 personnes/6.000 ménages dans leurs collines d'origine avec une attention particulière aux femmes et aux enfants. Il couvre la période du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 4 mars 2009. Le coût de ce projet s'élève à 2.506.762,92 euros.
- b. **Le projet N° 9ACP BU 152 /PPCDR- COMPOSANTE4** « *Programme Post-conflit de Développement Rural - PPCDR* » dont l'objectif est l'assistance aux personnes expulsées de la Tanzanie et appui à la réintégration des personnes rapatriées, expulsées et déplacées. Ce projet est mis en œuvre conjointement avec le HCR sur la période allant de janvier 2008 à décembre 2009. Le coût de ce projet s'élève 3.693.060 euros.

## **2. Etendue du projet et bénéficiaires assistés**

Le projet a ciblé les zones d'intervention caractérisées par des retours massifs des rapatriés et expulsés, notamment les provinces frontalières de la Tanzanie dont i) Makamba, ii) Rutana, iii) Ruyigi, iv) Cankuzo et v) Muyinga pour l'assistance humanitaire et la réintégration. Selon les statistiques fournies par le PARESI au 30 novembre 2009, les bénéficiaires accueillis par les deux projets pendant la période allant du 1er septembre 2006 au 30 novembre 2009 sont au nombre de 23.928 personnes. De cet effectif, les femmes représentent 56,27% tandis que l'effectif des enfants (0-18 ans) représente 54,39%.

## **3. Objectif de l'évaluation**

L'objectif de l'évaluation est d'analyser le niveau d'atteinte des résultats des deux projets dont le premier est complètement terminé alors que le second prendra fin au 30 avril 2010. Cette analyse doit se focaliser sur les leçons apprises et indiquer les difficultés rencontrées et les solutions éventuelles à préconiser pour la durée restante du deuxième projet et pour les initiatives futures.

# **II. LES PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'EVALUATION**

## **1. Pertinence du projet**

- La décision d'intervention de l'UNICEF a été prise par l'UNCT (United Nations Country Team) dans le contexte du retrait du HCR et de l'ampleur persistante de la problématique des expulsés ;
- Les activités du programme évoluant dans l'approche liant l'Urgence, la Réhabilitation et le Développement confirment le lien entre les activités d'urgence et les activités de développement à travers les activités de réintégration faisant partie intégrante du programme. Chassés dans des conditions inhumaines, les expulsés avaient besoin d'une réhabilitation humaine leur permettant de retrouver la dignité humaine au moment de l'accueil. En outre, la réinsertion de ces expulsés vers leurs collines d'origine constituait aussi une priorité pour les bénéficiaires, étant donné la paupérisation grandissante de la population hôte vivant essentiellement d'une agriculture confrontée à une forte pression foncière.
- La réintégration des expulsés de retour dans les collines avait besoin d'un accompagnement par des volets de mobilisation sociale et de plaidoyer tant internes qu'externes comme activités transversales, compte tenu du caractère multiforme que revêt la problématique des expulsés.

## 2. Cohérence du programme

- Le programme reste cohérent avec la politique du Gouvernement qui consiste à promouvoir le rapatriement et la réinsertion des rapatriés en cette période d'après guerre. La mise en place du Ministère de la Solidarité Nationale traduit la volonté du Gouvernement de mettre en application cette politique ;
- La problématique des expulsés constitue un mandat spécial confié à l'UNICEF par l'UNCT après le retrait du HCR, et ne fait l'objet d'aucune confiscation de mandat inter-agences.

## 3. Stratégie opérationnelle

- *Choix des partenaires* : dans le cadre de la mise en œuvre du programme, l'UNICEF a identifié des partenaires en fonction de leur expertise marquée dans les différents secteurs d'intervention après l'évaluation de leurs capacités financières. Les rôles et les responsabilités des différents partenaires opérationnels dans les sites de transit ont été définis. L'évaluation a noté que le choix de partenaires a été stratégique du fait que tous les aspects facilitant la mise en œuvre du programme ont été couverts, notamment les aspects d'ordre opérationnel et de plaidoyer ;
- Quelques défis ont été relevés mais, d'une manière générale, l'évaluation a noté que malgré les irrégularités soulignées qui ont marqué la qualité de coopération entre l'UNICEF et ses partenaires, toutes les parties prenantes ont fourni un effort pour éviter l'arrêt des activités planifiées.

## 4. Efficience du programme

- Les ressources financières ont été gérées avec rigueur, avec l'appui financier et technique de l'UNICEF. L'équipe de la section des Urgences a travaillé en synergie avec les autres sections de l'UNICEF selon les différents volets des deux projets, et avec la Direction générale du Rapatriement et de la Réintégration au Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des réfugiés, de la Reconstruction nationale et de la Réintégration Sociale.

Après l'analyse interne des coûts comparatifs, l'approvisionnement en non vivres qui portait sur de grosses quantités a été effectué sur le marché extérieur à travers les services spécialisés de l'UNICEF. Cette modalité d'approvisionnement a permis non seulement de réaliser des économies d'échelles mais de gagner en termes de qualité, des produits fournis aux bénéficiaires. Pour les différents prestataires de services locaux dont notamment les entreprises de construction, les Sociétés de fourniture de carburant et autres, l'UNICEF a

procédé à l'analyse du marché afin d'identifier à la suite d'appels d'offres, les propositions les moins coûteuses. La non inclusion des frais des expatriés des partenaires pour le cas des ONGs internationales a permis de rendre le partenariat moins onéreux pour le programme.

- D'autres mesures prises par certains partenaires ont aussi contribué à la rationalisation de la gestion du programme notamment l'introduction de la CARITAS (partenaire du PAM) dans le circuit de distribution qui a facilité les activités de transport en diminuant le volume des quantités transportées vers les lieux de retour et en diminuant aussi les quantités à transporter vers les sites pour la distribution.

## **5. Coordination**

- La coordination des activités en rapport avec le programme d'aide aux expulsés a été organisée aux trois niveaux suivants : (i) en amont par la coordination centrale assurée par la Direction générale du Rapatriement et de la Réintégration avec l'appui de l'UNICEF ; (ii) au niveau intermédiaire, par la coordination provinciale assurée par le point focal (généralement un conseiller socio-culturel provincial sauf à Makamba) avec l'appui de l'UNICEF et du PARESI et (iii) en aval, par la coordination au niveau des sites de transit assurée par la CRB.
- Cette coordination au niveau national a été un mécanisme très efficace dans la gestion du programme. Il a été un cadre important de plaider sur la problématique des expulsés. A titre d'illustration, la décision sur l'harmonisation de l'assistance accordée aux rapatriés par rapport à celle apportée aux expulsés est le fruit des réunions de coordination. En outre, ce cadre était stratégique pour l'échange des informations fournies dans les rapports du CNR en matière de protection. Cependant, la remontée de l'information du terrain jusqu'à la coordination centrale n'a pas été systématique pour tous les partenaires. Ce groupe technique de coordination était partie prenante dans les activités de la Commission ad hoc pour le Rapatriement et la Réintégration, présidée par le Ministère de la Solidarité, en présence des Ministres de l'Intérieur, de l'Education et de la Santé.

## **6. Impact du programme**

L'impact du programme est analysé à deux niveaux, à savoir: (i) les effets du projet sur les capacités des partenaires et, (ii) les effets induits sur les bénéficiaires.

### **a. Impact du programme sur les partenaires**

En ce qui concerne les effets du projet sur les partenaires, le projet a eu comme mérite d'avoir généré les résultats suivants:

- Le renforcement des capacités des partenaires en termes de collaboration tant au point de vue administratif qu'opérationnel. Non seulement les relations de partenariat étaient renforcées entre l'UNICEF et les différents partenaires, mais aussi les relations inter-partenaires ont été améliorées notamment à l'occasion des opérations dans les sites où les différents partenaires étaient obligés de travailler en synergie en faveur du même bénéficiaire;
- Amélioration de l'implication des autorités administratives nationales (province, commune, autorités de base) aux questions des migrations ;
- Etablissement d'un dialogue formel sur la question des expulsés entre les autorités tanzaniennes et burundaises (malgré la faible implication constatée au niveau des autorités tanzaniennes) et facilité de contacts déjà créée par les acquis du projet;
- La visibilité de certains partenaires a été accrue dans leurs domaines d'activités de telle manière qu'ils sont devenus des références dans leurs domaines;
- Le développement de l'expérience des différents partenaires dans le domaine humanitaire selon les secteurs d'intervention.

#### **b. Impact du programme sur les bénéficiaires**

L'évaluation des activités réalisées dans le cadre de l'assistance humanitaire a créé un sentiment de récupération de la dignité humaine au moment du séjour dans les sites, vu les conditions inhumaines d'expulsion subies. Cependant, en matière de réintégration, l'analyse d'impact varie selon les activités de réintégration réalisées. Aussi, les changements observés en tant qu'indicateurs d'impact sont une résultante des différentes actions du projet avec les autres interventions menées par les autres acteurs dans la réintégration. L'évaluation a basé son analyse sur les données issues de *l'enquête du CNR sur les conditions de vie des personnes expulsées de la Tanzanie (ICLA, Conseil Norvégien pour les réfugiés, novembre 2009)*.

### **7. Durabilité**

- L'approche LRRD (Linking Relief, Rehabilitation and Development) dans laquelle a été développé le programme a contribué à la pérennité des actions menées dans le cadre du projet. En effet, en ce qui concerne le volet humanitaire, l'implication des autorités et la formation des structures nationales dès le début du projet, en l'occurrence le Ministère de la Solidarité Nationale, la CRB et les autorités administratives ont favorisé l'appropriation nationale de la gestion de ce type de problématique et constitué les facteurs de pérennisation des acquis du projet ;

- La stratégie mise en place à la fin du projet responsabilise les différents acteurs à tous les niveaux d'articulation des différents axes du projet. Ainsi, la mise en place des comités de suivi et la rétrocession des anciens sites à la CRB constituent des cas concrets de mesure de durabilité ;
- Les attestations de reconnaissance attribuées aux expulsés permettent d'assurer le lien entre les différents intervenants dans le domaine de réintégration opérationnelle sur les collines d'origine et les bénéficiaires du projet ;
- Les activités de réintégration, l'implication effective des Ministères concernés par les activités du projet a permis la liaison des programmes d'urgence aux programmes ordinaires du système éducatif ;
- Les activités de mobilisation sociale, les formations acquises en matière de mobilisation sociale ont donné des connaissances utiles aux leaders communautaires qui leur servent en tant qu'autorités locales ou personnes influentes dans un milieu donné en matière de cohabitation sociale et résolution pacifique des conflits;
- Les activités de plaidoyer, les actions menées consistaient à faciliter les autorités nationales et ont constitué une base de discussion et une facilité de contacts susceptibles de continuer en cas de besoin.

## **8. Efficacité des actions**

### **8. 1. Analyse de l'efficacité des activités d'assistance aux personnes expulsées**

#### **8..1.1. Gestion des sites de transit**

- Les prévisions d'accueil portaient sur un effectif de 20.000 personnes, mais seulement 11.227 personnes ont été accueillies jusqu'à la fin du projet Stabex (4 mars 2009), soit un taux d'arrivés de 56%. Quant au PPCDR qui planifiait de faciliter l'accueil de 15.000 personnes, il a pu assister 11.129 expulsés arrivés jusqu'au 31 juillet 2009 (date du rapport intermédiaire), soit un taux d'arrivés de 74%. La facilité d'accueil a porté sur 100% des personnes arrivées ;
- Au point de vue administratif, la CRB a assuré la coordination des partenaires opérant dans les différents sites selon les domaines d'intervention. Des réunions de coordination ont toujours été organisées au moins une fois par semaine et chaque fois que de besoin. Cependant, l'information n'était pas remontée jusqu'à la coordination centrale ;

- Les expulsés arrivés étaient nourris et logés dans des abris aménagés dans les différents sites de transit à savoir les quatre sites (Mabanda, Gisuru, Kinazi et Munzenze) construits dans le cadre du projet. L'évaluation des normes des Abris/logements mis à la disposition des expulsés a révélé que, durant la période du projet, chaque personne séjournant dans le site a bénéficié d'assez d'espace par rapport à la norme minimale prévue par SPHERE en matière de logement, à savoir l'espace minimal variant entre 3,5 à 4,5 m<sup>2</sup>/personne;
- En termes d'assistance en vivres, 4.215 ménages ont été assistés sur les 6.000 ménages prévus. Le taux des expulsés arrivés par rapport à ceux attendus s'élève à 70,25%. Cependant, il faut souligner que les données de l'évaluation se limitent à la période du 31 juillet 2009 (date du rapport intermédiaire existant au moment de l'évaluation). Jusqu'à cette période, tous les expulsés accueillis ont été assistés en vivres prévus par le protocole de distribution ;
- L'analyse des valeurs nutritives contenues dans les rations distribuées dans les sites indique que la valeur nutritive de la ration alimentaire du paquet retour s'élève à 1946,35 Kcal/pers/j au lieu de 2100 Kcal/pers/j prévues par les normes SPHERE. La différence relevée représente un écart de 7,31% par rapport à la norme indiquée. Le PAM justifie cet écart par le fait que les expulsés sont rapidement insérés dans leurs communautés respectives et que par conséquent, ils sont supposés développer d'autres mécanismes de variation de leur alimentation pour compléter cette ration. L'évaluation note que cet écart est minime et qu'il est logique d'inciter les expulsés retournés, à chercher le complément de leur ration afin de ne pas créer une dépendance totale vis-à-vis de l'assistance alimentaire. Quant au repas chaud, les calculs effectués indiquent une valeur de 777,35 Kcal/pers/jour.). Cette ration représente 37% par rapport à la norme idéale et 39,93% par rapport à la valeur nutritive contenue dans le paquet retour en vivres. A ce sujet, la raison avancée par le PAM est que le repas chaud est conçu pour une courte durée de séjour dans les sites (de 1,5 à 3 jours en principe). Cependant, les expulsés comprennent une catégorie des « sans référence » qui peuvent passer plus de quatre mois dans le site de transit et cette hypothèse du PAM n'est pas valable pour cette catégorie;
- En termes d'assistance en non vivres, il était aussi prévu les mêmes effectifs que l'assistance en vivres. En général, toute personne expulsée remplissant les conditions d'être accueillie dans le site de transit avait le droit de bénéficier des non vivres parmi les éléments composant le paquet retour. Toutefois, cette activité a été perturbée par quelques ruptures de stocks pour des raisons diverses ;
- L'activité de distribution des non vivres était basée sur un protocole de distribution faisant aussi partie intégrante de l'accord de partenariat signé entre l'UNICEF et la CRB. Il fait référence à celui utilisé par le HCR pour les rapatriés ;
- Les conditions d'hygiène et d'assainissement restent dans les normes prescrites par SPHERE. Toutefois, faute de statistiques sur les relevés des données quotidiennes et des moyennes

mensuelles sur les consommations d'eau, les irrégularités éventuelles d'approvisionnement en eau qui se sont passées aux différents sites ne peuvent pas apparaître sur le tableau des activités (en annexe). En cas de rupture dans l'approvisionnement, la CRB faisait recours aux volontaires pour aller puiser de l'eau en cas de besoin. Quant à l'hygiène, les bénéficiaires séjournant dans les différents sites étaient sensibilisés à ce sujet et ils participaient eux-mêmes dans la propreté des sites.

### **8.1.2. Enregistrement et transport**

- Le taux des personnes accueillies représente 56% par rapport aux personnes attendues, mais le taux d'assistance en transport reste de 100% car toutes les personnes enregistrées ont été soit transférées vers leurs collines d'origine soit installées dans les différents villages de Paix. Toutefois, le processus d'installation des « sans référence » dans les villages de Paix reste un défi résidant dans le manque de maisons disponibles au moment voulu. Dans ce contexte, leur séjour dans les sites de transit reste indéterminé;
- L'activité de transport réalisée par le PARESI a été exécutée en étroite collaboration avec la CRB qui préparait le paquet retour pour les expulsés qui devraient retourner vers leurs collines d'origine. Leurs activités étaient interdépendantes. A cet effet, l'évaluation a noté que les quelques ruptures de stock survenues sur les sites de transit ont affecté cette activité de transport non pas dans sa capacité, mais par le fait que certains transferts ont été retardés dans certains cas ;
- Le PARESI a régulièrement présenté les statistiques à travers les réunions de coordination organisées par l'UNICEF pour tous les partenaires une fois les deux semaines et ramenées à une fois par semaine dans le cadre du retrait progressif. L'efficacité de cette activité est justifiée par la production régulière des statistiques avec les possibilités de désagrégation des données fournies (genre, âge, point d'entrées, provinces de retour, etc.).

### **8.1.3. Assistance médicale**

- En termes d'efficacité dans ce domaine d'assistance médicale au niveau des sites, l'analyse quantitative indique qu'il y a eu 3.200 enfants de 0-59 mois qui ont bénéficié d'un dépistage nutritionnel et 11.227 ayant bénéficié de sensibilisation aux bonnes pratiques alimentaires et d'hygiène. Par ailleurs, l'analyse montre qu'il n'y a pas de situation de référence pour pouvoir apprécier le degré d'atteinte des résultats ;
- L'efficacité des activités menées dans ce domaine a été affectée négativement par les facteurs opérationnels tels que le manque de motivation du personnel de terrain suite aux paiements tardifs des salaires et d'autres conditions de travail, la non permanence du personnel constatée

dans les sites suite à l'approche d'AHA consistant à associer les interventions auprès des rapatriés (partenariat HCR/AHA) et expulsés (partenariat UNICEF/AHA) dans les mêmes zones d'intervention ainsi que le manque de système de garde de nuit efficace dans les différents sites de transit.

#### **8.1.4. Assistance psychosociale**

- En matière d'assistance psycho-sociale, le tableau (en annexe) indique que 2.106 personnes ont bénéficié d'une assistance psychologique et 1.263 ont participé à des séances de groupes sur les thèmes de la gestion de stress, des violences conjugales, etc. A ce sujet, il manque les données sur la situation de référence pour pouvoir apprécier le degré d'atteinte des résultats. Ce problème de planification reste compréhensible car il est impossible d'estimer d'emblée les cas qui nécessiteront une assistance psycho-sociale;
- Le TPO s'occupait des cas de traumatisme individuel et référait les cas des personnes présentant des troubles psychiatriques vers les hôpitaux spécialisés. En outre, des séances de formation étaient organisées à l'endroit des personnes expulsées « sans références » qui restent plus longtemps dans les sites pour savoir quelles attitudes prendre à l'endroit des personnes traumatisés ou ayant des problèmes psychiques ;
- Au point de vue administratif, l'évaluation a noté que TPO avait interrompu ses activités depuis le mois de septembre car le contrat avait pris fin avec le mois d'août 2009. Cette interruption des services dans le site était consécutive au retard dans l'introduction de la proposition de projet pour le renouvellement du contrat par TPO. En effet, la demande de renouvellement a été transmise à l'UNICEF vers fin septembre 2009 alors que le contrat avait pris fin à la fin du mois d'août 2009, et le nouvel accord a été signé au cours du mois d'octobre 2009. TPO affirme avoir prévu un service minimum mais qui n'a pas été efficace suite au problème de transport.

#### **8.1.5. Protection**

- Le niveau d'atteinte des résultats en matière d'assistance légale et juridique montre que sur les 4.126 ménages accueillis, 3.372 ménages ont pu bénéficier de l'assistance légale et juridique soit un taux de réalisation de plus de 80% alors que l'objectif était d'accueillir dans les centres d'écoute au moins 50% des personnes transitant dans les sites ;
- L'activité relative à la tenue de la base de données relative aux violations des droits humains, son efficacité reste vérifiée par les informations disponibles sur les différentes formes de violences subies lors de l'expulsion (séparation dans les familles, la spoliation des biens,

violence physique et les violences sexuelles, etc.) et dans les collines de retour ;

- En termes de plaidoyer, sur base des informations collectées à travers les services d'écoute, de conseils et d'orientation dans les sites ainsi que les activités de monitoring assurées sur les collines de retour, le CNR a joué un rôle prépondérant en rapport avec la problématique des expulsés. Ses actions de plaidoyer ont eu un effet positif sur la sensibilisation des parties prenantes qui s'est matérialisée par la prise de mesures appropriées en matière de protection des expulsés. Cependant, l'évaluation estime que la catégorie des « sans terre » ou « sans référence » aurait dû bénéficier d'un plaidoyer particulier pour l'amélioration de la ration alimentaire en termes de valeur nutritive étant donné l'incertitude sur le délai de séjour dans les sites.

#### **8.1.6. Assistance aux enfants non accompagnés**

- Les activités mises en œuvre par le partenaire IRC dans le cadre de l'assistance des enfants non accompagnés avaient prévu 50 enfants mais 214 enfants ont été réunifiés et soutenus dans leur réintégration, soit un taux de réalisation dépassant largement les prévisions (428%). Cette situation met en évidence les difficultés de planification dans ce domaine car il est difficile voire même impossible de connaître d'emblée les cas des enfants non accompagnés qui seront parmi les expulsés attendus.
- Le partenariat entre UNICEF et IRC a permis de réaliser des activités dans le cadre de la réintégration notamment l'apprentissage de divers métiers et des cours préparatoires à la vie socio-professionnelle.

### **8.2. Analyse de l'efficacité des actions de réintégration**

Dans le domaine de la réintégration, l'efficacité des activités des projets Stabex et PPCDR a été analysée séparément car les réalisations ne sont pas les mêmes.

#### **8.2.1. Projet STABEX**

##### **8.2.1.1. Habitat**

- Le volet construction prévoyait 500 maisons mais 750 maisons ont été finalement construites. Le taux de réalisation s'élève à 140% suite à une ré-analyse du budget disponible. Dans ce secteur, les réalisations dépassent énormément les prévisions ;
- Les interventions des différents acteurs observées en matière de construction notamment le

CNR et WRB sur le même site n'ont pas eu lieu dans la même période et le chevauchement était évité grâce aux réunions de coordination dans ce secteur tenues dans la Province.

### 8.2.1.2 Education

#### **a. La construction et équipement d'écoles « Child Friendly Schools »**

- Le résultat attendu était fixé à 7.618 enfants mais le résultat atteint affiche un effectif de 7.078 enfants, soit un taux de 93%. La différence constatée reste justifiée par le fait que l'activité de formation sur les compétences à la vie, l'éducation à la paix et la prévention du VIH/SIDA a été combinée avec celle des cours intensifs de langue Kirundi et français au vu de son volume horaire. En outre, la formation de 29 administrateurs et 27 éducateurs communaux fait aussi partie de ce volet. L'atteinte des résultats est donc satisfaisante. Il est à noter que ces réalisations seront encore dépassées lors de l'ouverture des écoles en cours de construction ;
- Les sept écoles réalisées dans le cadre de Stabex dénommées « Child Friendly Schools » offrent aux élèves un cadre plus favorable pour recevoir leur enseignement comparativement aux anciennes constructions. Cependant, les blocs de latrines pour les filles et les garçons devraient être physiquement séparés par un mur afin de tenir compte de l'aspect « genre » dans les écoles construites dans le cadre de Stabex. En outre, l'accès à l'eau pour le lavage des mains devrait être facilité par l'installation d'un point d'eau tout près des latrines.

#### **b. Cours intensifs de langue Kirundi et Français**

- Les conditions d'équipement limitées des infrastructures où se déroulait l'apprentissage des langues étaient dues au fait que cette activité avait été conçue comme une activité temporaire visant à faciliter l'intégration des élèves retournés dans les écoles existantes et non une assistance incluant les infrastructures ;
- La formation est jugée pertinente par les bénéficiaires vu que les élèves ayant évolué dans le système Tanzanien éprouvent des difficultés en langue Kirundi et Français.

#### **c. Mise en place d'une éducation préscolaire et formation des éducateurs**

- Alors qu'il y avait une réticence des parents au début du programme, les encadreurs de ce programme notent actuellement une demande qui émane des parents pour l'enregistrement de leurs enfants dans ce programme. Les parents trouvent utile ce programme pour diverses raisons notamment l'encadrement des enfants en leur absence, ce qui leur permet de vaquer tranquillement aux autres activités; l'adoption de bonnes habitudes à bas âge comme les habitudes de se lever tôt et se laver avant d'aller au centre de formation, ce qui prépare une

adaptation rapide de ces élèves au moment de l'entrée à l'école primaire ainsi que l'implication implicite dans le programme des parents quant à leur sensibilisation sur les droits de leurs enfants souvent ignorés ;

- Ce programme nécessite des actions de plaidoyer menées par l'UNICEF auprès du Ministère qui s'en charge pour pérenniser ces acquis.

#### **d. Cours de rattrapage /Ecoles «Teacher Emergency Package» (TEP)**

- Ce programme consiste à donner aux enfants d'un âge compris entre 9 et 14 ans, un enseignement accéléré d'une année comprenant les deux premières années du cycle primaire ;
- La pertinence de ce programme est indéniable vu les difficultés éprouvées par les élèves étant né ou ayant grandi en Tanzanie. Même si l'évaluation n'a pas fait une étude d'impact générale sur terrain pour ce volet, l'importance des cours de rattrapage est vérifiée par les résultats indiquant le niveau d'insertion des lauréats dans les écoles primaires et leurs capacités d'apprentissage renforcées. En effet, les résultats de juillet 2009 montrent que, sur un total de 1.214 enfants, 72% des enfants ont pu intégrer la classe de 3ème année primaire, 24% en 2ème année et un taux d'abandon de 4% ;
- Le programme entraîne une incidence directe sur les effectifs des écoles devant accueillir ces élèves en commençant par celles qui côtoient déjà les écoles TEP car la majorité des lauréats du TEP sont insérés directement dans ces écoles après l'année de formation. A cet effet, il conviendrait de suivre de près l'évolution de ce programme pour prendre des mesures d'accompagnement appropriées notamment la construction de nouvelles salles de classe au niveau des écoles d'accueil. L'évaluation a appris l'initiative du CNR dans ce sens et encourage cette initiative.

#### **e. Enseignement des métiers dans les filières pratiques**

- Ce volet de formation a ciblé les jeunes et les adultes expulsés et rapatriés pour l'apprentissage de métiers visant à leur faciliter la réinsertion socio-économique. Le partenaire d'exécution était le Ministère de l'Enseignement Professionnel par le biais de la Coordination Provinciale de l'Enseignement Professionnel. Ce projet a été exécuté à Makamba à travers les Centres d'Enseignement des métiers de Kayogoro en commune Makamba et Mugerama en commune Nyanza-Lac qui a porté sur 80 lauréats au total dont 6 ont abandonné en cours de formation. Les mécanismes de sélection des bénéficiaires ont associé l'administration et les Eglises. A ce sujet, la seule contrainte a été le nombre de places limité par rapport à la demande. La formation a été en général appréciée par les bénéficiaires tout en reconnaissant que la perfection est acquise en pratiquant davantage leurs métiers sur le marché ;

- Au sujet de la formation des métiers, l'évaluation a noté une faible implication des bénéficiaires dans l'élaboration du projet. Aussi, la Coordination Provinciale a été impliquée beaucoup plus dans l'exécution que dans l'élaboration dudit projet, l'UNICEF ayant privilégié ses relations avec l'administration centrale au niveau du Ministère. Cette situation a entraîné une insuffisance en matière de composition de Kit de réinsertion et un manque de mécanismes de suivi et d'évaluation après la formation au niveau de la structure provinciale d'exécution.

### **8.2.1.3. Mobilisation sociale**

- L'analyse des résultats en rapport avec les activités de l'association TUBIYAGE montre que le degré d'atteinte est de 100%. Toutefois, ce taux de réalisation reste valable pour la province de Makamba tandis qu'à Muyinga, les activités étaient encore en cours au moment de l'évaluation ;
- Le partenariat entre l'UNICEF et l'association locale appelée « TUBIYAGE » a permis de jouer un rôle important dans la mobilisation sociale au sein des communautés cibles. Ce partenariat a constitué une stratégie efficace pour l'éveil des consciences de la population afin de veiller au respect et la protection des droits et devoirs des uns et des autres dans les zones de retour. Les activités menées dans ce cadre visaient la préparation de la population à la réintégration et à la réinsertion des personnes expulsées, rapatriées et déplacées dans la communauté ;
- L'approche de ce partenaire a consisté en formation, en sensibilisation et en éveil des consciences de la population, à tous les niveaux, sur la consolidation de la paix, la réinsertion/réintégration des personnes expulsées/rapatriées et sur la résolution pacifique des conflits. Les techniques du théâtre interactif ont été développées et ont servi comme outil efficace de communication sociale pour promouvoir la paix et le respect des Droits de l'Homme, Droit foncier et le Droit familial, le problème des violences faites aux femmes et la question de l'égalité des genres ;

## **8.2.2. Projet PPCDR**

### **8.2.2.1. Education**

- Les activités en rapport avec les constructions des écoles primaires et garderies communautaires sont le résultat d'une planification avec le Ministère de l'enseignement primaire et secondaire et le degré d'atteinte est à 100%. Ces constructions sont équipées d'un système de récupération des eaux pluviales. Les constructions visitées étant en cours, l'évaluation note que le délai de réalisation des travaux sera respecté.

- En termes de communication entre l'UNICEF et le Ministère, l'évaluation a noté une étroite collaboration entre les deux institutions en ce qui concerne la planification des activités annuelles et l'identification des sites d'implantation des écoles dans le cadre du projet PPCDR. Les plans des écoles construites ont été améliorés et le plan de construction des latrines a tenu compte de l'aspect « genre » car elles sont caractérisées par une séparation nette entre le bloc des garçons et celui de filles et des points d'eau ont été prévus auprès des latrines pour le lavage des mains à la sortie des toilettes ;
- L'évaluation a noté que le projet de construction des garderies communautaires est pertinent et qu'il bénéficie d'une appropriation rapide car ayant renforcé les initiatives existantes. Le Ministère en charge de cette question s'est aussi approprié ce projet car ayant déjà préconisé le recrutement des enseignants pour ces écoles.

#### 8.2.2.2. Plaidoyer

- Le degré d'atteinte des résultats est satisfaisant. Cependant, malgré les résultats satisfaisants atteints tant au niveau national que régional (Tanzanie), l'insuffisance de collaboration effective des autorités tanzaniennes sur la problématique des expulsés et la faible implication des autorités locales (dans les premiers mois du projet) ont constitué un défi majeur à l'efficacité des activités menées dans ce cadre. Toutefois, la situation s'est améliorée progressivement grâce à la persistance des actions de plaidoyer ;
- Vu l'ampleur des expulsions à tous les niveaux, le projet a intégré dans ses activités le volet de plaidoyer comme activité transversale dans l'optique non seulement d'humaniser le mouvement mais aussi d'attirer l'attention des différentes parties prenantes (Gouvernements burundais et tanzanien, les Bailleurs de fonds, les autorités administratives et locales) sur la problématique des expulsés et également freiner les phénomènes de tricherie ayant caractérisé ces mouvements. Dans ce contexte, les activités menées dans ce cadre ont contribué à la rationalisation de la problématique d'expulsion.

#### 8.2.2.3. Volet Abris UNICEF/HCR

- Ce volet fait partie d'une composante du projet exécuté conjointement entre l'UNICEF et le HCR. A défaut d'une évaluation conjointe entre les deux agences, l'évaluation n'a pas analysé en profondeur ce volet. Toutefois, selon *l'enquête du CNR sur les conditions de vie des personnes expulsées de la Tanzanie (ICLA, Conseil Norvégien pour les réfugiés, novembre 2009)*, il a été constaté, à titre d'illustration, que sur 62 Ménages de 4 collines (Mwurire, Nkoyoyo et Cagizo, Ryabihira) à Muyinga, uniquement 5% ont été retrouvés comme

bénéficiaires du projet « Habitat » (Union Européenne-HCR-PARESI, 2008) ;

- L'échange d'informations entre les deux agences n'a pas été toujours assuré sur tous les aspects comme le prévoyait le cadre de collaboration. A titre d'exemple, les informations en matière de protection issues des rapports de la Ligue ITEKA, partenaire du HCR en la matière, n'ont pas été automatiquement partagées avec l'UNICEF. Pour l'année 2008, cette situation était due au retard accusé dans la finalisation du rapport suite aux imperfections constatées dans le rapport fourni par la Ligue ITEKA au HCR. Les rapports de 2009 n'ont pas été non plus partagés.

### **III. RECOMMANDATIONS**

Les recommandations émises visent à améliorer les actions futures en cas de situation de gestion de projet ou programme similaire et elles sont groupées selon les différents aspects ci-après :

#### **1. Aspects administratifs**

- Améliorer la communication non seulement entre certains partenaires et l'UNICEF tant en termes de rapportage qu'en termes de communication inter-partenaires ;
- Améliorer la communication entre le HCR et l'UNICEF dans le cadre du projet conjoint de PPCDR;
- Veiller au renouvellement des accords de partenariat dans les délais limites.

#### **2. Gestion financière**

- Mettre en place un système adapté aux activités d'urgence à l'instar du HCR pour la Section des Urgences au sein de l'UNICEF;
- Veiller à la mise en place des systèmes de comptabilité fiables par les partenaires afin de rassurer le Bailleur ou son intermédiaire.

#### **3. Gestion des stocks**

- Eviter au maximum les facteurs qui sont à l'origine des ruptures de stocks en ce qui concerne la livraison des fournitures ;
- Privilégier le financement en cash plutôt qu'en nature (fournitures) pour rendre autonome et responsable le partenaire concerné en matière d'approvisionnement des biens nécessaires à ses

- opérations ;
- Instaurer des mécanismes de régularisation des bénéficiaires en ce qui concerne la transmission des articles composant le paquet retour ayant fait défaut lors des transferts organisés ;

#### **4. Coordination**

- La mise en place d'un comité de monitoring à Makamba devrait responsabiliser une autorité provinciale (l'actuel point focal n'étant pas attaché à la province). A cet effet, le projet devra s'assurer de la remise et reprise effectuées entre l'ancien point focal et le conseiller socio-culturel actuel qu'il faut désormais responsabiliser pour la pérennité des acquis du projet;
- Le niveau de collaboration entre les comités de monitoring et la direction générale du rapatriement, réinstallation et réinsertion des déplacés et des rapatriés devrait être clarifié ;
- La base de données gérée par le PARESI devrait continuer à enregistrer les quelques cas signalés dans les provinces où le projet a fermé pour permettre de suivre et documenter la tendance du phénomène des expulsés pour l'avenir.

#### **5. Selon les secteurs d'interventions**

##### **5.1. Assistance humanitaire**

A ce sujet, l'évaluation recommande de suivre de près les premiers mois de fermeture du site de Makamba étant donné que c'est le dernier site fermé et vu que les chiffres enregistrés ne sont pas négligeables (107 pour le mois de novembre 2009) contrairement aux autres sites où la fermeture était motivée par la diminution sensible des expulsés.

##### **5.2. Réintégration**

###### **5.2.1. Education**

- L'activité de multiplication des salles de classes devrait aller de pair avec une politique de recrutement des enseignants appropriés. Cette recommandation va normalement à l'encontre de l'Etat mais elle est signalée à l'UNICEF pour l'aviser du faible impact qui pourrait résulter des activités réalisées dans le cadre du projet à long terme si une attention particulière n'est pas apportée à ce sujet par le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire. D'autres facteurs exogènes comme l'existence d'une cantine scolaire ou pas peuvent aussi influencer la fréquentation de nouvelles écoles construites si les mesures appropriées ne sont pas prises à temps;

- Malgré le caractère de pérennité que revêtent les interventions dans le secteur de l'éducation préscolaire (DIJE évoluant vers les garderies communautaires ailleurs), une attention particulière doit être portée à l'évolution du centre temporaire du village de Paix de Gitara II dont l'avenir n'est pas encore clarifié par le Ministère de l'Éducation;
- L'incidence des autres programmes comme le système de rattrapage (TEP) sur le système scolaire ordinaire doit être suivi de près surtout son impact sur l'accroissement des effectifs des écoles environnantes des centres TEP et prendre des mesures appropriées notamment la construction des salles de classes supplémentaires pour les écoles environnantes.

### **5.2.2. Habitat**

La proportion des bénéficiaires des maisons attribuées aux rapatriés par rapport à celles attribuées aux expulsés mérite une attention particulière pour assurer l'équité en termes d'attribution entre les deux catégories. Pour le cas du projet conjoint HCR/UNICEF, les critères d'attribution devraient être discutés et un système de monitoring assuré conjointement (si possible par le biais du CNR).

### **5.2.3. Plaidoyer**

Vu la faible coopération persistante des autorités tanzaniennes, les activités de plaidoyer (rencontres bilatérales, provinciales et transfrontalières) devront être continuées par les structures nationales comme activités préventives.

### **5.2.4. Mobilisation sociale**

Les activités de mobilisation sociales doivent intégrer la stratégie de pérennisation par l'encadrement des associations des jeunes formés et la mise en réseau des leaders communautaires formés et servir de leçons apprises à Makamba.

## **IV. CONCLUSION GENERALE**

Le projet d'*Assistance aux personnes expulsées de la Tanzanie et Appui à la réintégration des personnes rapatriées, expulsées et déplacées* a atteint globalement ses objectifs malgré les quelques défis opérationnels rencontrés, la force du programme ayant été l'effort commun pour assurer un retour dans la dignité, des populations expulsées.

L'évaluation a permis de dégager des leçons apprises et de formuler des recommandations requises à chaque secteur d'activités en termes de leçons futures étant donné que l'évaluation a été réalisée dans la phase finale du projet.

## CH. I : CONTEXTE, OBJECTIF ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

### I. CONTEXTE

#### 1.1. Contexte général

La crise socio-politique de 1993, la plus grave de l'histoire du Burundi, a conduit le pays à une guerre civile qui a eu des effets désastreux sur la société burundaise et sur son économie et a ébranlé tous les efforts de développement socio-économique. Cette crise qui a perduré pendant plus de 10 ans a mis à mal la cohésion nationale et a entraîné tout un cortège de malheurs (des pertes en vies humaines, des déplacements de populations et d'importantes destructions des infrastructures économiques et sociales) qui ont rendu les conditions de vie très difficiles pour la grande majorité des Burundais. En 2005, les personnes sinistrées représentaient environ 18% de la population totale, soit plus de 1,2 million de burundais qui vivaient dans des conditions déplorables où l'absence de logement décent, l'inaccessibilité aux services sociaux de base, la promiscuité et la malnutrition les exposaient à une vulnérabilité physique et morale. Les structures et mécanismes de protection mis en place dans les secteurs socio-économiques se sont tous affaiblis.

Avec la consolidation progressive du processus de Paix depuis les Accords historiques d'Arusha d'août 2000 et surtout après la mise en place d'institutions démocratiquement élues et d'un gouvernement légitime en 2005, le pays a commencé à sortir de la crise socio-politique. La mise en application des Accords de cessez-le-feu entre le dernier groupe rebelle, le FNL et le gouvernement ainsi que son intégration sociale et politique récemment dans les institutions de l'Etat a permis d'établir un cadre pour l'instauration d'espoir d'une paix progressive au Burundi. Il est à espérer que le processus de sortie de crise dans lequel le Burundi se trouve actuellement engagé, connaîtra un aboutissement définitif avec les prochaines élections présidentielles, législatives et communales en 2010. Cette perspective devait encourager le retour des réfugiés burundais de Tanzanie étant donné que ce pays a lancé un ultimatum de fermeture des camps des réfugiés vivant sur son sol et qui a été à maintes reprises reportée.

D'après le recensement de 2008, le Burundi présente une population estimée à 8,03 millions d'habitants et un taux de croissance démographique de 2,9%. L'espérance de vie<sup>1</sup> à la naissance est passée de 52 ans en 1990 à 44 ans en 2007 suite aux effets de la crise et de l'impact du VIH/SIDA. La densité moyenne de la population est de 300 habitants/km<sup>2</sup>, et peut même dépasser 450 habitants/km<sup>2</sup> notamment dans les provinces du Nord.

Notons que le Burundi est l'un des pays dont le PIB par habitant est le plus bas du monde (110 dollars en 2007) et où 67% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté<sup>2</sup>. Les indicateurs sociaux

---

1 (SNU, 2009 ; MSP – ISTEEBU,2007)

2 MSP-ISTEEBU, 2007

de base restent parmi les plus faibles d'Afrique. Le Burundi est classé à la 174<sup>ème</sup> place sur 182 pays selon le Rapport sur le Développement Humain du PNUD (2009).

Les résultats de la dernière enquête<sup>3</sup> MICS indiquent une diminution des taux de mortalité maternelle et infantile ainsi que celui de la malnutrition aiguë parmi les enfants de moins de 5ans. Entre l'année 2000 et l'année 2005, le taux de mortalité infantile est passé de 156 à 120 pour 1.000 naissances vivantes, et le taux de mortalité juvéno-infantile (enfant de moins de 5 ans) de 233 à 176 pour 1.000. Pour la même période, le taux de mortalité maternelle est passé de 855 à 615 pour 100.000 naissances vivantes. Même si on constate des améliorations au cours de ces 3 dernières années suite notamment aux mesures présidentielles relatives à la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5ans et les mères qui accouchent, ces taux de mortalité maternelle et infantile restent élevés à cause de l'état de pauvreté en général et de la sous-alimentation en particulier ainsi que des principales maladies telles que la malaria, l'anémie, les infections respiratoires et la maladies diarrhéiques.

Quant à la malnutrition, l'enquête de base réalisée au mois d'août 2007 par le Ministère de la Santé et de Lutte contre le Sida en collaboration avec l'UNICEF indique une baisse des taux de malnutrition au Burundi par rapport à l'enquête nationale de nutrition réalisée en février 2006, en particulier, au niveau de la malnutrition chronique dont le taux est passé de 52,5% à 46%<sup>4</sup>. Cependant, en termes de malnutrition aiguë, bien que le taux national ait baissé de 7,5% à 5,6%<sup>5</sup> dans deux provinces, à savoir Kirundo et Rutana, le taux de malnutrition aiguë globale est supérieur à la moyenne nationale. Le déficit alimentaire du pays est estimé à 32%<sup>6</sup>. L'accès à l'alimentation est principalement limité par le niveau de pauvreté élevé et malheureusement en constante augmentation suite à la dépendance excessive vis-à-vis de l'agriculture de subsistance, laquelle est très sensible aux aléas climatiques.

Les déficits du système de santé sont aggravés par d'autres facteurs dont l'inutilisation des services pour des raisons de coûts et la pénurie de personnel travaillant dans le secteur ainsi que son manque de motivation. En tout état de cause, le Gouvernement a pris en 2009 les mesures d'inclure les services de vaccination dans l'ensemble optimisé des « services gratuits » et engager des ressources supplémentaires en matière de statistiques pour améliorer la fiabilité des données au niveau national et des provinces.

Seulement 64% de la population a accès à l'eau potable et moins de 32% jouissent d'un système d'hygiène et d'assainissement.

La mesure présidentielle relative à la gratuité des frais de scolarité du primaire en septembre 2005 s'est traduite par une nette augmentation du taux net de scolarisation passant de 59.15% en 2005 à

---

<sup>3</sup> UNICEF, Enquête MICS 2005

<sup>4</sup> Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida en collaboration avec l'UNICEF, Enquête de base en vue de la mise en place du système de surveillance nutritionnelle.

<sup>5</sup> Idem

<sup>6</sup> Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Evaluation des récoltes, des approvisionnements alimentaires et de la situation nutritionnelle/Saison 2007A.

74,77%<sup>7</sup> en 2006 pour les deux sexes. Pour les filles, le taux est passé de 56% à 73,26% tandis que celui des garçons est passé de 62,34% à 76,30%.

Le Burundi compte 836 000 enfants orphelins et vulnérables selon l'évaluation faite en 2005 par le Comité National de Lutte contre le SIDA. Il faut noter par ailleurs que les violences sexuelles et les violences liées au genre, qui touchent majoritairement les filles et notamment les filles mineures, constituent un problème majeur.

## 1.2. Contexte du projet

Depuis le 20 juin 2006, les gouvernements du Burundi et de la Tanzanie en accord avec le HCR ont lancé l'opération de promotion du rapatriement des réfugiés vivant dans les camps. Le nombre de rapatriements était resté relativement faible, 2,912 personnes rapatriées depuis le début 2007 alors qu'en même temps, il a été observé une augmentation régulière des expulsions des personnes burundaises ne bénéficiant pas de statut de réfugié dont le nombre s'élève à 2,112. A partir du mois de mai 2006 les expulsions sporadiques ont frisé le seuil de l'anormal. Les personnes expulsées, dénoncées comme « immigrants illégaux », sont généralement identifiées par des comités de village composés d'agents administratifs et d'agents de police. Depuis cette période, de petits groupes de familles ou personnes seules ont été repérés à la frontière de la Tanzanie avec le Burundi. En moyenne, 150 à 200 personnes étaient expulsées par semaine de Tanzanie et enregistrées par les autorités gouvernementales dans le cadre du Projet d'Appui à la Réinsertion des Sinistrés (PARESI). Les personnes expulsées se dirigeaient principalement vers les provinces de Muyinga, Kirundo et Ngozi.

Cette expulsion s'est accompagnée souvent d'actes de violation des droits de l'homme comme la spoliation des biens, la séparation des familles, les violences physiques et l'emprisonnement. Ces violations des droits humains ont été condamnées sur le plan international tant par les organisations de défense des droits de l'homme que par les organisations internationales intervenant dans la protection des réfugiés. Nous citons à ce sujet **Human Rights Watch** dans sa lettre adressée au Président tanzanien Jakaya Kikwete en mai 2005.

Selon cette organisation « *La Tanzanie a le droit d'expulser les personnes qui se trouvent illégalement sur son territoire mais elle doit procéder à une évaluation au cas par cas* » a expliqué Alison Des Forges, Conseillère principale à la Division Afrique de Human Right Watch.

« *L'expulsion arbitraire de personnes fondée sur leur origine nationale constitue une grave violation du droit international* », cite toujours la même organisation<sup>8</sup>.

Dans le même sens de plaidoyer, signalons aussi l'action menée par le Conseil Norvégien pour les Réfugiés (CNR-Burundi) dans son rapport sur les violations des droits de l'homme lors de

---

<sup>7</sup> ISTEEDU, Base de données pour les indicateurs du DHD, 2006

<sup>8</sup> www.hrw.org

l'expulsion de Burundais vivant en Tanzanie couvrant la période d'août à octobre 2006)<sup>9</sup>. Dans le même ordre d'idées, une lettre à l'attention des participants à la Commission Tripartite sur le rapatriement volontaire des réfugiés burundais vivant en Tanzanie a été envoyée par le Secrétaire Général du CNR-Oslo au Président Tanzanien en novembre 2007.

En prévision d'une éventuelle expulsion massive annoncée de 20.000 personnes à partir de juillet 2007, dans le district de Kigoma et l'hypothèse d'un accroissement du nombre des expulsés à partir du district de Kagera, le Gouvernement du Burundi devait, avec l'appui des intervenants humanitaires, procéder à :

- La construction de deux sites de transit pour accueillir les personnes expulsées de Kigoma (Provinces de Ruyigi et de Makamba) ;
- La gestion des deux sites existants en renforçant le volet eau et assainissement ;
- La mise en œuvre d'un programme de réintégration incluant l'habitat, la santé et la nutrition, l'éducation et autres aspects de protection tels que les violences liées au genre, la prévention du VIH/SIDA en concentrant l'action en priorité dans la province de Makamba, province d'origine de près de 70% des expulsés annoncés par le district de Kigoma ;
- Le renforcement des interventions, dans le domaine des droits de l'homme et de la protection notamment en matière de plaider pour l'arrêt des atteintes aux droits de l'homme, lors des expulsions et l'accompagnement des personnes expulsées de retour sur leur colline.

Un plan de contingence a été élaboré par l'UNICEF en collaboration avec le gouvernement et les partenaires opérationnels. Les fonds disponibles ont servi à financer les activités prioritaires d'accueil des personnes expulsées: l'enregistrement et le transport ainsi que la gestion des sites de transit.

Les activités d'accompagnement des personnes pour leur réinsertion et leur réintégration ont été tributaires de la disponibilité des fonds supplémentaires conséquents. C'est dans ce contexte que le programme « **Assistance aux personnes expulsées de la Tanzanie et appui à la réintégration des personnes rapatriées, expulsées et déplacées** » a été mis en place à travers l'exécution de deux projets qui concourent aux mêmes objectifs à savoir :

1. **Le projet N° 7ACP BU 40-1-65/COM STABEX 1992-1990** intitulé : « *Assistance aux personnes expulsées de la Tanzanie* » dont l'objectif principal est de faciliter la réintégration de 20.000 personnes/6.000 ménages dans leurs collines d'origine avec une attention particulière aux femmes et aux enfants. Il couvre la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 4 mars 2009. Le coût de ce projet s'élève à **2.506.762,92 euros**.

---

9 CNR-Burundi, Rapport sur les violations des droits de l'homme lors de l'expulsion de burundais vivant en Tanzanie, Novembre 2006.

Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- (i) Soutenir les populations expulsées de Tanzanie à travers la gestion des sites de transit, la distribution du paquet retour, l'enregistrement, le transport et la prise en charge médicale et psychologique.
- (ii) Soutenir des activités de réintégration, dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de l'habitat, des populations expulsées, dans leur colline d'origine, ainsi que dans les centres d'hébergement temporaires principalement dans la province de Makamba.

Il était prévu que le projet s'achève au début du mois de septembre 2008 en mettant fin aux activités de réintégration après celles d'assistance qui s'étaient achevées au mois de février 2008. Une prolongation de 6 mois a été accordée pour continuer la réalisation des activités de réintégration entamées dans le cadre du projet, lequel a pris fin le 4 mars 2009 ;

**2. Le projet N° 9ACP BU 152 /PPCDR-COMPOSANTE4 :** « *Programme Post-conflit de Développement Rural PPCDR* » dont le but est l'assistance aux personnes expulsées de Tanzanie et appui à la réintégration des personnes rapatriées, expulsées et déplacées. Ce projet est mis en œuvre conjointement avec le HCR sur la période allant de janvier 2008 à décembre 2009.

Le principal objectif du projet est de soutenir la réinsertion des personnes sinistrées burundaises de retour sur leur zone d'origine dans la région du Mosso (Provinces de Ruyigi, de Rutana, de Cankuzo, de Makamba) et la province de Muyinga.

L'objectif spécifique est de faciliter l'accueil et la réinstallation de 15.000 personnes/6.000 ménages expulsés, dans leurs collines d'origine avec une attention particulière aux femmes et aux enfants tout en considérant l'égalité de l'assistance accordée aux personnes rapatriées et aux personnes expulsées. Il était prévu que le projet s'achève au 31 décembre 2009 mais une prolongation de 4 mois a été accordée pour continuer les activités jusqu'au 30 avril 2010. Le coût de ce projet s'élève à 3.693.060 euros.

Pour ces deux projets, la synthèse des financements obtenus de la Commission européenne se présente comme suit : Cfr Tableau N° 1 et 2

**Tableau1. : Synthèse des financements obtenus de la Commission Européenne**

Référence des projets	Financements accordés (euros)
7 ACP BU 40-1-65 COM STABEX 1992-1999	2.506.762,92
9 ACP BU 152 PPCDR-COMPOSANTE 4	3.693.060
<b>TOTAL</b>	<b>6.199.822 ,92</b>

*Source : Conventions de contribution de la Commission européenne signées avec une organisation internationale en dates du 30 novembre 2007 et 30 août 2007*

L'effectif global des bénéficiaires accueillis jusqu'au 30 novembre 2009 est synthétisé comme suit :

**Tableau 2. : Synthèse des personnes accueillies par catégories (période du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 30 novembre 2009)**

<b>Différentes catégories</b>	<b>Effectifs</b>
Total Hommes	10.914
Total Femmes	13.014
Total Hommes et Femmes	23.928
<b>TOTAL/Ménages</b>	<b>10.396</b>

*Source : PARESI, Statistiques au 30 novembre 2009*

Selon ces statistiques fournies par le PARESI au 30 novembre 2009, les bénéficiaires accueillis par les deux projets pendant la période allant du 1er septembre 2006 au 30 novembre 2009 s'élèvent à 23.928 personnes. De cet effectif, les femmes représentent 56,27% tandis que l'effectif des enfants (0-18 ans) représente 54,39%.

Après la coordination assurée par OCHA et le HCR de mai 2006 à mars 2007 sous le financement des fonds CERF, l'UNICEF (Section des urgences) a été désigné par l'United Nations Country Team (UNCT) comme point focal pour la prise en charge de cette problématique des expulsées au niveau des agences des Nations Unies. La coordination en ce qui concerne le volet « Expulsés » est présidée par la Direction Générale du Rapatriement et de la Réintégration au sein du Ministère de la Solidarité Nationale. L'UNICEF co-préside les activités. Le programme des urgences de l'UNICEF a déjà bénéficié du financement des fonds CERF d'avril à août 2007, de la Coopération Belge et de la Commission Européenne (Fonds Stabex et PPCDR). En outre, d'autres bailleurs comme ECHO et les autres agences des Nations Unies comme le PAM, la FAO, le HCR ainsi que le BINUB/Droits de l'Homme apportent leur assistance spécifique au programme d'aide aux Expulsés pour faciliter leur accueil et leur réintégration.

Dans ledit projet, le Gouvernement du Burundi est représenté par le Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration Sociale. Ce Ministère a mis en place un Programme de Rapatriement, et de Réinstallation des Sinistrés (PARESI) qui s'occupe de l'enregistrement et du transport des personnes expulsées vers leurs communes d'origine tandis que le Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire s'occupe de la réintégration des élèves rapatriés et expulsés dans les écoles. Aussi, d'autres services de l'Etat interviennent dans le système à savoir la Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers, PAFE en sigle et une Commission Nationale d'identification (CNI) rattachée au Ministère de l'intérieur a été mise à la disposition des sites de transit pour faciliter l'obtention de la carte d'identité nationale pour les expulsés et les rapatriés.

Le projet a ciblé les zones d'intervention caractérisées par des retours massifs des rapatriés et expulsés, notamment les provinces frontalières de la Tanzanie dont Makamba, Rutana, Ruyigi, Cankuzo et Muyinga pour l'assistance humanitaire et la réintégration.

## **II. OBJECTIF DE L'EVALUATION**

L'objectif de l'évaluation est d'analyser le niveau d'atteinte des résultats des deux projets dont le premier est complètement terminé alors que le second prendra fin au 30 avril 2010. Cette analyse doit se focaliser sur les leçons apprises et indiquer les difficultés rencontrées ainsi que les solutions éventuelles à préconiser pour la durée restante du deuxième projet et pour les initiatives futures.

## **III. METHODOLOGIE ADOPTEE**

Le but de l'évaluation était de réaliser une évaluation indépendante des activités du projet menées dans les quatre provinces du pays où sont localisés les sites de transit chargés d'accueillir les expulsés burundais de la Tanzanie.

Fondée sur les termes de référence, la méthodologie de l'évaluation a été segmentée en trois phases à savoir : i) la revue documentaire, ii) la mission de terrain, ainsi que iii) l'analyse et la synthèse des informations et données collectées.

*-La première phase* de l'analyse documentaire a consisté à la collecte de données à partir des sources secondaires notamment les rapports finaux et intermédiaires d'activités disponibles, les propositions de projets, des budgets et des rapports financiers, les contrats de partenariat et les conventions de financement avec la Commission Européenne. L'équipe d'évaluation a également participé à une réunion de coordination des partenaires du projet afin de s'enquérir de l'état d'avancement du projet notamment dans son volet humanitaire.

*-La deuxième phase* a été marquée par la visite de terrain au cours de laquelle il a été adopté une approche participative en faisant des interviews avec les acteurs et opérateurs ayant pris part aux activités des deux projets. Dans ce cadre, des interviews ont été menées avec des individus et des groupes cibles. Des entretiens ont été menés d'abord à Bujumbura avec les gestionnaires des différentes composantes du projet au sein de l'UNICEF en l'occurrence avec les sections des Urgences, de l'Education/Constructions ainsi qu'avec les différentes organisations internationales et nationales partenaires (niveau siège) de l'UNICEF pour l'exécution du projet. La visite de terrain a également permis de rencontrer les bénéficiaires sur place, les autorités administratives et locales. Ces différents entretiens ont permis une appréciation considérable des opinions émises par les parties prenantes sur lesquelles l'évaluation a fondé son analyse et ses conclusions. Par cette approche, le Consultant a cherché à comprendre les défis, les succès et les leçons apprises du projet afin d'apprécier convenablement dans quelle mesure les deux projets ont apporté des réponses aux

besoins identifiés et dans quelle manière il s'est adapté aux changements éventuels intervenus au cours de l'exécution.

*-La troisième étape* a consisté en l'analyse et la synthèse des informations recueillies dans les deux phases précédentes. L'analyse s'est fondée sur les critères de l'OCDE-CAD utilisés dans l'évaluation de l'action humanitaire. Selon les termes de référence, les critères retenus se limitaient à l'efficacité, l'efficience et l'impact des actions. Toutefois, l'évaluation a jugé utile d'ajouter d'autres critères notamment la pertinence, la cohérence, la coordination et la durabilité/pérennité pour compléter l'analyse. A toutes les étapes, des synergies avec d'autres études/rapports d'évaluations réalisées dans le même domaine ont été recherchées. Un débriefing a été organisé auprès de l'UNICEF pour exposer les constats préliminaires et rectifier les perceptions éventuellement erronées. Ensuite, un rapport provisoire a été soumis aux sections de l'UNICEF concernées par le projet pour leurs commentaires à prendre en considération dans le rapport final.

#### **IV. DIFFICULTES RENCONTREES ET FACILITES**

L'évaluation s'est déroulée sans difficultés majeures. L'équipe d'évaluation avait à sa disposition les moyens logistiques nécessaires pour la visite de terrain. Toutefois, suite à la multiplicité des partenaires et autres parties prenantes du projet et le temps imparti à l'évaluation, le temps des entretiens était limité pour les rencontres et entretiens personnalisés avec tout le monde. Aussi, la disponibilité de certains interlocuteurs visés n'était pas toujours assurée au moment voulu. Suite à ces problèmes, nous avons été obligés de cibler les acteurs clés pour les interviews directes, passer par des correspondances électroniques (e-mails) et par des entretiens téléphoniques en cas de besoin pour avoir le maximum d'informations.

#### **V. CRITERES DE L'EVALUATION**

Les critères ci-après ont été considérés comme les plus importants pour l'évaluation de ce projet. Il s'agit de : i) la pertinence, ii) l'efficacité, iii) l'efficience, iv) la cohérence, v) la coordination, et vi) l'impact :

##### **a. La pertinence**

Elle concerne la raison d'être du projet, le lien entre celui-ci et son environnement (économique, social et politique, culturel...) dans son intégralité. Il s'agit de l'examen du bien-fondé de l'action au regard des objectifs et enjeux déterminés au départ. Ce critère est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les objectifs et les activités de l'intervention répondent aux besoins prioritaires des bénéficiaires.

## **b. L'efficacité**

L'efficacité mesure à quel degré le projet atteint ses objectifs en qualité et en quantité. Ce critère est utilisé pour évaluer si l'intervention a atteint les objectifs prévus dans le respect de son environnement immédiat et en temps voulu et ainsi vise à expliquer les écarts constatés.

## **c. L'efficience**

Elle étudie la relation entre les coûts et les avantages, entre les résultats obtenus et les ressources utilisées. Ce critère est utilisé pour évaluer dans quelle mesure les ressources (humaines, financières, matérielles, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats de façon économique. Ainsi, le management est dit efficient s'il parvient à mener le maximum d'activités avec le minimum de moyens.

## **d. La cohérence**

Elle apprécie les rapports entre les divers éléments constitutifs de l'action et elle distingue la cohérence interne de la cohérence externe. La cohérence interne permet d'analyser la concordance des divers moyens et instruments mobilisés pour concourir à la réalisation des objectifs tandis que la cohérence externe permet d'analyser l'alignement des politiques des partenaires ainsi que les actions entreprises par les autres agences des Nations Unies et autres organisations non gouvernementales .

## **e. La coordination**

Elle étudie la capacité de gestion des différentes activités menées pour une même action dans le but d'assurer le bon fonctionnement des différents intervenants dans le même programme.

Il faut noter que le critère de cohérence externe se distingue de celui de coordination dans ce sens que la cohérence externe touche les aspects d'alignement des politiques des différents acteurs tandis que la coordination met l'accent sur les aspects opérationnels relatifs à l'exécution du projet.

## **f. L'impact**

Il juge les retombées de l'action, attendues ou non, à moyen et long terme en étudiant les effets de celle-ci dans une perspective élargie. Il s'agit du changement, positif ou négatif, direct ou indirect, prévu ou imprévu, voulu ou pas voulu, produit par la réalisation d'une intervention.

## CH. II : ANALYSE DU PROGRAMME

### I. STRATEGIE D'INTERVENTION

#### I.1. Pertinence du projet

La décision d'intervention de l'UNICEF a été prise par l'UNCT (United Nations Country Team) dans le contexte de retrait du HCR et d'ampleur persistante de la problématique des expulsés. L'UNICEF a été désigné pour assurer la coordination des interventions. Les activités du programme évoluant dans l'approche liant l'Urgence, la Réhabilitation et le Développement, connu en anglais comme Linking Relief, Rehabilitation and Development Approach, confirment le lien entre les activités d'urgence et les activités de développement à travers les activités de réintégration faisant partie intégrante du programme.

Comme décrit dans le contexte du projet plus haut, les expulsés sont chassés dans des conditions inhumaines caractérisées par la spoliation des biens, les séparations de familles, les violences physiques et morales. Le caractère de statut d'immigrants illégaux en Tanzanie les met à la merci de tout abus en matière des droits de l'homme. La catégorie des «sans références» se trouvant dans les expulsés constitue un cas atypique accentuant le défi de réintégration dans le pays. Dans ce contexte, les expulsés ont besoin d'une réhabilitation humaine leur permettant de retrouver la dignité humaine au moment de l'accueil. En outre, la réinsertion de ces expulsés vers leurs collines d'origine constituait aussi une priorité pour les bénéficiaires étant donné la paupérisation grandissante de la population hôte vivant essentiellement de l'agriculture confrontée à une forte pression foncière.

Dans ce cadre, les objectifs spécifiques des deux projets qui consistent en premier lieu à soutenir les personnes expulsées à travers la gestion des sites de transit, la distribution du paquet retour, l'enregistrement, le transport, et la prise en charge médicale et psychologique et en second lieu à soutenir les activités de réintégration dans le domaine de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de l'habitat des personnes expulsées, dans leur colline d'origine, sont pertinents et ont répondu aux priorités des bénéficiaires.

Etant donné la diversification des besoins que ressentent les personnes expulsées, la réalisation de ces objectifs a requis une combinaison d'expertises des différents partenaires opérationnels dans les sites de transit. Le paquet retour distribué lors des retours dans leurs collines constitue une base pour la réintégration car les différents éléments composant le paquet retour tels que les vivres (6 mois) et les non vivres leur permettent d'assurer leur survie en attendant la récolte et les retombées d'autres programmes de réintégration mis en œuvre par les autres intervenants comme le HCR, le PNUD et les autres ONGs. En outre, la pertinence du projet reste aussi démontrée par l'accompagnement des volets de mobilisation sociale et de plaidoyer (interne et externe) comme activités transversales du projet étant donné le caractère multiforme de la problématique des expulsés.

## I. 2. Cohérence du programme

La problématique des expulsés a été assimilée à la question des rapatriés en terme d'assistance humanitaire car éprouvant les mêmes besoins tant au niveau de l'accueil que de la réinsertion communautaire. Concernant la cohérence externe, l'intervention du programme reste cohérente avec la politique du Gouvernement consistant à promouvoir le rapatriement et la réinsertion des rapatriés en cette période d'après guerre. La mise en place du Ministère de la Solidarité Nationale traduit la volonté du Gouvernement de mettre en application cette politique. C'est dans cette optique qu'une convention relative à la création d'un Projet d'Appui au Rapatriement et à la Réintégration des Sinistrés, PARESI en sigle, a été signée en date du 09 janvier 2007 par le Ministre comme organe d'exécution.

Quant à la cohérence interne, la coordination des activités en rapport avec la problématique des expulsés constitue un mandat spécial confié à l'UNICEF par l'UNCT après le retrait du HCR et ne fait pas l'objet d'aucune confiscation de mandat inter-agences. En plus de la présence d'une proportion importante des femmes (56,27%) et des enfants (54,39%) trouvés parmi les personnes expulsées, situation qui s'aligne en faveur du mandat ordinaire de l'UNICEF, ce choix reste également justifié par le fait que l'UNICEF est la deuxième agence multisectorielle (après le HCR) des Nations Unies qui comprend dans sa structure une section des urgences pouvant jouer le rôle de coordination pour les différents intervenants.

## II. STRATEGIE OPERATIONNELLE

### II.1. Choix des partenaires

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, l'UNICEF a identifié des partenaires en fonction de leur expertise marquée dans les différents secteurs d'intervention après l'évaluation de leurs capacités financières. Les rôles et les responsabilités des différents partenaires opérationnels dans les sites de transit se présentent comme suit :

- **CRB/CRA:** Gestion des quatre camps et distribution des « Kits de retour » (NFIs, Kit agricole et vivres d'un mois) ;
- **AHA:** Soins médicaux dans les quatre camps ;
- **TPO:** Prise en charge des cas de traumatisme mental/psychique dans les camps ;
- **CNR:** Protection et conseil légal (« centres d'écoute » dans les quatre camps) ;
- **IRC:** Assistance aux enfants séparés et non accompagnés ;
- **PARESI:** Enregistrement avant l'entrée dans le site et transport des expulsés vers leurs communes d'origine après le séjour dans le site ;
- **SOLIDARITES:** Approvisionnement en eau potable pour les sites de Kinazi et Makamba ;

- **PAM:** Livraison des vivres pour les camps (repas chauds) et les Kits de retour en vivres sur base d'un accord de partenariat tripartite signé entre le PAM, la CRB et l'UNICEF. A ce sujet, la **CARITAS** assure la distribution des vivres de 5 mois dans les paroisses en partenariat avec le PAM ;
- **CNI:** Service rattaché au Ministère de l'intérieur chargé d'octroyer les cartes d'identité nationale aux expulsés;
- **HCR:** L'UNICEF exécute un projet conjoint avec le HCR pour les activités des rapatriés Burundais dans les zones de Mosso et de Muyinga;
- **FAO:** La fourniture de semences et de matériels agricoles.

En plus de ces partenariats conclus, l'UNICEF a pris en charge lui-même la livraison, le transport et le stockage des non vivres dans les entrepôts provinciaux destinés à alimenter les sites de transit en non vivres. Les autres principales parties prenantes et acteurs du programme sont:

- **Le Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration Sociale** qui assure la présidence de la coordination du projet, co-présidée par l'UNICEF;
- **Le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire** (Education);
- **PAFE:** impliqué dans l'accueil des personnes expulsées à la frontière;
- **Office National pour les Réfugiés et Apatrides (ONPRA)** sous tutelle du Ministère de l'Intérieur.

Ce choix de partenaires a été stratégique du fait que tous les aspects facilitant la mise en œuvre du programme ont été couverts notamment les aspects d'ordre opérationnel et de plaidoyer. Le défi majeur avait été la mobilisation des Bailleurs et du Gouvernement en tant que parties prenantes et ce défi a été surmonté grâce aux actions renforcées en matière de plaidoyer.

## II.2. Points forts

Comme points forts, l'évaluation a noté les indicateurs de succès suivants :

- Forte collaboration avec le Ministère de la Solidarité Nationale à travers la Direction Générale chargée du Rapatriement et de la Réintégration des déplacés et des rapatriés ainsi qu'une étroite collaboration institutionnelle avec les Ministères impliqués dans les activités de réintégration comme le Ministère de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que le Ministère de l'enseignement professionnelle;
- Choix des partenaires qualifiés dans le domaine d'intervention sur lequel porte le partenariat et

renforcement des capacités des partenaires faisant partie intégrante du programme;

- Développement progressif des outils opérationnels de gestion du programme face au caractère spontané, désorganisé et non coordonné du mouvement d'expulsion. *A ce sujet, l'évaluation a noté:*
  - La définition des critères de reconnaissance pour éviter sinon limiter les tricheries identifiées dans le processus d'accueil des personnes venant de la Tanzanie suite à une spéculation développée autour du paquet retour ;
  - La mise en place d'une base de données suffisamment développée permettant de suivre le phénomène de l'expulsion sous plusieurs aspects (points d'entrée, collines de retours, désagrégation en catégorie selon le genre et l'âge, etc.);
  - Le développement d'une base de données permettant d'enregistrer les cas de violation des droits humains et d'autres options en rapport avec les conditions des personnes expulsées;
  - Les outils de gestion des sites de transit avec un manuel «Camp Management Toolkit » mis à la disposition des gestionnaires des sites et formations y relatives ayant permis la clarification des rôles et responsabilités des différents partenaires;
  - Le Protocole de distribution harmonisé entre expulsés et rapatriés pour la distribution du paquet retour ;
- L'implication progressive des autorités administratives dans la gestion de la problématique des expulsés activée par la désignation des points focaux qui sont généralement les conseillers des gouverneurs chargés des questions socio-culturelles au niveau de la province (sauf le cas de Makamba) ;
- Mise en place des mécanismes de coordination du programme à tous les niveaux (au niveau du terrain, au niveau provincial et national/central);
- Le développement d'une stratégie de sortie au cours du développement du programme traduite par l'élaboration d'un plan de contingence et des stratégies de désengagement dans les provinces d'intervention selon la diminution de l'ampleur du phénomène et dont l'application était flexible;
- Critères de ciblage des bénéficiaires appropriés mettant l'accent sur leur vulnérabilité et forte implication des autorités et bénéficiaires eux-mêmes dans le processus (cas de validation publique des bénéficiaires).

### **II.3. Défis rencontrés**

*Concernant les défis rencontrés, l'évaluation a noté les points suivants:*

- Un système financier rigide de l'UNICEF non adapté aux interventions d'urgence et faible adaptation des partenaires à ce système;
- La faible capacité financière de certains partenaires ayant les difficultés de préfinancement des activités en attendant le déblocage des fonds ;
- Le retard accusé dans la demande de renouvellement des contrats pour certains partenaires;
- Le manque de collaboration des autorités tanzaniennes pour la mise en œuvre d'une expulsion plus organisée et coordonnée pouvant faciliter la planification des activités, la difficulté d'estimer les bénéficiaires sur la période d'intervention du projet étant à la base de ce problème de planification;
- Existence des mécanismes de tricheries échappant à la stratégie de détection de fraudeurs mis en place.

### **Leçons apprises**

Au sujet du système financier, l'UNICEF appliquera le système du «Harmonized Cash Transfer », HACT, en sigle, consistant à accorder les fonds aux partenaires quitte à auditer leurs comptes après l'utilisation des fonds. Il est prévu que ce système entre en vigueur à partir de 2010. Toutefois, sa mise en application sera conditionnée entre autres par la transparence de la comptabilité du partenaire.

### **II.4. Analyse des procédures administratives et partenariats mis en place pour la gestion du programme.**

#### **II.4.1. Analyse des procédures administratives**

Dans le cadre de la mise en œuvre des deux projets ci-haut décrits, l'UNICEF a signé des accords de coopération avec les partenaires d'exécution en l'occurrence la CRB, le PARESI, le CNR, TPO, IRC, Solidarités et AHA. UNICEF a utilisé le même format d'accord décrivant en détails les points suivants pour chaque partenaire:

i) les principes généraux ; ii) les dispositions générales; iii) la nature d'appui au projet; iv) les procédures relatives à l'apport de liquidités ; v) les fournitures et équipements à apporter par chaque partie ; vi) les responsabilités par rapport au personnel des partenaires; vii) la tenue de compte et rapport financier requis; viii) le rapportage des activités ; ix) les responsabilités en cas de réclamation ainsi que x) la résolution des différends le cas échéant.

Le respect des accords signés par les deux parties varie d'un partenaire à l'autre. Ainsi, pour certains partenaires, il n'y a pas eu de difficultés majeures signalées en termes de collaboration tandis que pour d'autres, les problèmes signalés touchent tant les aspects administratifs que financiers. Au point de vue administratif, l'évaluation a noté le retard dans l'introduction des propositions de projets par certains partenaires (Cas de TPO et de la CRB) tandis qu'au point de vue financier, les retards dans le transfert de fonds ont été signalés par la plupart des partenaires.

Concernant cet aspect, les accords de partenariat prévoyaient le déblocage en trois tranches selon les modalités suivantes :

*-La première tranche (30%) devrait être versée dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la signature de l'accord.*

*-La deuxième tranche (30%) devrait être effectuée après la réception, l'analyse et l'acceptation par l'UNICEF des rapports narratifs et financiers soumis par le partenaire comme preuve d'une gestion et d'une utilisation satisfaisantes des ressources octroyées dans la tranche précédente, accompagnées d'une requête officielle de demande de paiement.*

*-Le versement de la troisième tranche (30%) était aussi soumis aux mêmes conditions de la deuxième tranche. Dans la plupart des cas, un solde de 10% devrait être versé au titre de remboursement après réception, analyse et acceptation des rapports narratifs et financiers par l'UNICEF.*

## Leçons apprises

Après analyse, l'évaluation a noté que le retard de transfert des fonds soulevé était essentiellement dû au non adaptation des systèmes comptables et financiers des partenaires par rapport à celui de l'UNICEF. Le degré de difficultés rencontrées sur cet aspect dépendait de la capacité d'adaptation du système financier et comptable de chaque partenaire d'où tous les partenaires n'éprouvaient pas les mêmes difficultés vis-à-vis de cet aspect.

A ce sujet, l'évaluation a noté les principales contraintes relevées de l'analyse des différents partenariats établis dans le cadre du programme tel que détaillé dans le point qui suit.

### **II.4.2. Analyse des partenariats mis en place**

#### **a. Cas du partenariat CRB/UNICEF**

Concernant le partenariat CRB/UNICEF sur la gestion des non vivres, les difficultés rencontrées ont été les suivantes :

*\* En matière d'approvisionnement :*

- Les retards dans les réquisitions accusés par la CRB ;
- La livraison non conforme à la réquisition faite par la CRB confrontée à la révision à la baisse des quantités demandées, ce qui bouleversait les prévisions faites. Cette révision à la baisse par l'UNICEF était due par le fait que la CRB n'était pas en mesure de fournir les états de stocks pour justifier des demandes importantes de matériel;
- Le transport des non vivres par l'UNICEF vers les entrepôts provinciaux sans informer au préalable la CRB pour organiser leur réception, ce qui entraînait des discussions sur les écarts constatés au moment du déchargement;

*\* Aspects financiers et administratifs:*

- Le retard dans le transfert des fonds des différentes tranches par l'UNICEF dû en partie au fait que la CRB justifiait en retard les avances versées bloquant ainsi le déblocage de l'avance suivante;
- Le retard dans le renouvellement des contrats dû à la lenteur de la CRB avec comme conséquence la non couverture des dépenses effectuées dans la période non matérialisée par le contrat malgré la continuité des activités;
- La non transmission à l'UNICEF des rapports mensuels sur la gestion des sites par la CRB telle que prévue dans le contrat de partenariat;

Au sujet de la gestion des non vivres et ses mécanismes de transport, l'évaluation a noté une nécessité d'améliorer la communication entre les deux parties (CRB/UNICEF).

### **Leçons futures**

*Après analyse de la nature de partenariat entre les deux parties, l'évaluation recommande ce qui suit :*

- Compte tenu du système financier de l'UNICEF généralement conçu pour ses interventions dans le développement, un système souple adapté aux situations d'urgence aurait dû être mis en place dès le début du projet (à l'instar du HCR) pour faciliter les procédures d'approvisionnement des fournitures et de déblocage de fonds;
- La CRB aurait dû prévoir, en collaboration avec son partenaire PARESI, un mécanisme de régularisation (transmission du Kit après le retour) dans le système de distribution pour les expulsés ayant regagné les collines sans ou avec Kit incomplet. Les intervenants pouvaient analyser la possibilité de procéder à cette régularisation en collaboration avec PARESI et la CARITAS qui est présente dans les paroisses et qui assure la distribution du paquet retour mensuel pendant cinq mois aux mêmes expulsés transférés;

- La communication entre la CRB et l'UNICEF devrait être améliorée surtout en ce qui concerne le partage des informations contenues dans les rapports mensuels sur les activités des sites ;
- Dans le cadre des activités en rapport avec la gestion des expulsés qui arrivent dans la période de fin de projet, la CRB en collaboration avec d'autres partenaires devrait accélérer le retour chez eux et développer davantage ses capacités de référencement pour les cas demandant d'autres compétences.

#### **b. Cas du partenariat UNICEF/PARESI**

Dans le cadre de l'exécution du contrat l'UNICEF/PARESI, les difficultés principales rencontrées étaient les suivantes :

##### *\*Aspects financiers:*

- le retard accusé par l'UNICEF dans les paiements des différentes tranches rendant difficile les relations entre le PARESI et ses fournisseurs ;
- les difficultés d'adaptation du système comptable du PARESI vis-à-vis du système financier au début du projet (situation qui s'est améliorée progressivement) ;

##### *\*Aspects opérationnels :*

- le phénomène des tricheries qui défiait les mécanismes d'identification des bénéficiaires et qui impliquait la complicité des autorités locales et même tanzaniennes au niveau transfrontalier;
- le caractère spontané des expulsés qui ne permettait pas de planifier les voyages et le fait d'être obligé de se rendre dans une commune parfois éloignée du site avec un effectif insignifiant dans un bus avec des places libres suite aux origines différentes des expulsés à transférer dans les délais prévus ;
- les ruptures de stocks des articles du paquet retour qui perturbaient la programmation des transferts;
- l'indisponibilité des maisons dans les villages de Paix en temps voulu pour le transfert des expulsés « sans référence » dont le délai de séjour dans le site de transit devenait incertain.

### **c. Cas du partenariat UNICEF/AHA**

En analysant la nature de collaboration entre l'UNICEF et AHA, l'évaluation a noté quelques incompréhensions liées tant sur les aspects opérationnels que financiers:

*\* Aspect financier:*

- le déblocage tardif des transferts des différentes tranches par l'UNICEF dû par la justification tardive ou non valable des dépenses relatives aux premières tranches antérieures bénéficiées par AHA. Cette situation a eu comme conséquence entre autres le paiement tardif des salaires du personnel engagé sur le projet ;

A ce sujet, l'évaluation a noté que, sans ignorer la rigidité du système financier ordinaire de l'UNICEF, le retard accusé dans la présentation des pièces justificatives ou la transmission des pièces justificatives non valables par un partenaire entraînait un retard dans le déblocage des fonds.

*\* Aspects opérationnels:*

- Un suivi insuffisant des opérations du partenaire sur terrain par la Section Santé&Nutrition de l'UNICEF et une insuffisance relevée dans la communication entre AHA et la même Section;
- L'irrégularité d'AHA dans les réunions de coordination organisée à Bujumbura dans les bureaux de l'UNICEF;
- Concernant les opérations dans les sites, les missions de suivi de l'UNICEF avaient constaté la non permanence des infirmiers à leurs postes d'attache dans les sites. Cette situation est expliquée par le fait qu'AHA appliquait une approche de complémentarité entre les équipes utilisées dans l'assistance aux rapatriées et celles destinées à l'assistance aux expulsés. Cette approche n'avait pas été partagée avec l'UNICEF pour marquer son accord préalable et pouvait être interprétée comme un chevauchement entre deux financements différents (HCR/AHA et UNICEF/AHA) ;
- La question de la garde de nuit par les infirmiers dans les sites a constitué l'objet de discussion entre AHA et le gestionnaire du site qui est la CRB. En effet, AHA préférerait y maintenir un simple gardien non seulement pour assurer la sécurité de ses stocks de médicaments dans les sites mais aussi conduire le malade dans un centre de santé situé aux environs en cas de besoin. Le gestionnaire du site, la CRB, ont jugé inapproprié cette approche car la sécurité du site était du ressort du gestionnaire des sites. Le problème a été résolu par le fait que la CRB a finalement pris l'initiative, depuis le mois d'octobre 2008, de désigner deux volontaires par site ayant des formations en premiers secours pour veiller à la santé des expulsés pendant la nuit et les acheminer vers les centres de santé la nuit en cas de

besoin. AHA a retiré par la suite son gardien. L'UNICEF n'a pas intervenu dans cette incompréhension entre les deux partenaires car estimant qu'il s'agissait d'un problème pouvant trouver une solution sur terrain et non au niveau de la coordination centrale réservée à des questions stratégiques du projet.

### Leçons apprises

Après analyse de ces faits ayant marqué ces deux parties, l'évaluation note qu'un problème de communication a été à la base de ces incompréhensions soulevées. En effet, tout changement ou nouvelle approche de travail touchant les clauses du contrat en cours de l'exécution d'un projet devrait faire l'objet de discussion entre différentes parties prenantes en toute transparence avant d'être mis en application. Quant au problème de collaboration entre partenaires, l'évaluation soutient la position de l'UNICEF faisant trancher les questions à caractère opérationnel sur terrain, au niveau des différents mécanismes de coordination prévus sur terrain et réserver la coordination centrale aux questions stratégiques du projet.

#### **d. Cas du partenariat UNICEF/TPO**

Les contraintes identifiées en termes de collaboration entre les deux parties sont essentiellement les suivantes:

*\* Aspects administratifs :*

- Le retard dans le renouvellement de contrat ;
- Le retard dans la soumission de proposition de projet et la validation interne ;

*\* Aspects opérationnels :*

- La contrainte des assistants de terrain de travailler 7 jours sur 7 sans repos ;
- La difficulté d'assurer le service minimum en attendant le renouvellement du contrat;

Dans le cadre de la pérennité de ses activités, TPO a développé, dans un autre cadre, des formations des leaders communautaires dans les différentes provinces, projet qui est toujours en cours pour couvrir tout le pays. La pérennité de ses activités dans les sites réside dans le fait de référer les cas de traumatismes identifiés aux structures communautaires déjà formées. Le référencement a été donc limité par l'état d'avancement des activités rentrant dans le cadre de sa politique de pérennisation en cours.

### Leçon future

Il ressort de l'analyse des difficultés d'ordre administratif et financier rencontrées, un constat qui

permet de tirer la leçon de la nécessité d'améliorer la communication entre partenaires comme déjà mentionné pour certains autres partenaires.

#### **e. Cas du partenariat UNICEF/CNR**

*Les défis rencontrés au cours de l'exécution du contrat signé entre l'UNICEF et le CNR sont les suivants:*

- Sur le plan administratif et financier, la collaboration a été caractérisée par la livraison tardive des articles fournis en nature (carburant et autres), la rigidité en matière d'inclusion des frais pour expatrié, la procédure jugée onéreuse en matière de justification des dépenses avec dépôt des pièces originales à l'UNICEF, la solution préférée étant d'envoyer un auditeur dans l'organisation ;
- Sur les aspects opérationnels, la détection de fraude et corruption a constitué un défi majeur. En effet, comme le CNR a interviewé environ une personne de chaque ménage expulsé, avec une bonne connaissance de terrain et de bonnes formations en matière de technique d'interview, cette organisation était souvent la mieux placée pour détecter des cas de tricheries. Plus que lors de l'opération de rapatriement des réfugiés, le programme d'assistance aux personnes expulsées était susceptible d'attirer des tricheurs pour bénéficier de l'assistance matérielle octroyée. Cette situation était due au manque de documents des personnes ciblées et au contexte d'extrême pauvreté dans les zones d'opération. Le seul document requis pour être inclus dans le programme d'assistance (*Notice to prohibited immigrant*) était susceptible d'être acquis frauduleusement. Les mécanismes de détection de fraudeurs étaient souvent contournés avec parfois la complicité des autorités locales qui recevaient des pressions de la part des fraudeurs. Les interviews ICLA n'avaient pas du tout comme objectif de démasquer des fraudeurs mais elles étaient en mesure de collecter des informations utiles à ce sujet. Ses avis à ce sujet n'ont pas toujours été pris en considération, ce qui a créé un sentiment de découragement au sein des équipes de terrain;
- L'absence de bonne volonté politique du côté de la Tanzanie qui a freiné les initiatives souhaitées sur une expulsion coordonnée et même au point de vue échange d'information bilatéral.

#### **De ce qui précède, il se dégage les observations suivantes :**

- La capacité financière du CNR permettant un préfinancement facile en cas de retard des fonds et la bonne communication existante entre l'UNICEF et le CNR ont permis de surmonter les défis rencontrés tant administrativement que financièrement;
- Une bonne coordination est essentielle pour un plaidoyer et des actions d'assistance humanitaire efficaces. De même, une bonne répartition des rôles et responsabilités de chacun en matière de gestion de sites constituent une nécessité pour la collaboration des

partenaires;

- Les accords de partenariats ne devraient pas inclure la livraison de « fournitures ». Les partenaires préfèrent avoir les fonds et acheter ces fournitures eux-mêmes pour plus d'efficacité dans les opérations;
- Une bonne appropriation du projet par les autorités burundaises est importante mais elle est fragilisée par la mobilité des autorités aux postes politiques;
- Une bonne coordination bilatérale nécessite une bonne volonté politique des deux parties concernées (burundaise et tanzanienne).

#### **f. Cas du partenariat UNICEF/IRC**

L'évaluation n'a pas noté de défis au point de vue administrative et financière entre les deux institutions. Cependant, des défis opérationnels ont caractérisé les activités de l'IRC tant au niveau de l'identification, de la réunification, que de l'assistance et de la réintégration.

##### ***Les défis rencontrés sont notamment :***

- L'identification confrontée aux phénomènes de tricheries ;
- Le processus de réunification confrontée à la réticence des familles sans relations de parenté pour les enfants orphelins;
- Le processus d'assistance des ENA confrontée au problème de pauvreté des familles d'accueil et qui demandent des apports supplémentaires;
- La réticence du PAM de majorer la ration des ENAs sur la taille de la famille de réunification
- La prise en charge des médicaments des ENA qui souffrent des maladies chroniques;
- La formation en métiers confrontée au problème de l'éparpillement des ENAs dans les différents milieux;
- La difficulté de trouver des terres cultivables pour les ENAs installés dans les villages de Paix ;
- Absence de structures de protection des ENAs dans leurs milieux de réintégration.

#### **Leçons apprises**

De ce qui précède, il se dégage les observations suivantes :

- La protection des enfants ne constitue pas une priorité de la communauté vu la faible implication de l'administration en la matière;
- La situation précaire que vit la population l'a entraînée dans des pratiques de tricheries inhumaines où les enfants ont été utilisés comme outils de tricherie ;

- La mise en place d'un système communautaire pour la protection des enfants constitue une priorité.

D'une manière générale, il convient de souligner que, malgré ces irrégularités observées qui ont marqué la qualité de la coopération entre l'UNICEF et ses partenaires, l'évaluation a noté que les partenaires ont fourni en général un effort pour éviter l'arrêt des activités planifiées. Certains partenaires ont préfinancé les activités tandis que d'autres ont mis en jeu le crédit-fournisseur dû au fait que les fournisseurs des prestations requises attendaient un moment pour le paiement de leurs factures (cas de PARESI avec les propriétaires des véhicules de transport loués).

### **III. EFFICIENCE DU PROGRAMME**

Les ressources financières ont été gérées avec rigueur avec l'appui financier et technique de l'UNICEF. L'équipe de la section des Urgences a travaillé en synergie avec les autres sections de l'UNICEF selon les différents volets des deux projets.

Après analyse interne des coûts comparatifs, l'approvisionnement en non vivres qui portait sur de grosses quantités a été effectué sur le marché extérieur à travers les services spécialisés de l'UNICEF. Cette modalité d'approvisionnement a permis non seulement de réaliser des économies d'échelles mais de gagner en termes de qualité, des produits fournis aux bénéficiaires.

Pour les différents prestataires de services locaux dont notamment les entreprises de construction, les Sociétés de fourniture de carburant et autres, l'UNICEF a procédé à l'analyse du marché afin d'identifier à la suite d'appels d'offres les propositions les moins coûteuses.

La non inclusion des frais des expatriés des partenaires pour le cas des ONGs internationales a permis de rendre le partenariat moins onéreux pour le programme.



*Site de distribution*

D'autres mesures prises par certains partenaires ont aussi contribué à la rationalisation de la gestion du programme notamment l'introduction de la CARITAS (partenaire du PAM) dans le circuit de distribution qui a facilité les activités de transport en diminuant le volume des quantités transportées (quantité d'un mois au lieu de six mois) et en diminuant aussi les quantités à transporter vers les sites pour la distribution.

Au vu de ce qui précède, l'évaluation a noté que le programme a été efficient dans sa globalité.

#### **IV. COORDINATION**

La coordination des activités en rapport avec le programme d'aide aux expulsés a été organisée aux trois niveaux suivants : i) **en amont** par la coordination centrale assurée par la Direction générale du Rapatriement et de la Réintégration avec l'appui de l'UNICEF ; ii) **au niveau intermédiaire**, par la

coordination provinciale assurée par le point focal (généralement un conseiller socio-culturel provincial sauf à Makamba) avec l'appui de l'UNICEF et du PARESI et iii) **en aval**, par la coordination au niveau des sites de transit assurée par la CRB. L'appréciation de cet aspect de coordination porte sur ces trois niveaux de coordination.

**En aval**, la coordination des activités du site est assurée par le chef de camp (CRB) qui coordonne les activités organisées par les différents partenaires exerçant leurs activités dans le site. Alors qu'au début du programme, les partenaires avaient du mal à comprendre le rôle et les responsabilités de chacun, cette situation s'est améliorée surtout grâce aux formations reçues sur la gestion des camps assurée par le CNR avec le financement de l'UNICEF, expérimenté en la matière. Toutefois, les échanges inter-partenaires sont restés faibles parfois par manque de communication entre certains partenaires. Dans le cadre du retrait du projet, la gestion de ces sites, déjà fermés a été rétrocédée à la CRB qui en assure l'entretien dans la mesure du possible.

**Au niveau intermédiaire**, généralement les conseillers socio-culturels des Gouverneurs au niveau des provinces concernées étaient désignés comme points focaux pour la question des expulsés sauf le cas de Makamba où le point focal est un cadre non attaché à l'administration provinciale. Ce cadre constituait un point de rencontre pour tous les partenaires opérationnels sur terrain. L'efficacité du système de coordination au niveau provincial dépendait du dynamisme de l'autorité provinciale mais il était aussi fragilisé par les changements souvent opérés pour ces conseillers pour des raisons politiques. La présence d'un personnel de l'UNICEF au niveau décentralisé (basé à Ruyigi) a permis de soutenir les provinces pour l'organisation et le suivi des réunions de coordination. L'échange d'expériences entre les différentes provinces a aussi contribué au dynamisme de cette coordination provinciale. Dans le cadre de désengagement, ces structures de coordination ont été remplacées par les comités de monitoring sous la responsabilité de l'autorité provinciale (l'ancien point focal ou Gouverneur lui-même: cas de Muyinga) secondé par les Secrétaires provinciaux de la CRB. Dans les trois provinces où le projet a été clôturé, seules les provinces de Muyinga et Ruyigi ont déjà formalisé la mise en place de ces comités mais la province de Cankuzo n'avait pas encore formalisé ce mécanisme de suivi d'après-projet. Le fonctionnement de ces comités de monitoring reste limité car les cahiers de charges n'étaient pas encore définis.

## Leçons futures

Vu la forte sollicitation des autorités provinciales, la CRB devrait jouer un rôle proactif pour activer ce système en préparant par exemple un projet cahier de charges (définition de tâches, calendrier des réunions, etc.) et le soumettre à l'autorité provinciale pour recueillir son avis et ainsi amorcer le processus de fonctionnement formel. Aussi, la tenue des statistiques sur les quelques arrivés sporadiques devrait continuer dans le cadre des comités de monitoring afin de suivre la tendance du phénomène après le retrait de l'assistance humanitaire.

A cet effet, la base de données tenue par le PARESI devrait continuer à enregistrer les cas reçus par l'administration en collaboration avec la CRB même dans les provinces où le projet a fermé afin de

documenter ces cas et suivre l'évolution du phénomène au fur du temps. Ceci contribuera également à activer les comités de monitoring mis en place à la fin du projet. Le niveau de collaboration de ces comités de monitoring avec le Ministère de la Solidarité Nationale, via le PARESI devrait être clarifié.

### **Recommandations**

- Le désengagement envisagé dans le dernier site de Makamba préconisant la mise en place d'un comité de monitoring devra inciter l'autorité provinciale à la formalisation de ce comité et à l'élaboration d'un cahier de charge au moment du désengagement. En outre, les autorités devront s'assurer de la passation des responsabilités entre l'ancien point focal et le conseiller socioculturel qui doit être pleinement responsabilisé pour la pérennité des acquis du projet;
- La CRB devra jouer un rôle proactif en tant qu'organisation expérimentée dans le domaine humanitaire;
- Clarifier le cadre de collaboration entre ces comités de monitoring et le Ministère de la Solidarité Nationale.

**Au niveau central**, la coordination était beaucoup plus stratégique car elle réunit le Gouvernement représenté par le Ministère de la Solidarité Nationale qui en assure la présidence et l'UNICEF jouant le rôle de coprésidence. Ce cadre de coordination réunit, en plus des partenaires d'exécution, les représentants des bailleurs (Echo, Coopération Belge, etc.) ainsi que d'autres parties prenantes tels que le BINUB et le CICR. Toutefois, quelques acteurs de terrain tels que la PAFE au niveau central ont manqué à ce cadre de coordination.

Cette coordination au niveau national a été un mécanisme très efficace dans la gestion du programme. Il a été un cadre important de plaider sur la problématique des expulsés. A titre d'illustration, la décision sur l'harmonisation de l'assistance accordée aux rapatriés par rapport à celle apportée aux expulsés est le fruit des réunions de coordination. En outre, ce cadre était stratégique pour l'échange des informations fournies dans les rapports du CNR en matière de protection. Cependant, la remontée de l'information du terrain jusqu'à la coordination centrale n'a pas été systématique pour tous les partenaires. Ce groupe technique de coordination était partie prenante dans les activités de la commission ad hoc pour le rapatriement et la réintégration, présidée par le Ministère de la Solidarité, en présence des Ministres de l'Intérieur, de l'Education et de la Santé.

## **V. EFFICACITE DES ACTIONS**

L'analyse de l'efficacité des actions s'est focalisée sur l'appréciation du niveau d'atteinte des résultats en comparant les activités prévues et réalisées (tableau en annexe) tant au niveau de l'assistance humanitaire (assistance aux expulsés) qu'au niveau de la réintégration. En plus de cette analyse quantitative, l'évaluation a procédé aussi à une analyse qualitative des activités réalisées. Pour plus de

clarté, l'analyse de l'efficacité distingue les activités d'assistance aux personnes expulsées dans les sites de transit de celles relatives aux activités de réintégration.

## **V.1. Analyse de l'efficacité des activités d'assistance aux personnes expulsées**

L'analyse quantitative et qualitative des Projets Stabex et PPCDR ont été étudiées ensemble pour le volet assistance aux personnes expulsées car il s'agit des mêmes activités appuyées.

### **V.1.1. Gestion des sites de transit**

**Résultat 1 (STABEX) :** 11.227 personnes expulsées dont 80% de femmes et d'enfants ont été enregistrées et ont reçu une assistance en vivres et biens de première nécessité, une assistance psychologique et médicale dans les sites de transit.

**Résultat 1 (PPCDR) :** 11.129 personnes ont été assistées et réinstallées dans leur colline d'origine.

#### ***a. L'accueil dans les sites de transit***

##### ***- Analyse quantitative***

Les prévisions d'accueil portaient sur un effectif de 20.000 personnes mais seulement 11.227 ont été accueillies jusqu'à la fin du projet Stabex (4 mars 2009), soit un taux d'arrivés de 56%. Ceci s'explique par le caractère spontané de l'expulsion rendant ainsi difficile le problème de planification. Mais en termes de taux d'accueil, 100% des effectifs arrivés ont été enregistrés et accueillis dans les différents sites. Quant au PPCDR qui planifiait de faciliter l'accueil de 15.000 personnes a assisté 11.129 expulsés arrivés jusqu'au 31 juillet 2009 (date du rapport intermédiaire) soit un taux d'arrivés de 74%, mais la facilité d'accueil a porté sur 100% des personnes arrivées.

Cependant, il convient de noter que les données actualisées du PARESI en termes d'enregistrement et d'accueil s'élèvent à 23.928 personnes pour la période allant du 1er septembre 2006 (date de début d'enregistrement avec la base de données) au 31 novembre 2009, soit un taux d'arrivées de 68,24% en comparant ce chiffre au cumul des effectifs prévus par les deux projets (35.000 personnes).

##### ***- Analyse qualitative***

La gestion des sites a été confiée à la Croix Rouge Burundaise (CRB) assistée techniquement par la Croix Rouge Allemande (CRA). Les tâches principales étaient l'accueil des personnes expulsées et leur installation dans les sites, la distribution de la ration humide (appelé aussi repas chaud) et du paquet retour en vivres et non vivres. Le contrat entre l'UNICEF et la CRB portait sur la distribution des non vivres dans les différents sites mais un accord tripartite avait été signé aussi entre le PAM, la CRB et l'UNICEF pour la gestion des vivres.

En matière de gestion des camps, la CRB a bénéficié des formations du CNR « Camp management », selon le concept du Camp Management Toolkit qui était utile pour faire comprendre à tous les acteurs les rôles et responsabilités de chacun, avec document de référence. Les conclusions de cet atelier étaient généralement bien suivies, mais un manque de communication interne au sein de certains partenaires ainsi que le changement de postes d'un certain nombre de personnes formées ont limité dans une certaine mesure l'impact de cette formation.

Au point de vue administratif, la CRB assure la coordination des partenaires opérant dans les différents sites selon les domaines d'intervention. Des réunions de coordination ont toujours été organisées au moins une fois par semaine et chaque fois que de besoin. Cependant, l'information n'était pas remontée jusqu'à la coordination centrale.

Les expulsés arrivés étaient nourris et logés dans des abris aménagés dans les différents sites de transit à savoir les quatre sites (Mabanda, Gisuru, Kinazi et Munzenze) construits dans le cadre du projet. Toutefois, ceux de Kinazi et Munzeze ont été construits avec les fonds CERF et une partie des fonds STABEX.

*L'évaluation des normes des Abris/logements mis à la disposition des expulsés est la suivante:*

**Tableau 3 : Comparaison avec les normes SPHERE en matière d'abris :**

<b>Indicateurs</b>	<b>Norme SPHERE</b>	<b>Espace Kinazi</b>	<b>Espace Munzenze</b>	<b>Espace Gisuru</b>	<b>Espace Mabanda</b>
<b>Nombre de pers/espace</b>	3,5 à 4,5m <sup>2</sup> /pers	> 3,5	> 3,5	> 3,5	> 3,5

Durant la période du projet, l'évaluation a noté que chaque personne séjournant dans le site a bénéficié assez d'espace par rapport à la norme minimale prévue par SPHERE en matière de logement à savoir l'espace minimal variant entre 3,5 à 4,5 m<sup>2</sup>/personne. En effet, les quatre sites ont été construits avec des capacités d'accueil différentes. Le site de Gisuru (Ruyigi) a une capacité d'accueil de 120 personnes, 300 personnes pour le site de Mabanda (Makamba), tandis que les sites de Munzenze (Cankuzo) et de Kinazi (Muyinga) ont une capacité d'accueil de 240 personnes. A titre d'illustration, les statistiques suivantes ont été enregistrées mensuellement de janvier à novembre 2009.

**Tableau 4. : Evolution des expulsés accueillis, par point d’entrée du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2009 :**

ANNEE 2009	Point d’entrée Kobero	Point d’entrée Mishiha	Point d’entrée Gisuru	Point d’entrée Mabanda	Total
Janvier	45	22	36	104	207
Février	93	56	31	224	404
Mars	87	27	14	243	371
Avril	56	30	45	202	333
Mai	61	32	30	318	441
Juin	116	40	61	580	797
Juillet	30	0	33	400	463
Août	38	0	68	445	551
Septembre	30	0	92	147	269
Octobre	0	0	0	254	254
Novembre	0	0	0	232	69
<b>TOTAL</b>	<b>556</b>	<b>207</b>	<b>410</b>	<b>3149</b>	<b>4159</b>

*Source: Rapport PARESI, novembre 2009*

L'analyse de ces statistiques mensuelles donne l'impression que pour certains mois (juin, juillet, août), la capacité d'accueil de Mabanda (Musenyi) aurait été dépassée. Mais, en réalité, il n'en est pas ainsi car les sites sont caractérisés par de forts mouvements de rotation suite aux transferts réguliers vers les communes d'origine effectués par le PARESI. Ainsi, la régularité de ces transferts a évité l'accumulation des effectifs dans les sites et annulé le risque de dépassement des capacités d'accueil de chaque site.

L'évaluation a noté que tous les sites disposaient en général des infrastructures adéquates pour l'accueil des bénéficiaires. Ces infrastructures sont constituées de dortoirs, réfectoires, latrines et douches pour les bénéficiaires, latrines pour le personnel du camp et latrines pour les agents de sécurité à l'extérieur des sites, de séchoirs, entrepôts, bureaux des différents partenaires, hangars de distributions, cuisine commune, bladders pour le stockage d'eau, etc. Ces infrastructures étant érigées dans le cadre d'urgence avec une durabilité limitée, elles ont fait souvent l'objet de travaux de réhabilitation durant toute la période du projet. La principale partie du coût de réhabilitation a été supportée par la Croix Rouge Allemande en collaboration avec la CRB sous le financement d'ECHO.

Le sort de ces infrastructures est déjà planifié dans les stratégies de désengagement arrêtées au niveau de chaque province d'intervention. Rappelons que l'évaluation s'est déroulée au moment où trois sites avaient été respectivement fermé : le 30 juin 2009 pour le site de Munzenze dans la Province de Cankuzo, le 30 septembre 2009 pour le site de Kinazi dans la Province de Muyinga et le site de Gisuru dans la Province de Ruyigi tandis que le 4ème site, celui de Mabanda était encore fonctionnel au moment de l'évaluation en novembre 2009, sa fermeture étant envisagée au 31 décembre 2009.

## Leçons apprises par la CRB

La CRB est consciente des difficultés de gestion des infrastructures qui lui ont été rétrocédées. Ces difficultés sont liées à l'entretien et à la maintenance de ces sites. La CRB a déjà réalisé qu'elle a bénéficié d'une grande infrastructure (les sites) dont la gestion dépasse les capacités des volontaires sur terrain. A cet effet, des répondants contractuels ayant l'obligation de rendre compte régulièrement de la situation des infrastructures ont été recrutés vu que leur gestion dépasse le seul dévouement des volontaires. En outre, une stratégie d'occupation des sites a été déjà prise par la CRB et elle consiste à orienter les projets de ses partenaires directs notamment les organisations sœurs vers l'utilisation des infrastructures des sites en cas d'intervention dans les mêmes zones. C'est le cas de la Croix Rouge allemande qui va utiliser le site de Munzenze dans son projet de réinsertion et réintégration des vulnérables.

### ***b. Fournitures en vivres :***

#### ***- Analyse quantitative***

En termes d'assistance en vivres, 4.215 ménages ont été assistés sur les 6.000 ménages prévus. Le taux des expulsés arrivés par rapport à ceux attendus s'élève à 70,25%. Cependant, il faut souligner que les données de l'évaluation se limitent à la période du 31 juillet 2009 (date du rapport intermédiaire existant au moment de l'évaluation). Jusqu'à cette période, tous les expulsés accueillis ont été assistés en vivres prévus par le protocole de distribution. A ce sujet, l'évaluation a procédé à une analyse de cette activité en se référant sur les normes SPHERE en ce qui concerne l'assistance alimentaire. Dans le cadre de son partenariat avec le PAM, la CRB a toujours distribué la ration humide pendant le séjour des expulsés dans les sites. Le protocole de distribution faisant partie intégrante de l'accord tripartite signé entre la CRB, l'UNICEF et le PAM prévoit les quantités suivantes pour la ration humide :

**Tableau 5. : Protocole de distribution pour la ration humide**

Denrées	Quantité/pers/j (g)	Nombre de jours	Quantité totale à distribuer (g)
Céréale	400	1,5	502,5
Légumineuse	120	1,5	247,5
Huile végétal	25	1,5	37,50
Sel	5	1,5	7,5

**Source:** Rapport CRB

Selon les prévisions du PAM, l'expulsé est supposé séjourner une journée et demie dans le site, d'où le

nombre de jours mentionné dans le tableau ci-dessus est de 1,5 jours. Toutefois, le PAM a été flexible en considérant une marge de manœuvre allant jusqu'à 7 jours de séjour pour faciliter la gestion des stocks, ce qui limite les ruptures de stocks dans l'approvisionnement des vivres. Malgré cette mesure de précaution prise par le PAM, d'autres facteurs ont fait que les expulsés séjournent plus longtemps que prévu. A titre d'illustration, l'évaluation a noté que les expulsés arrivés le 23 novembre 2009 ont été transférés le 3 décembre 2009 passant ainsi une dizaine de jours dans le site. Les expulsés originaires des zones d'alentours étaient rentrés sans paquet retour quitte à le récupérer dès que disponible. Cependant, la CRB a indiqué que la livraison non conforme à la commande n'a pas permis de passer rapidement à cette régularisation.

En principe, à la fin du séjour, la CRB distribue un paquet retour d'un mois et la CARITAS poursuit la même activité de distribution dans les paroisses de retour pendant une période de cinq mois, ce qui totalise une assistance en vivres de 6 mois. Cette assistance en paquet retour portait au début du projet sur une période de 3 mois, mais les activités de plaidoyer menées à ce sujet ont abouti à la décision d'harmonisation du paquet retour des expulsés à celui des rapatriés. Cette décision a été mise en application depuis le mois de juillet 2008.

**Tableau 6. : Protocole de distribution pour le paquet retour :**

Denrées	Quantité/Pers/J (g)	Nombre de jours	Quantité total à distribuer (g)
Céréale	335	30	10050
Légumineuse	165	30	4950
Huile végétale	25	30	750
Sel	5	30	150

*Source: Rapports CRB*

L'analyse des valeurs nutritives contenues dans les rations distribuées dans les sites se présente comme suit :

**Tableau 7. : Cas du paquet retour**

Denrées	gr/jours/personne	Valeur Kcal
Maïs	400	1169
Légumineuses	166	556 ,1
Huile végétale	25	221,25
Sel	5	0
CSB	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>596</b>	<b>1946, 35</b>

*Source : Calculs CRB*

**Tableau 8. : Repas chaud (ration humide)**

<b>Denrées</b>	<b>Gr/personne/jour</b>	<b>Valeur Kcal</b>
Légumineuses	120	556 ,1
Huile	25	221,25
Sel	5	0
CSB	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>150</b>	<b>777,35</b>

*Source : Calculs CRB*

Les calculs ci-dessus indiquent que la valeur nutritive de la ration alimentaire du paquet retour s'élève à 1946,35 Kcal/pers/j au lieu de 2100 Kcal/pers/j prévues par les normes SPHERE. La différence relevée représente un écart de 7,31% par rapport à la norme indiquée. Le PAM justifie cet écart par le fait que les expulsés sont rapidement insérés dans leurs communautés respectives et que par conséquent ils sont supposés développer d'autres mécanismes de variation de leur alimentation pour compléter cette ration. L'évaluation note que cet écart est minime et qu'il est logique d'inciter les expulsés retournés à chercher le complément de leur ration afin de ne pas créer une dépendance totale vis-à-vis de l'assistance alimentaire.

Quant au repas chaud, le tableau ci-dessus indique une valeur de 777,35 Kcal/pers/jour.). Cette ration représente 37% par rapport à la norme idéale et 39,93% par rapport à la valeur nutritive contenue dans le paquet retour en vivres. A ce sujet, la raison avancée par le PAM est que le repas chaud est conçu pour une courte durée de séjour dans les sites (de 1,5 à 3 jours en principe). Cependant, les expulsés comprennent une catégorie des « sans référence » qui peuvent passer plus de quatre mois dans le site de transit et cette hypothèse du PAM n'est pas valable pour cette catégorie.

En définitive, en ce qui concerne la gestion des vivres (ration alimentaire), l'évaluation a noté la pertinence de la décision d'harmonisation du paquet retour entre expulsés et rapatriés étant donné que la situation de vulnérabilité était la même. Le système d'approvisionnement du PAM est jugé efficace car les sites de transit ont connu rarement des ruptures de stocks. En outre, l'introduction de la CARITAS dans la chaîne de distribution a constitué une stratégie rationnelle tant au niveau de la facilité de transport que de la gestion des stocks aux sites. En effet, elle a permis d'éviter la présence d'un grand stock sur le site et un encombrement de bagages et de personnes au moment de transfert des expulsés vers leurs collines d'origine.

Cependant, l'évaluation estime que les « sans références » auraient dû bénéficier au moins de la même valeur nutritive que celle contenue dans le paquet retour (1946,35Kca/pers/j) suite à leur séjour prolongé dans les sites. L'évaluation estime qu'un plaidoyer aurait dû être aussi envisagé dans ce sens. Ils pouvaient bénéficier d'une cuisine séparée vu l'incertitude qui régnait autour de leur séjour dans les sites en attente des maisons disponibles dans les villages de Paix.

Quant aux autres facteurs entraînant des séjours prolongés, (ruptures de stocks, contraintes de transport, etc.), l'évaluation estime qu'il ne pouvait pas y avoir des mesures spéciales en matière de vivres à risque d'encourager la persistance de ces facteurs à caractère opérationnel. La solution durable était d'éviter ces différents facteurs afin d'accélérer le processus de transfert dans les communes d'origine.

***c. Fournitures en non-vivres:***

***-Analyse quantitative***

En terme d'assistance en non vivres, il était aussi prévu les mêmes effectifs que l'assistance en vivres. En général, toute personne expulsée remplissant les conditions d'être accueillie dans le site de transit avait le droit de bénéficier des non vivres parmi les éléments composant le paquet retour. Toutefois, cette analyse quantitative faite, ne permet pas de mettre en évidence les incidences des quelques ruptures de stocks sur la composition du Kit déjà évoquées dans le chapitre II. Ces cas sont confirmés par le rapport d'enquête réalisée par le CNR en novembre 2009.

Le rapport<sup>10</sup> souligne que 6% des interlocuteurs ont déclaré ne pas avoir obtenu de paquet retour pour les raisons suivantes : i) certains ménages retournés en 2006 n'ayant pas passé par un quelconque site, ii) ruptures de stock lors du passage de certains ménages sur les sites de transit et iii) la promesse d'acheminer le paquet retour non réalisée pour régulariser ces ménages rentrés sans paquet retour complet.

***- Analyse qualitative***

L'activité de distribution des non vivres était basée sur un protocole de distribution faisant aussi partie intégrante de l'accord de partenariat signé entre l'UNICEF et la CRB. Il fait référence à celui utilisé par le HCR pour les rapatriés. Les articles distribués sont notamment la couverture, la natte, les savons, moustiquaire, jerrycan, seau en plastic, Kit de cuisine, sac de voyage, pagne, houe, flanelle et les bâches. En plus de cette liste, l'UNICEF a ajouté les T-shirt adulte pour les femmes et T-shirt enfants compte tenu de la pertinence de ce besoin.

Les différents articles du Kit ont été distribués selon la taille de famille et ils couvrent les besoins de première nécessité. Toutefois, vu les conditions dans lesquelles les personnes étaient expulsées de la Tanzanie, l'évaluation a réalisé que les expulsés avaient un besoin spécifique par rapport aux rapatriés. En effet, alors que les rapatriés bénéficient d'un rapatriement coordonné et organisé par le HCR depuis la Tanzanie et que par conséquent pouvaient rentrer avec leurs biens. Les expulsés, quant à eux, subissaient des abus divers relatifs aux violations des droits humains tels que les violences physiques, la spoliation de leurs biens, l'emprisonnement, la séparation de famille et autres. L'expulsion était spontanée et non organisée. A cet effet, l'évaluation a constaté que l'expropriation de

---

<sup>10</sup> Conseil Norvégien pour les réfugiés, ICLA, *Rapport sur les conditions de réintégration des personnes expulsées de la Tanzanie*, Novembre 2009, pp11-12.

tous les biens a accentué les besoins vestimentaires pour les expulsés toute catégorie confondue. Les articles distribués dans le cadre du projet ont pu couvrir ces besoins seulement pour les femmes et les enfants et non pour les hommes.

A ce sujet, même si l'UNICEF a choisi de prioriser les femmes et les enfants en ce qui concerne les besoins vestimentaires, l'évaluation estime que ce besoin était pressant pour toutes les catégories de la population accueillie y compris les hommes.

#### **d. Eau, hygiène et assainissement**

Ce volet a été assuré dès le début du projet par l'IRC jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2007 pour les sites de Kinazi (Muyinga) et Munzenze ainsi que SOLIDARITES pour les sites de Kinazi et Mabanda jusqu'au 31 décembre 2007 par l'approvisionnement à l'aide des camions citernes en attendant la réhabilitation des adductions d'eau durable qui a été renforcée par l'intervention du CICR dans ce domaine. La CRB est devenue, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 responsable des activités de maintenance des systèmes d'eau et assainissement des centres de transit en qualité de gestionnaire des sites.

A défaut des statistiques relevées quotidiennement sur l'utilisation d'eau dans les sites de transit, l'équipe d'évaluation s'est référé sur les données tirées du Rapport d'évaluation du projet « Accueil des expulsés de la Tanzanie dans les centres de transit », Channel Research Tanganyika réalisé pour le compte de la CRA/CRB en janvier 2009. Les données se présentent comme suit :

**Tableau 9. : Comparaison en matière d'eau et assainissement**

<b>Indicateurs Eau et Assainissement</b>	<b>Normes SPHERE</b>	<b>Kinazi</b>	<b>Munzenze</b>	<b>Gisuru</b>	<b>Mabanda</b>
Quantité d'eau minimale par personne et par jour	<b>15L</b>	15L	>15L	>15L	15L
Nombre de personnes par point d'eau	<b>≤ 250</b>	<250	< 250	<250	<250
Nombre de personnes par latrine communautaire	<b>≤ 20</b>	< 20	< 20	< 20	< 20
Le Pourcentage de population vivant dans un rayon de 500 m du point d'eau	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Source :** *Rapport d'évaluation du projet « Accueil des expulsés de la Tanzanie dans les centres de transit », Channel Research Tanganyika. Janvier 2009*

Il ressort de l'analyse de ce tableau que d'une manière générale, les conditions d'hygiène et

d'assainissement restent dans les normes prescrites par SPHERE. Toutefois, à défaut des statistiques sur les relevés des données quotidiennes et des moyennes mensuelles sur les consommations d'eau, les irrégularités éventuelles d'approvisionnement en eau qui se sont passées aux différents sites ne peuvent pas apparaître dans ce tableau. En cas de rupture dans l'approvisionnement, la CRB faisait recours aux volontaires pour aller puiser de l'eau en cas de besoin. Quant à l'hygiène, les bénéficiaires séjournant dans les différents sites étaient sensibilisés à ce sujet et ils participaient eux-mêmes dans la propreté des sites.

## **V.1.2. Enregistrement et transport**

### ***- Analyse quantitative***

La prévision d'accueil ayant porté sur 20.000 personnes (Projet Stabex moyennant une contribution du Projet PPCDR sur 15.000 personnes), l'enregistrement matérialisé par l'attribution d'une attestation de reconnaissance a porté sur 11.227 personnes dont 219 ménages des « sans référence » installés dans les villages de Paix de Nyarunazi (Muyinga), Gitara II (Makamba) et Mishiha (Cankuzo). Ces données se limitent à celles disponibles dans le rapport final d'activités pour le projet Stabex et le rapport intermédiaire du PPCDR. A cette étape, le taux des personnes accueillies représente 56% par rapport aux personnes attendues mais le taux d'assistance en transport reste de 100% car toutes les personnes enregistrées ont été soit transférées vers leurs collines d'origine soit installées dans les différents villages de Paix (à noter que le PARESI a déjà enregistré 23.928 personnes au 30 novembre 2009). Toutefois, le processus d'installation des « sans référence » dans les villages de Paix reste limité par le manque de maisons disponibles au moment voulu. Dans ce contexte, leur séjour dans les sites reste indéterminé.

### ***- Analyse qualitative***

Le PARESI a joué le rôle d'identification, d'enregistrement et transport dans le cadre du projet. Après l'identification et l'enregistrement, le PARESI délivre avant les transferts, une attestation de reconnaissance qui donne droit aux bénéficiaires à la gratuité de soins pendant trois mois lors de leur retour dans les collines d'origine et qui constitue également un document d'identification pour les autres intervenants en matière de réintégration dans ces milieux.

Concernant l'activité de transport, elle a été exécutée en étroite collaboration avec la CRB qui préparait le paquet retour pour les expulsés qui devraient retourner vers leurs collines d'origine. Leurs activités étaient interdépendantes. A cet effet, l'évaluation a noté que les quelques ruptures de stocks survenus sur les sites de transit ont affecté cette activité de transport non pas dans sa capacité mais par le fait que certains transferts ont été retardés dans certains cas.

En plus de ces activités logistiques, le PARESI gère une base de données chargée d'enregistrer les statistiques des personnes expulsées. Le PARESI a régulièrement présenté les statistiques à travers les réunions de coordination organisées par l'UNICEF pour tous les partenaires une fois les deux semaines et ramenées à une fois par semaine dans le cadre du retrait progressif. En ce qui concerne

cette activité de tenue de la base de données permettant d'enregistrer au jour le jour les mouvements d'expulsions, l'efficacité de cette activité est justifiée par la production régulière des statistiques avec les possibilités de désagréments des données fournies (genre, âge, point d'entrées, provinces de retour, etc.).

*Après analyse, l'évaluation a noté que le partenariat UNICEF/PARESI a produit les résultats suivants :*

- Le renforcement des capacités de PARESI en logistique, en tant que partenaire local, ce qui le met en deuxième position par rapport à la GTZ normalement reconnue comme expert en matière de logistique par les agences des Nations Unies ;
- Le renforcement de ses relations avec les autorités provinciales et les administrations locales ;
- L'expérience renforcée dans le domaine humanitaire.

### **Action future**

Les partenaires impliqués dans la distribution du paquet retour devraient éviter les facteurs qui sont à l'origine des ruptures de stocks compte tenu de leur incidence sur le travail en chaîne.

### **V.1.3. Assistance médicale**

#### ***- Analyse quantitative***

En termes d'efficacité dans ce domaine d'assistance médicale au niveau des sites, le tableau indiquant les activités prévues et réalisées (en annexe) montre qu'il y a eu 3.200 enfants de 0-59 mois qui ont bénéficié d'un dépistage nutritionnel et 11.227 ayant bénéficié de sensibilisation aux bonnes pratiques alimentaires et d'hygiène. Mais, l'analyse de ce tableau montre qu'il n'y a pas de situation de référence pour apprécier le degré d'atteinte des résultats. Cette situation est comprise par l'évaluation car étant impossible de planifier au préalable le nombre de malades et les enfants dans le besoin d'un dépistage nutritionnel dès le départ. Toutefois, il est mentionné dans le rapport final d'activités (projet Stabex du 1/09/07 au 04/03/09) que 100% des personnes nécessiteuses des soins médicaux ont été prises en charge.

Malgré cette appréciation quantitative de l'assistance médicale en terme de pourcentage, l'évaluation a noté que l'efficacité des activités menées a été affectée négativement par les facteurs opérationnels déjà mentionnés tels que le manque de motivation du personnel de terrain suite aux paiements tardifs des salaires et d'autres conditions de travail, la non permanence du personnel constatée dans les sites suite à l'approche d'AHA consistant à associer les interventions auprès des rapatriés (partenariat HCR/AHA) et expulsés (partenariat UNICEF/AHA) dans les mêmes zones d'intervention ainsi que le manque de système de garde de nuit efficace dans les différents sites de transit.

### **- Analyse qualitative**

Dans le domaine de la santé, il convient de souligner que les activités planifiées dans le cadre de ce programme étaient les mêmes pour le projet STABEX et PPCDR sauf que ce dernier avait planifié d'effectuer le monitoring des malades chroniques ainsi que la gratuité des soins dans le cadre du Mémorandum d'entente entre UNICEF/UNHCR/OMS relatif au volet « Rapatriement volontaire des réfugiés et expulsés et Réintégration des Sinistrés au Burundi : interventions sanitaires et renforcement du système de santé ». L'OMS était ainsi en charge de tout suivi médical à partir de la sortie du centre de transit vers les communes d'origine. A ce sujet, l'OMS a arrêté ses activités à la fin de l'année 2008 pour éviter le doublement des activités entre le projet « Santé Plus » financé par la Commission Européenne et le Projet OMS. Dans ce contexte, l'évaluation a ainsi mis l'accent sur l'efficacité des activités mises en œuvre par le partenaire AHA au niveau des sites de transit.

En ce qui concerne l'état général de la santé des expulsés, les maladies les plus observées au cours du projet ont été essentiellement les maladies respiratoires ainsi que la malnutrition et les vers intestinaux pour les enfants. Les prestations d'AHA ne se limitaient pas seulement au traitement des maladies mais incluaient aussi la vérification du statut nutritionnel permettant d'identifier l'état de la malnutrition pour décider la nécessité d'une supplémentation ainsi que le suivi du calendrier de vaccination pour les enfants. Lors de la visite de Mabanda (Musenyi), l'équipe d'évaluation a constaté un accompagnement à domicile par les infirmiers d'AHA pour les vulnérables lors des transferts vers les collines d'origine. Un système de référencement est aussi effectué vers les centres de santé des localités de retour pour les cas des maladies chroniques. Rappelons que les expulsés retournés sur leurs collines bénéficiaient de la gratuité des soins pendant trois mois moyennant la présentation de leurs attestations de reconnaissance délivrées par le PARESI.

Cependant, à ce sujet, le *rapport du CNR sur les conditions de réinsertion des personnes expulsées de la Tanzanie (ICLA, CNR, novembre 2009)* a révélé que 10% des interlocuteurs déclarent avoir payé les frais des soins de santé pour être soignés. Toutefois, ces abus restent imputés à la responsabilité des structures de santé concernées et non à AHA.

### **V.1.4. Assistance psychosociale**

#### **- Analyse quantitative**

En matière d'assistance psycho-sociale, le tableau indique (en annexe) que 2.106 personnes ont bénéficié d'une assistance psychologique et 1.263 ont participé à des séances de groupes sur les thèmes de la gestion de stress, des violences conjugales, etc. A ce sujet, il manque les données sur la situation de référence pour pouvoir apprécier le degré d'atteinte des résultats. De même que le secteur de la santé, cette situation reste compréhensible car il est impossible d'estimer d'emblée les cas qui nécessiteront une assistance psycho-sociale

### ***- Analyse qualitative***

En plus des séances de sensibilisation et récréatives de groupes organisées sur les sites à l'intention des expulsés, le TPO s'occupait des cas de traumatisme individuel et référait les cas des personnes présentant des troubles psychiatriques vers les hôpitaux spécialisés. En outre, des séances de formations étaient organisées à l'endroit des personnes expulsées « sans références » qui restent plus longtemps dans les sites pour savoir les attitudes à prendre à l'endroit des personnes traumatisées ou ayant des problèmes psychiques.

Cependant, l'évaluation a noté que TPO avait interrompu ses activités depuis le mois de septembre car le contrat avait pris fin avec au mois d'août 2009. TPO affirme avoir prévu un service minimum mais ce service n'était pas opérationnel car confronté au problème de moyens de transport pour l'équipe qui devrait assurer ce service minimum étant donné l'enclavement du site de transit de Mabanda. La coordination avec les autres acteurs encore opérationnels dans le site n'était pas toujours possible en terme de transport.

Cette interruption des services dans le site était consécutive au retard dans l'introduction de la proposition de projet pour le renouvellement du contrat par TPO. En effet, la demande de renouvellement a été transmise à l'UNICEF vers fin septembre 2009 alors que le contrat avait pris fin à la fin du mois d'août 2009 et le nouvel accord a été signé au cours du mois d'octobre 2009.

### **Action future**

Tout partenaire devra veiller au renouvellement des accords de partenariat dans les délais convenables.

## **V.1.5. Protection**

### ***- Analyse quantitative***

Au niveau des activités en rapport avec la protection, l'analyse du tableau (en annexe) montre que 3372 personnes chefs de ménages ont bénéficié de l'assistance légale et juridique dans les centres d'écoute. En outre, d'autres activités ont été réalisées notamment la tenue de base de données sur les infractions subies par les personnes expulsées et l'organisation des séances hebdomadaires de sensibilisation sur le droit familial et la confection d'un dépliant y relatif. Toutefois, l'activité quantifiée reste celle en rapport avec l'assistance légale et juridique. A ce sujet, le niveau d'atteinte des résultats montre que sur les 4.126 ménages accueillis, 3.372 ménages ont pu bénéficier de l'assistance légale et juridique soit un taux de réalisation de plus de 80% alors que l'objectif était d'accueillir dans les centres d'écoute au moins 50% des personnes transitant dans les sites.

### ***- Analyse qualitative***

Concernant l'activité relative à la tenue de la base de données relatives aux violations des droits

humains, son efficacité reste vérifiée par les informations disponibles sur les différentes formes de violences subies lors de l'expulsion (séparation dans les familles, la spoliation des biens, violences physiques et sexuelles, etc.) et dans les collines de retour.

En matière de protection, le CNR, à travers son programme ICLA (Information, Counselling, Legal Assistance) exerce les activités axées sur les services d'écoute, d'octroi de conseils et d'informations aux personnes expulsées ainsi que la documentation sur le processus d'expulsion que ce soit sur le territoire tanzanien ou sur le sol burundais. Les agents du CNR ont toujours collaboré avec les autres partenaires pour trouver des solutions aux défis qui se font remarquer dans le cadre de l'accueil et l'assistance des personnes expulsées. Des séances de sensibilisation ont été organisées surtout sur les aspects du droit familial et sur la question foncière.

Les motifs de visite des centres s'articulent souvent autour des problèmes de réunification familiale (24%), récupération des biens spoliés (37%), problème de santé (13%), demande d'informations (27%) et d'autres questions concernant les défis de réintégration (problèmes fonciers, documents administratifs, éducation, etc.). A l'issue de l'écoute, le CNR décrit le profil des visiteurs selon le sexe, les types de vulnérabilités, les motifs de déplacement, la violation des droits humains et autres violations subies ainsi que les motifs de visite dans les centres d'écoute. Les activités de monitoring ont permis de faire une étude sur les conditions de vie des expulsés dans leur colline. Une base de données développée dans le cadre du projet par l'UNICEF a été mise à la disposition du CNR pour pouvoir enregistrer la typologie des vulnérabilités et analyser les conditions de réintégration des expulsés retournés dans leurs collines d'origine. Le Reporting de qualité régulier, tant dans les rapports mensuels et circonstanciels, que dans la communication directe avec l'UNICEF ont permis à la coordination de suivre efficacement la nature de la problématique.

En termes de plaidoyer, sur base des informations collectées à travers les services d'écoute, de conseils et d'orientation dans les sites ainsi que les activités de monitoring assurées sur les collines de retour, le CNR a joué un rôle prépondérant en rapport avec la problématique des expulsés à différents niveaux. En effet, comme signalé plus haut (contexte du projet), il est à noter que le premier rapport sur les expulsions de la Tanzanie (*Rapport sur les violations des droits de l'homme lors de l'expulsion de Burundais vivant en Tanzanie, août-octobre 2006*, CNR, Bujumbura, novembre 2006), combiné avec les actions des autres défenseurs des droits de l'Homme en l'occurrence *Human Rights Watch*, était en grande partie déclencheur d'une action humanitaire concertée et d'une attention accrue de la part de la communauté internationale envers le sort des personnes expulsées. En outre, les actions de plaidoyer du CNR ont largement influencé la prise de décision ayant abouti à l'harmonisation du paquet retour entre expulsés et rapatriés pour arrêter une sorte de discrimination de traitement entre ces deux catégories ayant des problèmes similaires mais différenciées seulement par leur statut.

### Action future

En termes de plaidoyer, l'évaluation propose que la catégorie des personnes « sans terre » ou « sans référence » bénéficie d'un plaidoyer particulier pour l'amélioration de la ration alimentaire en termes

de valeur nutritive étant donné l'incertitude sur le délai de séjour dans les sites. De même, les besoins vestimentaires pour les hommes auraient dû faire l'objet de plaidoyer. Cependant, l'évaluation reconnaît le rôle indéniable joué par le plaidoyer dans le cadre du projet. Le plaidoyer portait tant sur le plan opérationnel au niveau des provinces, que sur le plan politique au niveau national et transfrontalier résultant d'une meilleure appropriation du projet par les autorités. Mais, il est à noter que des actions continues restent indispensables en matière de plaidoyer.

#### **V.1.6. Assistance aux enfants non accompagnés**

Les activités mises en œuvre par le partenaire IRC dans le cadre de l'assistance des enfants non accompagnés avaient prévu 50 enfants mais 214 enfants ont été réunifiés et soutenus dans leur réintégration, soit un taux de réalisation dépassant largement les prévisions (428%). Cette situation met en évidence les difficultés de planification dans ce domaine car il est difficile voire même impossible de connaître d'emblée les cas des enfants non accompagnés qui seront parmi les expulsés attendus.

Le partenariat entre UNICEF et IRC concerne la prise en charge des enfants non accompagnés (ENA) ou séparés (ES). Mis à part les activités de réunifications familiales, ce partenariat a permis aussi de réaliser des activités dans le cadre de la réintégration notamment :

- L'apprentissage des métiers tels que la maçonnerie, couture, menuiserie, fabrication de savons, art culinaire et la boulangerie;
- L'apprentissage des cours complémentaires et/ou préparatoires tels que l'alphabétisation fonctionnelle, la lutte contre le Sida, l'entrepreneuriat, les moyens de subsistance et la vie associative; activités génératrices de revenus telles que le petit commerce, l'élevage des chèvres et l'agriculture.

Au sujet de la réintégration, la visite du village de Paix de Nyarunazi (Muyinga) par l'équipe d'évaluation a permis de rencontrer quelques jeunes qui ont été formés en savonnerie mais pour qui ce métier ne sert pas pour le moment faute de matières premières et que par conséquent le Kit de réintégration accordé reste inutilisé. Les défis rencontrés dans la réintégration de ces enfants dans leurs zones de retour ou dans leurs familles d'accueil ont constitué un obstacle à l'efficacité de cette action en général.

L'évaluation a noté que le partenariat UNICEF/IRC (additionnel à celui déjà existant avec l'UNHCR) a renforcé la visibilité de l'IRC en matière de prise en charge des ENA de telle manière qu'il en est devenu la référence au niveau des différentes provinces d'intervention vu les sollicitations exprimées par la population. Quant à l'efficacité des activités vis-à-vis des bénéficiaires, sans toutefois faire une étude globale d'impact, l'évaluation a noté la pertinence de l'assistance accordée et des activités de réintégration réalisées. A titre d'illustration, aucun ENA bénéficiaire du projet n'est devenu

délinquant<sup>11</sup>, ce qui veut dire que ces ENA s'intègrent dans les communautés malgré les difficultés d'insertion rencontrées.

## **V.2. Analyse de l'efficacité des actions de Réintégration**

Dans le domaine de la réintégration, l'efficacité des activités des deux projets (Projet Stabex et PPCDR) a été analysée séparément car les réalisations ne sont pas les mêmes.

### ➤ **PROJET STABEX**

#### **V.2.1. Habitat**

**Résultat 1** : 4.000 Ménages ont été socio-économiquement réintégrés dans la province Makamba

**Résultat 2** : 750 ménages vulnérables ont bénéficié d'un abri.

##### ***-Analyse quantitative***

Le volet construction prévoyait 500 maisons mais 750 maisons ont été finalement construites. Le taux de réalisation s'élève à 140% suite à une ré-analyse du budget disponible. Dans ce secteur, les réalisations dépassent énormément les prévisions.

##### ***-Analyse qualitative***

Concernant ce secteur, l'équipe d'évaluation a visité la sous colline Burambira, colline Nyabigina, Zone Kabonga en commune de Nyanza-Lac où 70 ménages ont été bénéficiaires des maisons construites par le CNR, partenaire de l'UNICEF, pour la réintégration des personnes les plus vulnérables dont les personnes expulsées, rapatriées et déplacées dans les zones de fort rapatriement. Le choix des bénéficiaires a été guidé par des critères qui ont été établis à l'issue de validation publique en présence des autorités locales, ce qui a minimisé les risques d'assister les moins nécessiteux ou les tricheurs.

*Au cours de la visite, les constats suivants ont été dégagés :*

- Toutes les maisons construites ont la même dimension de 7m x 5m (norme standard respectée) quelque soit la taille de la famille, seule la réhabilitation des anciennes habitations pouvait respecter les dimensions initiales;

---

<sup>11</sup> Cfr l'Etude de suivi effectuée par IRC en 2009

- Des plants de grevelias ont été plantés autour des maisons construites dans l'optique des bonnes pratiques de sauvegarde de l'environnement étant donné que la construction a nécessité beaucoup de bois;
- Chaque ménage avait une latrine mais la cuisine était facultative ;
- Présence des autres maisons construites sur le même site visité par un autre intervenant en l'occurrence World Relief Burundi, maisons CNR/WRB faisant côte à côte avec la nuance que les maisons de WRB sont de 8m x 5m et sont cimentées à l'intérieur. L'autre nuance réside au niveau de l'approche d'implication des bénéficiaires. En effet, le CNR demande aux bénéficiaires de fabriquer les briques tandis que WRB leur demande d'élever des murs avant de recevoir le Kit construction;
- En plus de cette activité de construction, le CNR a réalisé une activité transversale accompagnatrice à travers les activités de son équipe sociale organisant des séances de sensibilisations sur les droits de la famille, sur le VIH/SIDA, l'environnement, l'hygiène, l'éducation, le recours aux autorités en cas de conflit quelconque. Dans le cadre de renforcement de cet aspect, le CNR a impliqué l'association TUBIYAGE pour traduire les messages dans les théâtres interactifs facilitant la transmission du message lors de l'inauguration des maisons construites.

L'analyse de ces constats dégage une appropriation des bénéficiaires des biens acquis suite à leur participation dans les travaux relatifs aux constructions. Les abris construits dans le cadre humanitaire respectent en général les mesures standards (7m x 5m). Cette norme ne tient pas compte de la taille de la famille des bénéficiaires. Toutefois, les dimensions des parcelles (3 ares) attribuées donnent la possibilité d'extension ou annexes pour les familles nombreuses qui en éprouvent les besoins.

Les interventions du CNR et WRB sur le même site n'ont pas eu lieu dans la même période et le chevauchement était évité grâce aux réunions de coordination dans ce secteur tenues dans la province. La présence de ces maisons sur un même site est justifiée par les retours progressifs sur ce site ayant entraîné la persistance des besoins en matière d'abris. Toutefois, même s'il n'y a pas eu de chevauchement, les différents intervenants devraient harmoniser davantage leurs approches d'intervention et respecter les mêmes mesures standards en rapport avec les dimensions, les matériaux utilisés et la politique de participation des bénéficiaires dans les activités afin d'éviter une confusion éventuelle sur les normes exigées en terme d'assistance en abris au niveau des bénéficiaires.

## **V.2.2. Education**

**Résultat 1** : 7. 618 enfants ont été accompagnés dans leur réintégration scolaire ou professionnelle.

### ***-Analyse quantitative***

Le résultat attendu était fixé à 7.618 enfants mais le résultat atteint affiche un effectif de 7.078 enfants, soit un taux de 93%. La différence constatée reste justifiée par le fait que l'activité de formation sur les compétences à la vie, l'éducation à la paix et la prévention du VIH/SIDA a été combinée avec celle des cours intensifs de langue kirundi et français au vu de son volume horaire. En outre, la formation de 29 administrateurs et 27 éducateurs communaux fait aussi partie de ce volet. L'atteinte des résultats est donc satisfaisante. Ces réalisations seront encore dépassées lors de l'ouverture des écoles en cours de construction.

### ***-Analyse qualitative***

#### **a. La construction et équipement d'écoles « Child Friendly Schools »**

L'équipe d'évaluation a visité l'école primaire de Shaka, Commune Kayogoro, en province de Makamba. *Cette visite a permis de relever les points suivants:*

- Les salles de classe sont d'une luminosité suffisante;
- Les salles sont munies de deux portes de sortie pour prévenir tout danger éventuel et les enseignants sont tenus de les laisser ouvertes ;
- Les salles sont équipées de deux tableaux noirs en plus des pupitres pour les élèves;
- en termes d'environnement, l'école n'avait pas encore planté au moment de la visite, les arbres fruitiers prévus autour de l'école et qui sont la donation du FAO, la direction ayant tardé à aller les récupérer ;
- En termes d'hygiène, l'école est équipée de deux réservoirs de récupération des eaux pluviales. Ces réservoirs sont placés derrière l'école mais aucun n'a été placé tout près des latrines des élèves pour leur permettre de se laver les mains à la sortie des toilettes ;
- Quoique qu'il y ait une distance de trois mètres séparant les deux blocs de latrines pour garçons et filles, il n'existe pas de mur de séparation entre ces deux blocs et les portes se font face à face;
- Les effectifs dans les salles de classes construites restent élevés. L'effectif le plus élevé constaté était de 114 élèves dans la classe de 3ème année qui avait combiné les deux groupes par manque d'enseignants suffisants. En outre, la salle de classe de 2ème année ayant 121 élèves pour les deux groupes, était fermée parce que l'enseignant était malade et qu'il manquait un suppléant.



© UNICEF BURUNDI/2010 – Ngendakuriyo Augustin

*Ecole primaire*

Concernant le problème d'enseignants, le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire est conscient de la problématique des enseignants au niveau national. En effet, il ne s'agit pas d'une carence d'enseignants sur le marché de l'emploi car la demande dépasse l'offre en cette matière mais plutôt des contraintes budgétaires. A ce sujet, le Ministère a enregistré 7.317 demandes d'emplois dans ce secteur pour l'année scolaire 2008-2009 mais il n'a pu engager que 2.500 enseignants compte tenu de la limite exigée par le Ministère des Finances. Au cours de cette année, ce Ministère vient d'accorder un complément de 1.000 enseignants mais les besoins restent élevés. Le Ministère reconnaît aussi qu'il existe une mauvaise affectation des enseignants qui crée une situation pléthorique dans certaines écoles surtout pour celles situées dans les centres urbains et de pénurie chez d'autres (surtout enclavées). La réaffectation se heurte aux problèmes à caractère social notamment la séparation de familles pour le cas des femmes souvent majoritaires dans l'enseignement.

Il ressort de ces constats que les constructions d'écoles réalisées dans le cadre du projet Stabex offre aux élèves un cadre plus favorable pour recevoir leur enseignement comparativement aux anciennes constructions. Cependant, les blocs de latrines pour les filles et les garçons devraient être physiquement séparés par un mur afin de tenir compte de l'aspect « genre » dans les écoles

construites dans le cadre de Stabex. En outre, l'accès à l'eau pour le lavage des mains devrait être facilité par l'installation d'un point d'eau tout près des latrines.

#### Actions futures :

- Concernant les blocs de latrines, l'évaluation estime que l'UNICEF aurait dû demander aux entrepreneurs de construire un petit mur de séparation entre les deux blocs de latrines même si les plans initiaux ne le prévoyaient pas, afin de tenir compte de l'aspect « genre » dans ces écoles;
- Quant au constat en rapport avec le problème des enseignants, l'évaluation estime que l'impact des efforts fournis par l'UNICEF en matière de multiplication des écoles sera affecté négativement par le faible encadrement pédagogique et l'insuffisance des enseignants ne permettant pas de respecter les normes d'effectif exigées dans une salle de classe pour favoriser un enseignement de qualité (entre 30-50 élèves/classe). Le Ministère devra alors veiller à l'adéquation entre la politique de gestion des ressources humaines (enseignants et superviseurs) et la multiplication des écoles. A ce sujet, l'UNICEF devrait s'assurer de la mise en place de cette politique pour évoluer dans le sens de la multiplication des écoles quoique pertinente.

#### **b. Cours intensifs de langue Kirundi et Français**

A ce sujet, l'équipe d'évaluation a visité l'école temporaire de Musenyi (Mabanda). *Les observations suivantes ont été dégagées :*

- Les cours étaient donnés pendant 3 heures par jour, du lundi au vendredi;
- Un taux élevé (40,4%) d'absentéisme signalé (62 élèves présents sur 104 inscrits) suite au problème de distance ;
- Le centre est aussi fréquenté par les enfants du village de Paix de Gitara II mais aussi de la population environnante pour le programme de DIJE ;
- La première année primaire a été ouverte dans ce centre temporaire ;
- Manque de pupitres dans la salle de cours d'apprentissage des langues au moment de la visite (les élèves restaient debout).

Il convient de souligner que les conditions d'équipement limitées des infrastructures où se déroulait l'apprentissage des langues étaient dues au fait que cette activité avait été conçue comme une activité temporaire visant à faciliter l'intégration des élèves retournés dans les écoles existantes et non une assistance incluant les infrastructures.

La formation est jugée pertinente par les bénéficiaires vu que les élèves ayant évolué dans le système tanzanien éprouvent des difficultés en langue Kirundi et Français. Toutefois, vu que le même centre temporaire a déjà intégré la première année de l'école primaire, l'UNICEF devrait mener le plaidoyer auprès du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire pour l'amélioration des infrastructures

dans la perspective de sa transformation en une école primaire complète.

### **c. Mise en place d'une éducation préscolaire et formation des éducateurs**

Dans sa conception, le programme de Développement Intégré du Jeune Enfant (DIJE) constitue une voie pour atteindre les parents à travers des réunions avec les éducateurs pour les sensibiliser à s'occuper davantage de la protection, la santé, la nutrition et l'hygiène de leurs enfants afin de leur assurer un avenir meilleur. Dans ce cadre, la mission d'évaluation a effectué une visite au village de Paix de Musenyi où se trouve un centre de formation temporaire en rapport avec le programme DIJE visant la prise en charge intégrée des jeunes enfants. Dans le même cadre, une visite a été effectuée à l'école primaire de Kayogoro II, en commune Kayogoro où une garderie communautaire se construisait à ce moment. Il faut noter que cette école avait déjà une école maternelle qui fonctionne sous l'initiative des parents et que l'UNICEF a renforcé l'initiative existante par la construction de la garderie communautaire. L'entretien mené avec les encadreurs communautaires a permis de témoigner de l'appréciation qu'ils font de la formation reçue et de l'engagement des éducateurs qui accomplissent cette activité. L'encadrement des enfants était assuré à titre de volontariat moyennant une prime de 20.000 Fbu accordée par le projet pendant une période de 6 mois. Les habitants du village de Paix de Musenyi rencontrés ont exprimé l'intérêt qu'ils attachent à ce programme. Alors qu'il y avait une réticence des parents au début du programme, les encadreurs notent actuellement une demande qui émane des parents pour l'enregistrement de leurs enfants dans ce programme. *Les parents trouvent utile ce programme pour les raisons diverses notamment:*

- L'encadrement des enfants en leur absence, ce qui leur permet de vaquer tranquillement aux autres activités;
- L'adoption de bonnes habitudes à bas âge comme les habitudes de se lever tôt et se laver avant d'aller au centre de formation, ce qui prépare une adaptation rapide de ces élèves au moment de l'entrée à l'école primaire;
- L'implication implicite dans le programme des parents quant à leur sensibilisation sur les droits de leurs enfants souvent ignorés.

Toutefois, malgré les séances de sensibilisation organisées par les éducateurs à l'endroit des parents sur les thèmes comme la protection, la santé, la nutrition, l'hygiène pour assurer un meilleur avenir de leurs enfants, le défi majeur reste leur situation de pauvreté qui ne leur permet pas de se procurer régulièrement de certains articles comme le savon, les habits et une variété limitée en terme de ration alimentaire.

Alors qu'à Kayogoro II, la continuité du programme DIJE sera assurée par la liaison de ce programme avec le concept de garderie communautaire construite à cette école, la continuité des activités du même programme dans le village de Paix de Gitara II reste plus hypothétique. En effet, les éducateurs du village de Paix étant eux-mêmes des rapatriés, ils sont plus vulnérables par rapport aux éducateurs habitant le centre commercial de Kayogoro où la probabilité d'avoir des revenus supplémentaires est plus élevée que dans un village isolé situé à Musenyi. Dans ce contexte, les parents sont dans

l'impossibilité de supporter la prime habituelle accordée aux encadreurs et la démotivation qui les gagne ne garantit pas la poursuite des activités dans ce centre temporaire. L'UNICEF devra assurer un suivi particulier à l'évolution de ce centre temporaire en collaboration avec l'inspection provinciale qui en est le point focal. Sa transformation en garderie communautaire devrait aussi être envisagée comme le lien établi ailleurs avec le système scolaire habituel.

### Actions futures

- Comme l'UNICEF compte continuer à soutenir les structures préscolaires d'encadrement éducatif et psychosocial des enfants rapatriés, vu sa pertinence, ce programme devrait intégrer les mesures d'accompagnement tenant compte de la situation précaire de ces habitants du village de Paix de Gitara II. Il s'agirait notamment de la distribution de certains produits de base comme le savon et les habits aux enfants et si possible plaider auprès du PAM, en collaboration avec le Ministère, pour l'introduction d'une cantine scolaire pour ces élèves dont les parents sont démunis en attendant l'amélioration des conditions de vie de ces ménages. Cependant, la solution durable serait que les intervenants dans les domaines de développement des activités génératrices de revenus puissent orienter leurs actions dans ce village afin de renforcer leur auto-prise en charge pour éviter le développement d'un esprit de dépendance;
- La liaison de ce centre temporaire avec le système éducatif national doit être planifié en ce qui concerne l'évolution du centre temporaire vers la construction d'une garderie communautaire avec la perspective de construction d'une école primaire vue la formation en langues qui s'y déroule aussi;
- Le programme DIJE devrait bénéficier d'un plaidoyer auprès du Ministère qui s'en charge pour pérenniser sa philosophie et ses réalisations.

#### **d. Cours de rattrapage /Ecoles «Teacher Emergency Package» (TEP)**

Ce programme consiste à donner aux enfants d'un âge compris entre 9 et 14 ans, un enseignement accéléré d'une année comprenant les deux premières années du cycle primaire. La pertinence de ce programme est indéniable vu les difficultés éprouvées par les élèves nés ou ayant grandi en Tanzanie. A ce sujet, la visite de l'école primaire de Mvugo et de Rubindi en (commune Nyanza Lac) tout près desquelles se déroulent les cours de rattrapage dans les centres temporaires a permis à l'équipe d'évaluation de faire *les observations suivantes* :

- L'équilibre des genres fait partie de la philosophie du TEP et il est maintenu (64 élèves à Mvugo dont 32 filles et 32 garçons; 60 élèves à Rubindi dont 31 garçons et 29 filles);
- Le niveau des lauréats de ces écoles TEP est apprécié par les enseignants des écoles primaires qui les ont accueillis, même si la maîtrise des langues, le Kirundi et le Français, reste un défi pour la plupart des élèves venant du TEP;

- A Mvugo, ils ont pu combiner le programme des cours de rattrapage et de celui des cours intensifs de langue Kirundi et Français si bien que le premier programme se déroule dans la matinée et l'autre l'après-midi pour les enfants qui en ont besoin;
- A Rubindi, cette synergie s'est avérée impossible suite aux effectifs élevés ne permettant pas une alternance comme à Mvugo.

Même si l'évaluation n'a pas fait une étude d'impact générale sur terrain pour ce volet, l'importance des cours de rattrapage est vérifiée par les résultats indiquant le niveau d'insertion des lauréats dans les écoles primaires et leurs capacités d'apprentissage renforcées. En effet, les résultats de juillet 2009 montrent que sur un total de 1214 enfants, 72% des enfants ont pu intégrer la classe de 3ème année primaire, 24% en 2ème année et un taux d'abandon de 4%.

### Action future

Pour ce programme, l'évaluation a noté qu'il y a une incidence directe sur les effectifs des écoles devant accueillir ces élèves en commençant par celles qui côtoient déjà les écoles TEP car la majorité des lauréats du TEP sont insérés directement dans ces écoles après l'année de formation. A cet effet, il conviendrait de suivre de près l'évolution de ce programme pour prendre des mesures d'accompagnement appropriées notamment la construction de nouvelles salles de classe au niveau des écoles d'accueil. L'évaluation a appris l'initiative du CNR dans ce sens et encourage cette initiative.

### e. Enseignement des métiers dans les filières pratiques

Ce volet de formation a ciblé les jeunes et les adultes expulsés et rapatriés pour l'apprentissage de métiers visant à leur faciliter la réinsertion socio-économique. Le partenaire d'exécution était le Ministère de l'Enseignement Professionnel par le biais de la Coordination Provinciale de l'Enseignement Professionnel. Ce projet a été exécuté à Makamba à travers les Centres d'Enseignement des métiers de Kayogoro en commune Makamba et Mugerama en commune Nyanza-Lac qui a porté sur 80 lauréats au total dont 6 ont abandonné en cours de formation. Les mécanismes de sélection des bénéficiaires ont associé l'administration et les Eglises. A ce sujet, la seule contrainte a été le nombre de places limité par rapport à la demande. La formation a été en général appréciée par les bénéficiaires tout en reconnaissant que la perfection est acquise en pratiquant davantage leurs métiers sur le marché.

*Les indicateurs d'impact de cette formation qui s'est déroulée dans les deux centres d'enseignement des métiers sont notamment:*

- L'ouverture d'une nouvelle section de menuiserie avec comme répercussion l'augmentation des effectifs pour les deux centres;
- La dotation d'un équipement supplémentaire qui a accru la capacité d'accueil pour ces centres;
- Un effet d'attraction des autres jeunes rapatriés exprimant le besoin de suivre les mêmes formations, le seul handicap restant la durée de formation. En effet, alors que cette formation

portait sur une période de six mois, ces centres de formation sont revenus sur son ancien système classique de formation de 3ans. A ce sujet, l'évaluation a appris que le Ministère de l'Enseignement Professionnel a déjà mis en place un projet pilote au niveau national pour expérimenter un programme de formation modulaire de six mois dans 13 centres de formations. Les conclusions de cette phase pilote permettront de généraliser les formations courtes à l'instar de celle réalisée dans le cadre du projet (6mois).

A l'issue des entretiens menés avec les lauréats rencontrés, les différentes formes de réinsertion observées sont les suivantes:

- L'existence de quelques groupements travaillant d'une façon autonome;
- L'existence d'un groupement associé avec un atelier professionnel existant;
- Le cas des lauréats travaillant à titre individuel comme journalier dans d'autres ateliers.

Selon l'entretien mené avec les Responsables de ces centres de formation et certains lauréats, l'équipe d'évaluation a noté que les principaux défis rencontrés dans la réinsertion ont été dus essentiellement *aux facteurs suivants*:

- L'insuffisance de Kits distribués à la fin de la formation pour les deux sections soutenues à savoir la couture et la menuiserie ;
- Le manque de moyens financiers pour la location des lieux de travail (ateliers) et l'approvisionnement en matière première (tissus pour les couturiers et les planches/bois pour les menuisiers) pour le démarrage des activités génératrices de revenus proprement dites ;
- Le manque de suivi à la fin de la formation pour l'encadrement à travers les groupes formés.

Au sujet de la formation des métiers, l'évaluation a noté une faible implication des bénéficiaires dans l'élaboration du projet. Aussi, la Coordination Provinciale a été impliquée beaucoup plus dans l'exécution que dans l'élaboration dudit projet, l'UNICEF ayant privilégié ses relations avec l'administration centrale au niveau du Ministère. Cette situation a entraîné une insuffisance en matière de composition de Kit de réinsertion et un manque de mécanismes de suivi et d'évaluation après la formation au niveau de la structure provinciale d'exécution.

### Actions futures

- En matière de métiers, l'accompagnement de la formation par un encadrement pratique sous forme de stage professionnel dans les ateliers de la place accélérerait l'adaptation des lauréats en fin de formation sur le marché de l'emploi. Ce système leur permettrait de se perfectionner sur les différents modèles d'actualité (surtout pour la couture) et accroîtrait leur compétitivité sur le marché;
- En collaborant avec le Ministère de l'enseignement des métiers, l'UNICEF devrait aussi s'assurer de l'implication des bénéficiaires et des autres parties prenantes dans l'élaboration du

projet qui lui est présenté avant son approbation;

- Les mécanismes de suivi des lauréats après la formation devraient être planifiés et mis en application pour apprécier le niveau d'insertion socio-économique visé par le projet.

### **V.2.3. Mobilisation sociale**

#### ***- Analyse quantitative***

L'analyse des résultats en rapport avec les activités de l'association TUBIYAGE montre que le degré d'atteinte est de 100%. Toutefois, ce taux de réalisation reste valable pour la province de Makamba tandis qu'à Muyinga, les activités étaient encore en cours au moment de l'évaluation.

#### ***- Analyse qualitative***

Dans le but de faire participer toute la communauté dans la réinsertion et réintégration des personnes expulsées, rapatriées, déplacées ainsi que la population hôte incluant les autorités locales, l'UNICEF a eu comme partenaire une association locale appelée « TUBIYAGE » qui a joué un rôle important dans la mobilisation sociale dans les communautés cibles. Ce partenariat a constitué une stratégie efficace pour l'éveil des consciences de la population afin de veiller au respect et la protection des droits et devoirs des uns et des autres dans les zones de retour. Les activités menées dans ce cadre visaient la préparation de la population à la réintégration et à la réinsertion des personnes expulsées, rapatriées et déplacées dans la communauté. Dans le cadre des fonds Stabex, seule la province de Makamba était ciblée alors que le projet PPCDR a permis d'étendre les activités de cette association dans la province de Muyinga.

L'approche de ce partenaire a consisté en formation, en sensibilisation et en éveil des consciences de la population à tous les niveaux, sur la consolidation de la paix, la réinsertion/réintégration des personnes expulsées/rapatriées et sur la résolution pacifique des conflits. Les techniques du théâtre interactif ont été développées et ont servi comme outil efficace de communication sociale pour promouvoir la paix et le respect des Droits de l'Homme, Droit foncier et le Droit familial, le problème des violences faites aux femmes et la question de l'égalité des genres.

Les bénéficiaires de ces activités en l'occurrence les enfants formés en théâtre interactif, les leaders communautaires formés en résolution pacifique des conflits et en techniques d'animation communautaire sont satisfaits des connaissances acquises. Les résultats de ce volet sont palpables. En effet, la formation des enfants sur le théâtre leur permettra non seulement de grandir avec des valeurs sociales de bonne cohabitation mais aussi à pouvoir le communiquer aux autres. Quant aux leaders communautaires, la formation en résolution pacifique des conflits leur a donné des connaissances utiles en tant qu'autorités locales ou personne influente dans le milieu habité. A titre d'illustration, 155 remises de terres ont été enregistrées à Makamba entre population hôte et celle de retour dans la communauté suite à des séances de médiations organisées par les leaders communautaires.

Mis à part ces activités réalisées dans le cadre de leur partenariat avec l'UNICEF, l'évaluation a noté que la même association a collaboré avec les autres partenaires du projet, en l'occurrence, le CNR lors de la remise officielle des maisons construites pour sensibiliser les bénéficiaires sur une cohabitation pacifique axée sur la promotion de l'entente sociale.

### Action future

Vu que l'association TUBIYAGE est constituée d'animateurs basés à Bujumbura, la pérennité des aptitudes acquises reste fragilisée par le manque d'acteurs locaux pouvant continuer à mobiliser les bénéficiaires dans la poursuite des activités. Les jeunes formés devraient être organisés en association et les leaders communautaires mis en réseaux afin d'assurer la vulgarisation des techniques apprises. Etant donné que le projet est déjà clôturé à Makamba, l'évaluation recommande que cette leçon apprise au niveau de Makamba permette à l'association de mettre en place à temps des mécanismes assurant la pérennité en province de Muyinga où le projet est encore en cours.

#### ➤ PROJET PPCDR

### V.2.1. Education

#### *- Analyse quantitative*

Selon le tableau (en annexe) des activités prévues et réalisées, les activités éducatives dans les centres d'hébergement et celles en rapport avec les formations des sensibilisateurs ne permettent pas d'apprécier le degré d'atteinte des résultats à défaut d'une situation de référence. Par contre, les activités en rapport avec les constructions des écoles primaires et garderies communautaires sont le résultat d'une planification avec le Ministère de l'enseignement primaire et secondaire et le degré d'atteinte est à 100%. Ces constructions sont équipées d'un système de récupération des eaux pluviales. La visite effectuée dans les quatre provinces a permis de constater un niveau d'avancement satisfaisant des travaux en cours. En province Muyinga, l'UNICEF avait déjà commencé à organiser les activités de remise de certains ouvrages terminés au moment de l'évaluation. Ces écoles et garderies communautaires seront prêtes pour le début du deuxième trimestre de cette année scolaire 2009-2010 et elles étaient attendues avec intérêt par les bénéficiaires. L'évaluation note que le délai de réalisation des travaux sera respecté.



© UNICEF BURUNDI/2010 – Ngenda kuriyo Augustin

Photo UNICEF

### *-Analyse qualitative*

Concernant la qualité des réalisations, les observations ci-dessous permettent d'apprécier les différentes activités mises en œuvre dans le cadre du projet PPCDR. Les écoles et les garderies communautaires étant encore en construction, l'évaluation s'est focalisée sur le degré d'implication des acteurs clés dans le projet notamment le Ministère de l'enseignement primaire et secondaire depuis l'administration centrale à ses structures décentralisées (Directions provinciales de l'Enseignement). Aussi, l'état d'avancement des travaux a attiré l'attention des évaluateurs pour s'assurer du respect des délais de fin des constructions.

*Dans ce cadre, les chantiers des écoles suivantes ont été visités:*

- Province Muyinga : école primaire de Mabago, Commune Buhinyuza ;
- Province Ruyigi : école primaire de Gatara, Commune Gisuru;
- Province Cankunzo: école primaire de Rata, Commune Gisagara;
- Province Makamba: école primaire de Rweza, Commune Kayogoro

*Quant aux garderies communautaires, la visite a porté sur les garderies suivantes:*

- Province Muyinga : garderie communautaire de Muramba, Commune Buhinyuza ;
- Province Ruyigi : garderie communautaire de Nyabitare II, Commune Gisuru;
- Province Cankunzo: garderie communautaire de Camazi I, Commune Gisagara;
- Province Makamba, garderie de Kayogoro, Commune Kayogoro.

*Lors de la visite des écoles en construction, les constats suivants ont été relevés:*

- L'état d'avancement des travaux est satisfaisant sauf le chantier de l'école de Rata/Gisagara/Cankuzo qui n'était pas au même niveau d'avancement par rapport aux autres chantiers visités ;
- Les plans en construction sont améliorés par rapport aux constructions Stabex (« écoles amies des enfants ») surtout pour les aspects de genre en ce qui concerne la séparation nette entre les blocs des latrines des filles et celles des garçons ainsi que la présence des réservoirs d'eau tout près des toilettes ;
- les logements des enseignants construits n'intègrent pas de cuisine ni interne ni externe mais leurs blocs sont séparés d'un espace couvert et suffisamment ventilé qui peut être utilisé comme cuisine et ainsi limiter la prolifération des flammes en cas d'incendie.

A ce sujet, alors que le projet prévoyait de construire 15 logements sur les 15 écoles prévues, le Ministère de l'Education a réduit le nombre de logements à 7. Cette révision à la baisse du nombre de logements a été motivée par une étude réalisée à ce sujet et qui a mis en évidence la sous-utilisation de ces logements pour des différentes raisons, notamment la proximité avec le centre se trouvant aux environs, enseignants ou enseignantes marié(e)s dans les communautés environnantes, etc., ou l'utilisation de ces logements à d'autres fins notamment par les administrations locales. En plus, le Ministère, dans sa stratégie de recrutement compte privilégier l'affectation des enseignants originaires des mêmes localités que les écoles dans la mesure du possible et tenir beaucoup plus compte de la pauvreté de ces localités dans le projet de constructions de logements des enseignants dans l'optique de valoriser davantage l'enseignant dans son milieu plutôt que de se focaliser seulement sur la question d'éloignement.

En termes de communication entre l'UNICEF et le Ministère, l'évaluation a noté une étroite collaboration entre les deux institutions en ce qui concerne la planification des activités annuelles et l'identification des sites d'implantation des écoles dans le cadre du projet PPCDR. Les plans des écoles construites ont été améliorés et le plan de construction des latrines a tenu compte de l'aspect « genre » car elles sont caractérisées par une séparation nette entre le bloc des garçons et celui des

filles, et des points d'eau ont été prévus auprès des latrines pour le lavage des mains des élèves à la sortie des toilettes.

D'une manière générale, l'évaluation a noté que la communication améliorée entre les deux partenaires au niveau de la planification a influé positivement sur les résultats du projet.

*Au sujet des garderies communautaires en construction, l'équipe d'évaluation a dégagé les observations suivantes :*

- Les garderies communautaires visitées étaient en cours d'achèvement;
- Le projet de garderies communautaires renforce les initiatives existantes en la matière car il existait déjà à certaines écoles maternelles sous l'initiative des parents et les parents contactés confirment l'intérêt des écoles maternelles notamment l'occupation des enfants en bas âge et leur adaptation rapide quand ils commencent l'école primaire ;
- Les conditions d'hygiène (latrines, réservoirs d'eau) ont été prévues pour toutes les garderies en construction. Cependant, l'environnement hygiénique reste à désirer pour la garderie communautaire de Muramba, commune Bwagiriza en province Muyinga. En effet, cette garderie se trouve tout près de l'école primaire de Muramba dont certaines de ses toilettes sont déjà remplies et sont restées pendant longtemps non vidangées, ce qui dégage une odeur désagréable autour de la garderie construite;
- La question d'enseignants de ces garderies communautaires n'était pas encore claire au niveau des autorités scolaires locales (inspections communales) même si le Ministère en charge de cette question (Ministère de l'Enseignement des Métiers) a déjà eu l'accord de principe du Ministère des Finances quant au recrutement des enseignants destinés à ces garderies communautaires. Il est à l'étape de définition des critères de recrutement. Il s'agit d'un problème de communication interne;
- Un lien entre le programme DIJE avec le projet de garderies communautaires a été noté dans le cadre de la pérennité des activités du programme DIJE;
- Au point de vue institutionnel, l'évaluation a noté une incohérence institutionnelle du fait que l'enseignement préscolaire est du ressort du Ministère de l'Enseignement des Métiers alors qu'il s'agit des inspecteurs provinciaux qui en constituent les points focaux dans le cadre du projet, lesquels Inspecteurs dépendent administrativement des Directions Provinciales de l'Enseignement (DPE). Il s'agit de structuration des Ministères liée aux questions politiques. Un projet de protocole d'accord entre le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire et celui de l'Enseignement Professionnel serait en cours d'élaboration. Cette situation pose pour le moment un problème administratif en termes de transmission de rapports, mais son impact reste faible sur le terrain (au niveau des écoles) car la collaboration de terrain n'a pas pour autant changé.

Au vu de ces observations, l'évaluation note que le projet de construction des garderies communautaires est pertinent et qu'il bénéficie d'une appropriation rapide car ayant renforcé les initiatives existantes. Le Ministère en charge de cette question s'est aussi approprié de ce projet car ayant déjà préconisé le recrutement des enseignants pour ces écoles. Cependant, l'évaluation recommande que la remise de la garderie communautaire de Muramba (Buhinyuza en Muyinga) soit conditionnée à l'amélioration des conditions d'hygiène autour de cette garderie avant que les enfants ne commencent à la fréquenter.

## V.2.2. Plaidoyer

### *- Analyse quantitative*

L'analyse du tableau (en annexe) des activités réalisées et prévues montre que le degré d'atteinte des résultats est satisfaisant. Cependant, malgré les résultats satisfaisants atteints tant au niveau national que régional (Tanzanie), l'insuffisance de collaboration effective des autorités tanzaniennes sur la problématique des expulsés et la faible implication des autorités locales (dans les premiers mois du projet) ont constitué un défi majeur à l'efficacité des activités menées dans ce cadre. Toutefois, la situation s'est améliorée progressivement grâce à la persistance des actions de plaidoyer.

### *- Analyse qualitative*

Vu l'ampleur des expulsions à tous les niveaux, le projet a intégré dans ses activités le volet de plaidoyer comme activité transversale dans l'optique non seulement d'humaniser le mouvement mais aussi d'attirer l'attention des différentes parties prenantes (Gouvernement burundais et tanzanien, les Bailleurs de fonds, les autorités administratives et locales) sur la problématique des expulsés et également freiner les phénomènes de tricheries ayant caractérisé ces mouvements. Les activités menées dans ce cadre ont contribué à la rationalisation de la problématique d'expulsion. *A ce sujet, les résultats suivants ont été enregistrés :*

- Au point de vue de l'humanisation du mouvement d'expulsion, une réduction importante des violations des droits humains a été observée au fur et à mesure de l'exécution du projet, les seuls cas non diminués ayant été les cas de spoliation de biens et de séparation des familles ;
- Une prise en compte de la problématique des migrations et la nécessité de traiter cette question de manière bilatérale par le Gouvernement, les Bailleurs de fonds (UE, Ambassade de Belgique, Ambassade de France), les Organisations sous-régionales et par l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) ;
- L'étude des textes de lois sur la question d'expulsion et la situation des couples mixtes permettant de clarifier les droits et devoirs de chacun ;

- L'inclusion de la question des migrations dans les discussions bilatérales au niveau provincial dans le cadre des visites de bon voisinage ;
- Une forte sensibilisation des autorités locales ayant diminué les phénomènes de tricheries; certaines autorités ont même été limogées pour des raisons de complicité, l'exemple illustratif étant le cas du chef de zone de Kabonga en commune Nyanza-Lac;
- La fixation des critères de reconnaissance des expulsés et la définition des rôles et responsabilités des différents acteurs clés (PAFE, Administration locale et provinciale, PARESI, etc.);
- L'aboutissement de la décision d'harmonisation entre l'assistance accordée aux rapatriés et celle accordée aux expulsés au niveau du paquet retour.

### **V.2.3. Mobilisation sociale**

L'appréciation de ce volet ne diffère pas de celle réalisée plus haut dans l'analyse des activités du projet Stabex, à la seule différence que le PPCDR a permis d'étendre les activités dans la province de Muinga alors que Stabex se limitait à Makamba.

### **V.2.4. Volet Abris UNICEF/HCR**

Ce volet fait partie d'une composante du projet exécutée conjointement entre l'UNICEF et le HCR. A défaut d'une évaluation conjointe entre les deux agences, l'évaluation n'a pas analysé en profondeur ce volet. Toutefois, selon *l'enquête du CNR sur les conditions de vie des personnes expulsées de la Tanzanie (ICLA, Conseil Norvégien pour les réfugiés, novembre 2009)*, il a été constaté, à titre d'illustration, que sur 62 Ménages de 4 collines (Mwurire, Nkoyoyo et Cagizo, Ryabihira) à Muinga, uniquement 5% ont été retrouvés comme bénéficiaires du projet « habitat » (Union Européenne-HCR-PARESI, 2008). D'après l'entretien mené avec le HCR, cette situation est due essentiellement au non respect des critères d'attribution de la part des autorités locales et affirme que des mesures ont été prises pour y remédier.

Dans ce même cadre du projet conjoint, l'échange d'informations entre les deux agences n'a pas été toujours assuré sur tous les aspects comme le prévoyait le cadre de collaboration. A titre d'exemple, les informations en matière de protection issues des rapports de la Ligue ITEKA, partenaire du HCR en la matière, n'ont pas été automatiquement partagées avec l'UNICEF. Pour l'année 2008, cette situation était due au retard accusé dans la finalisation du rapport suite aux imperfections constatées dans le rapport fourni par la Ligue ITEKA au HCR mais les rapports de 2009 n'ont pas été non plus partagés.

A l'issue de ces constats, l'évaluation a noté que l'échange d'informations entre les deux agences reste

à renforcer dans le cadre de la gestion conjointe de ce volet et qu'un monitoring devrait être effectué conjointement entre les deux agences en ce qui concerne le respect des critères d'attribution des maisons construites pour s'assurer de l'équité entre les deux catégories de bénéficiaires à savoir les rapatriés et les expulsés. Cependant, l'évaluation reconnaît le défi d'identification des expulsés sur les collines de retour initialement déclarées suite à leur forte mobilité après le retour dans ces collines.

## **CH. III : IMPACT, DURABILITE ET RISQUES DU PROGRAMME**

### **I. IMPACT DU PROGRAMME**

L'impact du programme est analysé à deux niveaux à savoir les effets du projet sur les capacités des partenaires et les effets induits sur les bénéficiaires d'une manière générale.

#### **I.1. Impact sur les partenaires**

En ce qui concerne les effets du projet sur les partenaires, le projet a eu comme mérite d'avoir généré *les résultats suivants*:

- Le renforcement des capacités des partenaires en termes de collaboration tant au point de vue administratif qu'opérationnel. Non seulement les relations de partenariat étaient renforcées entre l'UNICEF et les différents partenaires mais aussi les relations inter-partenaires ont été améliorées notamment à l'occasion des opérations dans les sites où les différents partenaires étaient obligés de travailler en synergie en faveur du même bénéficiaire;
- Amélioration de l'implication des autorités administratives nationales (province, commune, autorités de base) aux questions des migrations;
- Etablissement d'un dialogue formel sur la question des expulsés entre les autorités tanzaniennes et burundaises (malgré la faible implication constatée au niveau des autorités tanzaniennes) et facilité de contacts déjà créée par les acquis du projet;
- La visibilité de certains partenaires a été accrue dans leurs domaines d'activités de telle manière qu'ils sont devenus des références dans leurs domaines;
- Le développement de l'expérience des différents partenaires dans le domaine humanitaire selon les secteurs d'intervention.

#### **I.2. Impact sur les bénéficiaires directs**

L'évaluation a noté les effets d'impact sur les bénéficiaires d'une manière générale. A ce sujet, il a été noté que les activités réalisées dans le cadre de l'assistance directe aux expulsés ont créé un sentiment de récupération de la dignité humaine au moment du séjour dans les sites vu les conditions inhumaines d'expulsion subies. Cependant, en matière de réintégration, l'analyse d'impact varie selon les activités de réintégration réalisées. Aussi, les changements observés en tant qu'indicateurs d'impact sont une résultante des différentes actions du projet avec les autres interventions menées par

les autres acteurs dans la réintégration. L'évaluation n'ayant pas permis une étude détaillée d'impact, l'analyse s'est basée sur les données issues de *l'enquête du CNR sur les conditions de vie des personnes expulsées de la Tanzanie (ICLA, Conseil Norvégien pour les réfugiés, novembre 2009)*. Ainsi, les résultats suivants ont été observés:

- Au niveau de l'habitat/Abris, l'impact sur les expulsés reste faible car les maisons construites ont été beaucoup plus bénéfiques aux rapatriés qu'aux expulsés. En effet, l'enquête sur les conditions de réintégration des personnes expulsées réalisée par le CNR sur la période de septembre 2008 à juillet 2009 a indiqué que seuls 5% des ménages de 4 collines à Muyinga ont été bénéficiaires du projet « habitat » (Union Européenne-HCR-PARESI,2008) et le rapport final du projet Stabex a souligné qu'après analyse des données des bénéficiaires, 90% étaient des anciens rapatriés et les 10% étaient des déplacés retournés avant 2006.

*Cette situation s'explique par des raisons diverses, notamment:*

- La forte mobilité des expulsés par rapport aux zones de retour déclarées ;
  - La tricherie ayant abouti au bénéfice du statut d'expulsé mais dénoncé par les voisins lors de la validation publique des bénéficiaires au moment de l'attribution des maisons construites;
  - Une mauvaise application des critères d'attribution par les autorités locales (identifiés dans le cadre du projet conjoint HCR/UNICEF);
- Au niveau de l'Education par contre, la même enquête du CNR montre que l'éducation est accessible pour 73% des enfants en âge de scolarisation tout en indiquant que la gratuité de la scolarité reste le facteur déterminant de ce taux ; ceci confirme la pertinence de constructions des écoles complémentaires. Ce pourcentage est susceptible d'être revu à la hausse en rapport avec les écoles en cours d'achèvement dans les différentes provinces. Cependant, l'évaluation estime que malgré la capacité d'accueil accrue suite à l'augmentation des salles de classes, la qualité risque d'être affectée négativement par le manque d'encadrement pédagogique rigoureux de la part de certains responsables provinciaux et communaux pour ces écoles se trouvant souvent dans des milieux isolés. En outre, le manque d'adéquation entre la politique de recrutement d'enseignants et la multiplication des salles de classes constitue aussi un frein à l'impact de cette activité de construction des écoles entreprises dans le cadre du projet.
  - Au niveau des soins de santé, l'enquête précise que 10% des interlocuteurs ont dû payer les frais des soins médicaux (abus des chefs des centres de santé) malgré la détention de l'attestation de reconnaissance donnant accès à la gratuité des soins durant les 3 mois qui suivent le retour. L'impact de cette assistance médicale reste faible car après la période de trois mois, la vulnérabilité financière les expose toujours à l'inaccessibilité des soins médicaux. Aussi, l'enquête souligne les autres facteurs justifiant ce faible pourcentage à savoir les

grandes distances à parcourir (43%), le manque de médicaments suffisants (22%), la non acceptation de l'attestation de reconnaissance (10%) ou l'ignorance de l'utilité de l'attestation de reconnaissance ;

- Au niveau social, l'enquête du CNR note les bonnes relations sociales des expulsés que ce soit avec les autorités qu'avec la communauté et que seuls 5% des interlocuteurs ont un conflit de nature foncière. Cette situation confirme la pertinence des activités menées dans le cadre de la mobilisation sociale.

## **II. DURABILITE**

L'approche LRRD (Linking Relief, Rehabilitation and Development) dans laquelle a été développé le programme a contribué à la pérennité des actions menées dans le cadre du projet. En effet, en ce qui concerne le volet humanitaire, l'implication des autorités et la formation des structures nationales dès le début du projet, en l'occurrence le Ministère de la Solidarité Nationale, la CRB et les autorités administratives ont favorisé l'appropriation nationale de la gestion de ce type de problématique et constitué des facteurs de pérennisation des acquis du projet. Dans ce cadre, la stratégie mise en place à la fin du projet responsabilise les différents acteurs à tous les niveaux d'articulation des différents axes du projet. Ainsi, la mise en place des comités de suivi et la rétrocession des anciens sites à la CRB constituent des cas concrets de mesures de durabilité. Aussi, l'attestation de reconnaissance attribuée aux expulsés permet d'assurer le lien entre les différents intervenants dans le domaine de réintégration opérationnelle sur les collines d'origine et les bénéficiaires du projet. Cependant, un lien formel doit être clarifié en ce qui concerne la collaboration entre le PARESI (ou son Ministère de Tutelle) et ces comités de monitoring.

Quant aux activités de réintégration, l'implication effective des Ministères concernés par les activités du projet a permis la liaison des programmes d'urgence aux programmes ordinaires du système éducatif. Au niveau de la mobilisation sociale, les formations acquises en matière de mobilisation sociale ont donné des connaissances utiles aux leaders communautaires qui leur servent en tant qu'autorités locales ou personnes influentes dans un milieu donné en matière de cohabitation sociale et résolution pacifique des conflits. Pour le plaidoyer, les actions menées consistaient à faciliter les autorités nationales et ont constitué une base de discussion et une facilité de contacts susceptibles de continuer en cas de besoin.

## **III. RISQUE DU PROGRAMME**

Le risque du programme reste la non coopération effective des autorités tanzaniennes qui fait toujours planer le doute sur l'existence des personnes susceptibles d'être expulsées de la Tanzanie et dont l'ampleur risquerait de dépasser les capacités des structures mises en place dans le cadre de la stratégie de retrait du projet.

## CH. IV : CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS

### I. CONCLUSION GÉNÉRALE

- Le projet d'assistance aux personnes expulsées de la Tanzanie et Appui à la réintégration des personnes rapatriées, expulsées et déplacées a atteint globalement ses objectifs ;
- Malgré les quelques défis rencontrés, la force du programme a été l'effort commun pour assurer un retour dans la dignité des populations expulsées ;
- L'évaluation a permis de dégager des leçons apprises et de formuler des recommandations requises à chaque secteur d'activités en termes de leçons futures.

### II. RECOMMANDATIONS

L'évaluation se propose d'émettre les recommandations jugées principales, étant donné que les détails sont déjà mentionnés dans les parties antérieures. *Ces recommandations sont synthétisées selon les différents aspects suivants :*

#### 1. Aspects administratifs

- Améliorer la communication non seulement entre certains partenaires et l'UNICEF tant en termes de rapportage qu'en termes de communication inter-partenaires;
- Améliorer la communication entre le HCR et l'UNICEF dans le cadre du projet conjoint de PPCDR en échangeant régulièrement les rapports y relatifs;
- Veiller au renouvellement des accords de partenariat dans les délais limités.

#### 2. Gestion financière

- Mettre en place un système adapté aux activités d'urgence à l'instar du HCR pour la Section des Urgences au sein de l'UNICEF;
- Veiller à la mise en place des systèmes de comptabilité fiables par les partenaires afin de rassurer le Bailleur ou son intermédiaire.

#### 3. Gestion des stocks

- Eviter au maximum les facteurs qui sont à l'origine des ruptures de stocks en ce qui concerne la livraison des fournitures ;
- Privilégier le financement en cash plutôt qu'en nature (fournitures) pour rendre autonome et

responsable le partenaire concerné en matière d'approvisionnement des biens nécessaires à ses opérations ;

- Instaurer des mécanismes de régularisation des bénéficiaires en ce qui concerne la transmission des articles composant le paquet retour ayant fait défaut lors des transferts organisés.

#### **4. Coordination**

- La mise en place d'un comité de suivi à Makamba devrait responsabiliser une autorité provinciale (l'actuel point focal n'étant pas attaché à la province). A cet effet, le projet devra s'assurer de la remise et reprise effectuées entre l'ancien point focal et le conseiller socio-culturel actuel qu'il faut désormais responsabiliser pour la pérennité des acquis du projet;
- Le niveau de collaboration entre les comités de suivi et la direction générale du rapatriement, réinstallation et réinsertion des déplacés et des rapatriés devrait être clarifié ;
- La base de données gérée par le PARESI devrait continuer à enregistrer les quelques cas signalés dans les provinces où le projet a fermé pour permettre de suivre et documenter la tendance du phénomène des expulsés pour l'avenir.

#### **5. Selon les secteurs d'interventions**

##### **5.1. Assistance humanitaire**

A ce sujet, l'évaluation recommande de suivre de près les premiers mois de fermeture du site de Makamba étant donné que c'est le dernier site fermé, et vu que les chiffres enregistrés ne sont pas négligeables (107 pour le mois de novembre 2009) contrairement aux autres sites où la fermeture était motivée par la diminution sensible des expulsés.

##### **5.2. Réintégration**

###### **5.2.1. Education**

- L'activité de multiplication des salles de classes devrait aller de pair avec une politique de recrutement des enseignants appropriés. Cette recommandation va normalement à l'endroit de l'Etat mais elle est signalée à l'UNICEF pour l'aviser du faible impact qui pourrait résulter des activités réalisées dans le cadre du projet à long terme si une attention particulière n'est pas apportée à ce sujet par le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire. D'autres facteurs exogènes comme l'existence d'une cantine scolaire ou pas, peuvent aussi influencer la fréquentation de nouvelles écoles construites, si les mesures appropriées ne sont pas prises à temps;
- Malgré le caractère de pérennité que revêtent les interventions dans le secteur de l'éducation

préscolaire (DIJE évoluant vers les garderies communautaires ailleurs), une attention particulière doit être portée à l'évolution du centre temporaire du village de Paix de Gitara II dont l'avenir n'est pas encore clarifié par le Ministère de l'Education;

- L'incidence des autres programmes comme le système de rattrapage (TEP) sur le système scolaire ordinaire doit être suivi de près surtout son impact sur l'accroissement des effectifs des écoles environnantes des centres TEP et prendre des mesures appropriées notamment la construction des salles de classes supplémentaires pour les écoles environnantes.

### **5.2.2. Habitat**

La proportion des bénéficiaires des maisons attribuées aux rapatriés par rapport à celles attribuées aux expulsés mérite une attention particulière pour assurer l'équité en termes d'attribution entre les deux catégories. Pour le cas du projet conjoint HCR/UNICEF, les critères d'attribution devraient être discutés et un système de monitoring assuré conjointement (si possible par le biais du CNR).

### **5.2.3. Plaidoyer**

Vu la faible coopération persistante des autorités tanzaniennes, les activités de plaidoyer (rencontres bilatérales, provinciales et transfrontalières) devront être continuées par les structures nationales comme activités préventives.

### **5.2.4. Mobilisation sociale**

Les activités de mobilisation sociales doivent intégrer la stratégie de pérennisation par l'encadrement des associations des jeunes formés et la mise en réseaux des leaders communautaires formés et servir de leçons apprises à Makamba.

# ANNEXES

## ANNEXE A: CARTE DES PROVINCES COUVERTES PAR LE PROJET



### 4 POINTS D'ENTREE

1. Kobero (Muyinga province)
2. Mishiha (Cankuzo)
3. Gisuru (Ruyigi)
4. Mabanda (Makamba)

### 4 CENTRES DE TRANSIT

1. Kinazi (Muyinga)
2. Muzenze (Cankuzo)
3. Gisuru (Ruyigi)
4. Mabanda (Makamba)

## **ANNEXE B : TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIVITES PREVUES ET REALISEES PAR VOLET**

### **A. VOLET ASSISTANCE**

#### **-Gestion des sites/STABEX**

**Résultat 1:** 11.227 personnes expulsées dont 80% de femmes et d'enfants ont été enregistrées et ont reçu une assistance en vivres, en biens de première nécessité, assistance psychologique et médicale dans les sites de transit.

<b>Activités prévues quantifiées en 05/2007</b>	<b>Activités réalisées quantifiées en 03/2009</b>	<b>Partenaire terrain</b>	<b>Nombre de bénéficiaires directs</b>
Accueil des personnes expulsées et installation dans le site	L'accueil des personnes expulsées et leur installation dans le site	CRB	11 227 pers
Distribution du paquet retour en vivres et non vivres	La distribution du paquet retour en vivres et non vivres : - 4215 ménages ont bénéficié de Kits en vivres ; - 4215 ménages ont bénéficié de Kits de biens de 1 <sup>ère</sup> nécessité.	CRB PAM CED -Caritas	11 227 pers
Entretien du site et promotion de l'hygiène	- L'entretien du site et la promotion de l'hygiène par la maintenance des infrastructures sanitaires. - Approvisionnement en eau par des camions citernes en attendant des travaux de réhabilitation des adductions d'eau	CRB SOLIDARITE	11 227 pers
La réhabilitation des sites de Kinazi et Muzenze	- La réhabilitation des sites de Kinazi et Muzenze a été faite par un entrepreneur local	Entrepreneur local	11 227 pers
Construction et gestion des sites de Makamba et Ruyigi	Construction des sites comprenant : les zones d'accueil pour les personnes expulsées, les bureaux, les salles d'enregistrement, les points d'eau, cuisines et dortoirs, les douches et latrines, etc.	CRB	11 227 pers
<b>TOTAL</b>			<b>11 227 pers</b>

## -Gestion des sites/PPCDR

**Résultat 1: Faciliter l'accueil et la réintégration de 15.000 personnes/6.000 ménages expulsés en deux années dans leurs collines d'origine avec une attention particulière aux femmes et aux enfants tout en considérant l'égalité de l'assistance accordée aux personnes rapatriées et aux personnes expulsées.**

<b>Activités prévues quantifiées en 11/2007</b>	<b>Activités réalisées quantifiées en 07/2009</b>	<b>Partenaire terrain</b>	<b>Nombre de bénéficiaires directs</b>
Accueil des personnes expulsées et installation dans le site	Accueil des personnes expulsées et leur installation dans le site : - 11129 personnes ont été assistées et réinstallées ;	CRB	11 129 pers
- Assister les expulsés en vivres et en biens de première nécessité ; - Distribution du paquet retour en vivres et non vivres	La distribution du paquet retour en vivres et non vivres : - 4126 ménages ont été assistés en vivres et en Kits de biens de 1 <sup>ère</sup> nécessité	CRB PAM CARITAS	11 129 pers
- Entretien du site et promotion de l'hygiène	Entretien du site et promotion de l'hygiène par la maintenance des infrastructures sanitaires.	CRB	11 129 pers

**-Enregistrement/Transport et monitoring/STABEX**

**Résultat 1 : - 11.227 personnes ont bénéficié d'une attestation de reconnaissance du statut d'expulsés  
- 219 ménages ont été installés dans le Village de la paix**

Activités prévues quantifiées en 05/2007	Activités réalisées quantifiées en 03/2009	Partenaire terrain	Nombre de bénéficiaires directs
L'accueil et l'enregistrement des personnes expulsées à la frontière.	- 11.227 personnes ont été accueillies aux différents centres de transits et ont reçu une attestation de reconnaissance délivrée par les autorités burundaises	PARESI	11 227 pers.  219 ménages
Le transport de ces personnes du site de transit vers leurs collines d'origine	- 105 ménages sans terres et/ou sans référence ont été réinstallés dans les villages de la paix de Nyarunazi, (Muyinga) ; - 8 ménages, dans le village de la paix de Gitara (Makamba) et 106 ménages dans le village de la paix de Mishiha, (Cankuzo). - Le transport des personnes expulsées assuré par bus loué directement par l'UNICEF pour cette fin.	PARESI	11 227 pers.  219 ménages
- Suivi des personnes expulsées n'étant pas passées par les points d'entrée officielle mais possédant les documents d'expulsion tanzaniens	- Création d'une base de donnée par l'UNICEF pour suivre au jour le jour les mouvements d'expulsion de la Tanzanie et actuellement gérée par PARESI.	PARESI	11 227 pers.  219 ménages
Mise en place de l'outil d'enregistrement : Emergency Info Access.		PARESI	
<b>TOTAL</b>			<b>11 227 personnes 219 ménages</b>

## -Enregistrement/Transport et monitoring/PPCDR

**Résultat** : - 11129 personnes ont reçu une attestation de reconnaissance du statut d'expulsés  
- 219 ménages installés dans les Villages de Paix.

Activités prévues quantifiées en novembre 2007	Activités réalisées quantifiées en juillet 2009	Partenaire terrain	Nombre de bénéficiaires directs
-L'accueil et l'enregistrement des personnes expulsées à la frontière.	- 11.129 personnes ont été accueillies aux différents centres de transits et ont reçu une attestation de reconnaissance délivrée par les autorités burundaises	PARESI	11 129 pers. 219 ménages
- Le transport de ces personnes du site de transit vers leurs collines d'origine - Installation des personnes sans référence et/ou sans terres dans les villages de Paix	- 105 ménages sans terres et/ou sans référence ont été réinstallés dans les villages de la paix de Nyarunazi, (Muyinga) ; - 8 ménages, dans le village de la paix de Gitara (Makamba) ; - 106 ménages dans le village de la paix de Mishiha, (Cankuzo). - Le transport des personnes expulsées a été assuré par bus loué par l'UNICEF pour cette fin.	PARESI	11 129 pers. 219 ménages
- Suivi des personnes expulsées n'étant pas passées par les points d'entrée officielle mais possédant les documents d'expulsion tanzaniens	- Création d'une base de données par UNICEF, pour suivre au jour le jour les mouvements des expulsions de la Tanzanie, et actuellement gérée par PARESI.	PARESI	11 129 pers. 219 ménages
Mise en place de l'outil d'enregistrement: Emergency Info Access.		PARESI	11 129 pers. 219 ménages
- Tentative de réduire le recyclage et les fraudes par l'amélioration du système d'enregistrement et par la délivrance de la documentation officielle tanzanienne avec l'appui de la PAFE et du UNHCR.		PARESI	11 129 pers. 219 ménages
<b>TOTAL</b>			<b>11 129 pers</b> <b>219 ménages</b>

**-Santé/Nutrition sur les sites/STABEX**

**Résultat: - 3200 enfants de 0-59 mois ont bénéficié un dépistage nutritionnel**

**- 11227 personnes ont été sensibilisées aux bonnes pratiques alimentaires et d'hygiène**

Activités prévues quantifiées en mai 2007	Activités réalisées quantifiées en 03/2009	Partenaire terrain	Nombre de bénéficiaires directs
Aux frontières : - Distribution de BP5; - Prise en charge des blessés.	- Fournir les premiers soins et identification des cas les plus graves pour le référencement et le suivi	AHA	100% des cas en situation d'urgence ont été assistés convenablement
Centres de transits : - Fournir les premiers soins médicaux aux personnes expulsées ; - Sensibiliser les expulsés de Tanzanie sur des thèmes de santé pratique et des mesures de prévention ; - Faire le référencement et le suivi des cas graves sur les sites de transit ; - Les vaccinations régulières ;	-Les services de premiers soins : petite chirurgie, consultation, référencement hospitalier ou au centre de santé le plus proche si nécessaire notamment pour les femmes enceintes ou les cas de viol ; -La sensibilisation : deux séances par semaine portant sur des thèmes de santé pratique et des mesures de prévention ; -La vaccination ; -Le dépistage nutritionnel des enfants de 0 à 59 mois et des femmes enceintes et allaitantes ; -Le suivi des malades chroniques durant 6 mois.	« Africa Humanitarian Action » (AHA)	11 227 pers  3200 enfants
Centre de santé et bureau de la province sanitaire : • Renforcement de la chaîne du froid • Approvisionnement de médicaments et micronutriments	-L'UNICEF a fourni les médicaments nécessaires à la prise en charge médicale des personnes expulsées de Tanzanie.	AHA	100% des cas ayant nécessité des soins médicaux ont été pris en charge
Communauté d'accueil : • IEC • Les groupes cibles reçoivent pendant 3 mois de soins gratuits		AHA	

**-Santé/Nutrition sur les sites/PPCDR**

**Résultats : - Tous les enfants de 0-59 mois ont bénéficié d'un dépistage nutritionnel (2605 enfants)**

**- Sensibiliser les expatriés aux bonnes pratiques alimentaires et d'hygiène (11129 personnes)**

Activités prévues quantifiées en 11/2007	Activités réalisées quantifiées en 07/2009	Partenaire terrain	Nombre de bénéficiaires directs
<p>Aux frontières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribution de BP5;</li> <li>- Prise en charge des blessés ;</li> <li>-Fournir les premiers soins médicaux aux personnes expulsées</li> </ul>	<p>- Fournir les premiers soins et identification des cas les plus graves pour le référencement et le suivi</p>	AHA	100% des personnes nécessiteuses ont été bien assistées ;
<p>Centres de transits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir les premiers soins médicaux aux personnes expulsées</li> <li>- Faire le référencement et le suivi des cas graves sur les sites de transit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les services des premiers soins : petite chirurgie, consultation, référencement hospitalier ou au centre de santé le plus proche si nécessaire, notamment pour les femmes enceintes ou les cas de viol ;</li> <li>• La sensibilisation: deux séances par semaine portant sur des thèmes de santé pratique et des mesures de prévention ;</li> <li>• La vaccination ;</li> <li>• Le dépistage nutritionnel des enfants de 0 à 59 mois et des femmes enceintes et allaitantes ;</li> <li>• Le suivi des malades chroniques durant 6 mois pour les personnes expulsées de Tanzanie.</li> </ul>	AHA	11 129 personnes sensibilisées aux bonnes pratiques alimentaires et d'hygiène. 2 605 enfants dépistés nutritionnellement (0-59mois)
<p>Centre de santé et bureau de la province Sanitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Renforcement de la chaîne du froid ;</li> </ul>	<p>L'UNICEF a fourni les médicaments nécessaires à la prise en charge médicale des personnes expulsées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approvisionnement des médicaments et micronutriments</li> </ul>		100% des cas ayant nécessité des soins médicaux ont été pris en charge
<p>Communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-IEC</li> <li>-Les groupes cibles reçoivent 3 mois de soins gratuits</li> </ul>			

L'OMS est ainsi en charge de tout suivi médical à partir de la sortie du centre de transit vers les communes d'origine.	l'OMS a commencé ses activités de monitoring mais a arrêté à la fin de l'année 2008	OMS	2 605 enfants de 0-59 mois ont bénéficié d'un dépistage nutritionnel  11.129 pers.
---	---	-----	--

**-Appui psychologique/STABEX**

**Résultats : - 2106 personnes ont bénéficié d'une assistance psychologique**

**- 1263 personnes ont participé à des séances de sensibilisation en groupes sur les thèmes de gestion du stress et de violences conjugales**

Activités prévues quantifiées en 05/2007	Activités réalisées quantifiées en 03/2009	Partenaire terrain	Nombre de bénéficiaires directs
<p>-Organiser des séances de sensibilisation et d'éducation psychologique - « Débriefing » volontaire des personnes traumatisées et assurer le suivi des personnes présentant des troubles psychologiques et/ou psychiques</p>	<p>- 471 séances de sensibilisation des groupes sur des thématiques différents ont été organisées dans les sites de transit. - Les expulsés se sont adressés individuellement au psychologue pour une prise en charge plus adaptée face à la situation traumatisante vécue. - Assistance psychologique à toutes les personnes nécessiteuses tant dans les sites que dans les milieux environnants</p>	Healthnet TPO	<p>1 263 personnes  1 477 pers  2106 pers</p>
<p>- Organiser des travaux de groupe de relaxation et de sensibilisation.</p>	<p>- Healthnet TPO est aussi en charge des activités récréatives sur les centres de transits, notamment destinées aux enfants. Ces activités ont été accompagnées par la mise en place de cours temporaires avec les enfants rapatriés, dans l'attente d'une réinstallation définitive dans les villages de la paix.</p>	Healthnet TPO	1 263 pers
<p>- Référencement de ces personnes aux centres de prise en charge psychiatrique dans les provinces selon les cas.</p>	<p>- Des personnes présentant des cas de troubles psychiatriques ont été référées à l'hôpital psychiatrique de Muyinga ou alors référer à des structures décentralisées provinciales d'appui à ces personnes.</p>	Healthnet TPO	100% des cas présentés pour cette fin ont été exemplairement soignés ;

**N.B. : -Appui psychologique par PPCDR: mêmes activités et même nombre de bénéficiaires que STABEX**

**-Eau & Assainissement : STABEX**

Activités prévues quantifiées en 05/2007	Activités réalisées quantifiées en 03/2009	Partenaire terrain	Nombre de bénéficiaires directs
Livraison d'eau potable à Kinazi jusqu'au 1 <sup>er</sup> juin 2007	Livraison d'eau potable à Kinazi	IRC	Toutes les personnes expulsées vivant dans les sites
Livraison d'eau par camion-citerne aux sites de Kinazi et Mabanda dans l'attente de réhabiliter les adductions d'eau durable (à partir du 1 <sup>er</sup> juin 2007).	Livraison d'eau potable à Kinazi et Mabanda	SOLIDARITES	Toutes les personnes expulsées vivant dans les sites

**-Eau & Assainissement/PPCDR**

Activités prévues quantifiées en 11/2007	Activités réalisées quantifiées en 07/2009	Partenaire sur terrain	Nombre de bénéficiaires directs
- Approvisionnement en eau potable du centre de transit de Kinazi et de Mabanda. - La connection d'une adduction d'eau des centres de Muzenze et de Gisuru.	Livraison d'eau potable à Kinazi et Mabanda.	SOLIDARITES  CICR	Toutes les personnes expulsées vivant dans les sites
- Approvisionnement en eau potable des centres de transit	- La construction du système d'eau et d'assainissement dans tous les centres de transit par la SOLIDARITE jusqu'au 31 décembre 2007. - La Croix-Rouge du Burundi a assuré les activités de maintenance des systèmes d'eau et assainissement dans les centres de transit du 1 <sup>er</sup> janvier 2008 jusqu'à la fin du projet.	SOLIDARITES  Croix-Rouge Burundi	Toutes les personnes expulsées vivant dans les sites

**-Assistance en vivres/STABEX**

**Résultat : Assistance en vivres des 11.227 personnes expulsées et en biens de première nécessité**

<b>Activités prévues quantifiées en 05/2007</b>	<b>Activités réalisées quantifiées en 03/2009</b>	<b>Partenaire terrain</b>	<b>Nombre de bénéficiaires directs</b>
- Assister les 4.215 ménages en vivres, aussi bien dans les sites que dans leurs communautés d'accueil	- Le PAM a mis à la disposition des rations alimentaires de 6 mois au lieu de 3 mois initialement prévus. - Distribution des vivres sur le site de transit par la CRB - Prise en charge du coût de distribution des vivres sur les sites par l'UNICEF, et le PAM pour la distribution sur les collines. - Le système de distribution a été modifié: 1 mois de ration distribué sur le site et 5 mois distribués au retour sur leur colline, par l'ONG CED CARITAS	- CRB -PAM et CED CARITAS	4.215 ménages ont bénéficié de Kit en vivres.

**N.B. : -Assistance en vivres par PPCDR : mêmes activités, mais 4.126 ménages ont bénéficié de Kit en vivres.**

**-Assistance en non-vivres/STABEX**

<b>Activités prévues quantifiées en 05/2007</b>	<b>Activités réalisées quantifiées en 03/2009</b>	<b>Partenaire terrain</b>	<b>Nombre de bénéficiaires directs</b>
- Assister les 6.000 ménages en biens de première nécessité, aussi bien dans les sites que dans leurs communautés d'accueil	- La CRB est en charge de la gestion des stocks décentralisés en non vivres basés à Muyinga, à Cankuzo (couvrant le site de Muzenze et de Gisuru) et à Makamba ; - 4.215 ménages ont bénéficié des Kits de biens de première nécessité à savoir : -Les moustiquaires imprégnées ; -Les Kits scolaires (6.418 distribués) ; -Les reliquats des NFI.	Croix-rouge Burundaise (CRB).	4 215 ménages ont reçu des Kits de biens de première nécessité.

**N.B. : -Assistance en non-vivres par PPCDR :** *les activités sont les mêmes, mais le stock disponible initialement était pour 6000 ménages, et seulement 4126 ménages ont reçu les Kits des biens de première nécessité.*

## -Protection/STABEX

**Résultat : Plus de 80% des ménages transitant dans les sites (3.372) ont bénéficié d'une assistance légale et juridique dans les centres d'écoute**

Activités prévues quantifiées en 05/2007	Activités réalisées quantifiées en 03/2009	Partenaire terrain	Nombre de bénéficiaires directs
<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en place des Centres d'écoute dans les sites</li><li>- Assistance légale et juridique des personnes expulsées pour la résolution des questions foncières et dans la détermination de la nationalité notamment pour les enfants de couples mixtes ;</li><li>- Possibilité de récupérer les biens laissés en Tanzanie ;</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les ménages des expulsés ont bénéficié d'une assistance légale et juridique dans les centres d'écoute dans le cadre de la collection d'informations et l'orientation des bénéficiaires.</li></ul>	CNR.	3372 ménages (soit 80% des personnes transitant dans les sites)
<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Création d'une base de données des infractions envers les personnes expulsées</b></li><li>- Collection et consolidation de l'information en rapport aux violations des droits de l'homme envers les personnes expulsées.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Elaboration d'une base de données recensant les violations des droits envers les personnes durant leur expulsion et leur réintégration sur leurs collines d'origine, et est fonctionnelle sur chaque site de transit.</li></ul>	CNR et UNICEF	80% des ménages transitant dans les sites
<ul style="list-style-type: none"><li>- Animation des ateliers d'échange sur la sensibilisation des intervenants dans l'accueil des expulsés sur les sites</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'organisation des séances hebdomadaires de sensibilisation sur le droit foncier et familial, un dépliant y relatif a été distribué.</li><li>- L'élaboration des rapports circonstanciels relatant des cas de violation de droits qui doivent être relevés à cause de leur gravité.</li></ul>	CNR	80% des ménages transitant dans les sites

**-Protection/PPCDR**

**Résultat : Plus de 80% des ménages transitant par les sites (soit 3.300) ont bénéficié d'une assistance légale et juridique dans les centres d'écoute**

Activités prévues quantifiées en 11/2007	Activités réalisées quantifiées en 07/2009	Partenaire terrain	Nombre de bénéficiaires directs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir dans les centre d'écoute au moins 50% des personnes transitant dans les sites ;</li> <li>- Assister légalement et juridiquement les personnes expulsées pour résoudre des problématiques foncières et la détermination de la nationalité notamment pour les enfants de couples mixtes,</li> <li>- Aider les expatriés à récupérer les biens laissés en Tanzanie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en place de centres d'écoute pour s'enquérir des circonstances d'exil et des conditions de l'expulsion ainsi que sur les différents moyens à envisager pour leur réintégration dans la communauté (pour la collecte d'informations et l'orientation des bénéficiaires vers d'autres partenaires œuvrant dans le site et/ou vers des acteurs qui interviennent dans leur localité de transfert)</li> <li>- Assistance légale et juridique de 3.300 ménages (soit plus de 80% des ménages transitant dans les sites)</li> <li>- Appui des personnes expulsées dans la résolution des problèmes fonciers et la détermination de la nationalité notamment pour les enfants de couples mixtes ; possibilité de récupération des biens laissés en Tanzanie,</li> </ul>	CNR	3.300 ménages ont bénéficié d'une assistance légale et juridique dans les centres d'écoute.
<p><b>- Elaboration d'une Base de données des infractions</b> envers les personnes expulsées pour la collection et consolidation de l'information en rapport aux violations des droits de l'homme commises envers les personnes expulsées.</p>	<p>En collaboration avec UNICEF, une base de données recensant les violations des droits envers les personnes durant leur expulsion et leur réintégration sur leur colline d'origine a été élaborée et est fonctionnelle sur chaque site de transit.</p>	CNR et UNICEF	

**-Assistance aux enfants non accompagnés/STABEX**

**Résultat : -214 enfants non accompagnés ont été réunifiés et soutenus dans leur réintégration**

Activités prévues quantifiées en 05/2007	Activités réalisées quantifiées en 03/2009	Partenaire terrain	Nombre de bénéficiaires directs
- Prise en charge, assistance et réintégration des Enfants non accompagnés et/ou séparés des expulsés	<p>- 162 enfants non accompagnés ont été réunifiés et soutenus dans leur réintégration et 52 enfants séparés mêmement ;</p> <p><b>Les activités comprennent :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La sensibilisation, l'appui matériel, l'assistance alimentaire, les soins médicaux, l'appui scolaire et compétence à la vie ;</li> <li>- La formation de 7 points focaux à Makamba sur la convention des droits de l'enfant, et l'évaluation de la réintégration ;</li> <li>- Réunion d'évaluation des points focaux de Muyinga avec les chefs de collines qui hébergent les ENA /ES expulsés</li> <li>- Encadrement de 10 associations et appui en matériel de formation</li> </ul>	International Rescue Committee (IRC)	<p>214 enfants ont été réunifiés ou soutenus dans leur réintégration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Muyinga : 27</li> <li>- Makamba : 24</li> <li>- Ruyigi : 23</li> <li>-Bujumbura : 5</li> </ul>

**N.B : -Assistance aux enfants non accompagnés par PPCDR : mêmes activités. Les prévisions étaient pour 300 enfants non accompagnés et/ou séparés, mais seulement 214 enfants ont été réunifiés ou soutenus dans leur réintégration.**

## **B. VOLET REINTEGRATION**

### **B.1. REINTEGRATION/STABEX**

**Résultat** : 4000 ménages ont été socio économiquement réintégrés dans la province de Makamba

#### **1. Habitat/STABEX**

**Résultat** : 750 Ménages vulnérables ont bénéficié d'un abri

<b>Activités prévues quantifiées en 05/2007</b>	<b>Activités réalisées quantifiées en 03/2009</b>	<b>Partenaire terrain</b>	<b>Nombre de bénéficiaires directs</b>
- Construction de 500 maisons pour les plus vulnérables sur les collines de fort rapatriement dans la province de Makamba.	- 750 abris ont été construits pour les personnes les plus vulnérables dans la zone de fort rapatriement.	CNR	750 Ménages
	-Distribution des Kits familiaux à tous ceux qui ont contribué à la construction de leurs maisons avant la clôture des constructions en 2008;  -Présentation du groupe de théâtre TUBIYAGE en vue de promouvoir l'entente sociale entre les nouveaux et les anciens rapatriés et les bienfaits d'une attitude intègre.	Association TUBIYAGE	691 Ménages

## 2. Education/STABEX

**Résultat : 7618 enfants ont été facilités dans leur réintégration scolaire ou professionnelle**

<b>Activités prévues quantifiées en mai 2007</b>	<b>Activités réalisées quantifiées en Mars 2009</b>	<b>Partenaire terrain</b>	<b>Nombre de bénéficiaires directs</b>
- La construction et équipement des 7 écoles amies des enfants	- Constructions de 39 salles, 7 blocs administratifs, 70 latrines et 14 réservoirs des eaux pluviales installées; - Equipement: 975 bancs pupitres, 39 tables et chaises, 3 Kits scolaires de démarrage par écoles et matériel scolaire pour les élèves	Entrepreneur local	4 211 enfants
- La mise en place des cours intensifs de langue Kirundi et Français combinée avec la formation sur les compétences à la vie, l'éducation à la paix et à la prévention du VIH/SIDA	- 7 semaines de formation de 20 formateurs à Makamba et de 461 enfants - Encadrement de 461 enfants par ces 20 formateurs ; - Formation de 8.000 enfants expulsés venus après la rentrée	UNICEF et Ministère de l'Education	20 formateurs 461 enfants 8000 enfants
- La formation d'éducateurs pour la mise en œuvre d'une éducation préscolaire	- Organisation d'un atelier de plaidoyer sur l'importance du développement Intégré du Jeune Enfant (DIJE); - Formations d'administrateurs et inspecteurs communaux; - Formation d'éducateurs communaux sur la prise en charge intégrée des jeunes enfants; - Formation des enfants de l'âge compris entre 3-6 ans au programme DIJE dans 4 sites de la province Makamba.	Ministère de l'Education	- 29 Administrateurs et Inspecteurs - 27 Educateurs communaux - 1068 enfants

- L'organisation de cours de rattrapage et l'enseignement primaire	- Mise en place des cours de rattrapage des enfants (9-14 ans) en retard scolaire au programme TEP (Teacher Emergency Package), - 9 écoles TEP et 18 classes ont été ouvertes en provinces de Makamba et Bururi	CNR	1 258 enfants non scolarisés
- L'appui à l'enseignement des métiers dans des filières professionnelles	- Formations des jeunes et adultes dans les deux centres d'enseignement des métiers à Makamba (Kayogoro et Mugerama); - Constitution de groupe des apprenants; - Distribution du Kit de démarrage	Département de l'Enseignement Professionnel Makamba	80 jeunes et adultes dont 50 en filière de couture et 30 en menuiserie

### 3. Santé/STABEX

#### Pas de résultats prévus

- Renforcement des centres de santé et de l'hôpital par la donation de médicaments essentiels dans la province de Makamba ; - Appui au bureau provincial de la santé.	- Appui des 23 centres de santé en médicaments dont l'approvisionnement de 180 Kits comprenant la fourniture de médicaments pour 1500 consultations	Bureau provincial de santé	<b>23</b> centres de santé
--	---	----------------------------	----------------------------

#### 4. Mobilisation sociale/STABEX

**Résultat 1** : - Les populations rapatriées et expulsées vivent en harmonie avec la population hôte

- 120 enfants ont été formés au théâtre comme acteurs juniors dans le cadre de la cohabitation pacifique

**Résultat 2**: 100% des résultats prévus ont été réalisés

Activités prévues quantifiées en 05/2007	Activités réalisées quantifiées en 03/2009	Partenaire terrain	Nombre de bénéficiaires directs
- Organisation des formations des enfants et leaders communautaires au théâtre interactif dans le cadre de la cohabitation sociale ; - Organiser des formations des leaders communautaires en résolution pacifique des conflits et en animation communautaire ; - Organiser des Focus Group en Makamba	- 6 « Focus Groups » organisés en province Makamba à raison d'1 Focus Group par commune ;	Association TUBIYAGE	120 Leaders communautaires
- Organiser des restitutions de Formation en RPC et en AC	- 6 Restitutions des formations en résolution pacifique de conflits (RPC) et animation communautaire (AC) ;		120 Leaders communautaires
- Organiser des Formations de renforcement de capacités des Leaders communautaires	- 6 Formations de renforcement des capacités		120 Leaders communautaires
- Former les Leaders communautaires aux techniques du théâtre interactif et en RPC	- 6 Formations des leaders communautaires en théâtre interactif et en RPC et AC pour 80 personnes par commune		- 36 Acteurs seniors - 480 personnes formées
- Formation des Enseignants/encadreurs en théâtre interactif (18 au total) pour assurer le suivi et	- 18 Enseignants encadreurs ont reçu une formation de 5 jours en théâtre interactif		- 18 Enseignants Encadreurs à raison de -3

l'encadrement des 120 acteurs juniors			Enseignants par commune
- Concevoir des scénarios pour les acteurs juniors sur des thèmes variés	- 24 Scénarios ont été conçus et les acteurs juniors ont fait 24 représentations théâtrales à raison de 4 représentations par commune.		Population locale (inquantifiable)
- Réaliser des représentations théâtrales par les Leaders communautaires eux-mêmes pour sensibiliser et éduquer la population locale	- 12 Représentations théâtrales réalisées par les Leaders communautaires à raison de 2 représentations par commune		Population locale (inquantifiable)
- Préparer et organiser des Animations communautaires pour inspirer le changement de comportement et faciliter la cohabitation pacifique	- 96 Animations communautaires sous forme de Forum d'échange, discussions-débats ont été organisées dans toute la Province de MAKAMBA		Population locale (inquantifiable)
- Concevoir et produire des feuillets Radio-diffusés de 9 Episodes	- Sur les 9 prévus, 3 Episodes seulement ont été diffusés sur la Radio BONESHA.		Population locale (inquantifiée)
- Organiser des séances d'échanges d'expérience sur les conflits fonciers et trouver des solutions adéquates au sein de la province	- 2 séances d'échanges d'expérience sur les conflits fonciers		Population locale (inquantifiée)
- Possibilité de faire une visite interprovinciale entre les Leaders communautaires des provinces différentes ;	- 1 Visite d'échanges d'expériences interprovinciale entre les Leaders communautaires de Muyinga et de Makamba dans les 4 communes de Muyinga (Giteranyi, Gashoho, Buhinyuza et Butihinda)		Population locale (inquantifiée)
- Organiser des journées baptisées « miroirs de Paix » dans toute la Province de Makamba	- 7 Journées dédiées aux " Miroirs de la Paix " ont été organisées dans les communes de Makamba		Population locale (inquantifiée)
- Organiser des ateliers d'évaluation avec tous les bénéficiaires directs et indirects	- 1 Atelier d'évaluation a été organisé avec les bénéficiaires et tous les intervenants dans le Projet.		Population locale (pas quantifiable)

## B.2. REINTEGRATION/PPCDR

**Résultat : Au moins 4.500 enfants rapatriés, expulsés et déplacés ont été soutenus dans leur réintégration scolaire**

### 1. Education/PPCDR :

**Résultat : -5988 enfants rapatriés/expulsés ont été réintégrés à l'école primaire pour l'année scolaire 2008-2009, incluant les enfants ayant suivi les cours de rattrapage en langue**

Activités prévues quantifiées en 11/2007	Activités réalisées au 07/2009	Partenaire terrain	Nombre de bénéficiaires directs
Suivi de la scolarisation des enfants en âge d'être scolarisés dans les centres d'hébergement temporaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un Comité technique en éducation dans le cadre de la commission intégrée pour le rapatriement et la réintégration avec comme projet pilote à Makamba ;</li> <li>- Mises en place des activités éducatives dans les centres d'hébergement temporaires (centre d'hébergement temporaire de Gitara II avec 2000 enfants) ;</li> <li>- Distribution du matériel de construction, les manuels scolaires, notamment les manuels en langue Kirundi et Français et un Kit scolaire de l'UNICEF au niveau des centres de transit ;</li> </ul>	CNR et DPE	5 988 enfants rapatriés/expulsés ont été réintégrés à l'école primaire pour l'année 2008-2009
<p><b>Garderies communautaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de 15 garderies ;</li> <li>- Formation des enseignants et des éducateurs du préscolaire ;</li> <li>- Activités dans une garderie communautaire :</li> </ul> <p>- Le développement physique de l'enfant : activités principalement ludiques centrées sur les questions de santé et de prévention de certaines maladies au moyen de l'hygiène, de la vaccination et de la nutrition</p> <p>- Le développement social de l'enfant au moyen d'activités de socialisation pour que l'enfant apprenne progressivement les règles du vivre ensemble</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constructions en cours pour les 15 garderies communautaires; Une formation de 30 sensibilisateurs et éducateurs communaux du préscolaires organisée en province de Makamba fin 2008 sur le développement physique et mental du « petit enfant », sur la nutrition, la santé, l'hygiène, l'éducation parentale, et l'approche de DIJE;</li> <li>- Un atelier de plaidoyer a été organisé à Makamba pour l'éveil des consciences à l'endroit des autorités politiques, administratives, religieuses, communautaires sur leur rôle et obligations en faveur des enfants;</li> <li>- Des éducateurs communaux ont été sélectionnés dans les communes de fort rapatriement/expulsion. Ces éducateurs ont suivi une 2ème phase de la formation dans laquelle le programme national de DIJE a été introduit;</li> <li>- Les activités de garderie communautaire en 2009 avec les éducateurs formés dans les structures temporaires ont bénéficié plus</li> </ul>	Ministère de l'éducation	

<p>- Le développement intellectuel de l'enfant promu à travers des activités visant les préapprentissage fondamentaux (lecture, écriture et calcul) afin de jeter les bases des apprentissages scolaires ultérieurs.</p>	<p>de 1.000 enfants en province de Makamba seulement, en attendant la construction de 15 garderies de structures permanentes;  - De plus, les points focaux DIJE de chaque province incluant les 5 provinces concernées ont bénéficié d'une formation sur le programme nationale DIJE pendant une semaine (juillet 2009);  - L'UNICEF a procédé à la commande de fourniture du matériel de jeux adaptés aux réalités nationales dans tous les centres préscolaires au niveau national et à l'équipement des structures préscolaires en chaises et tables pour enfants et enseignants.</p>		
<p><b>Construction d'écoles primaires ou post-primaires:</b></p> <p><b>15 écoles primaires ou post-primaires de</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 Blocs de 3 salles de classe ;</li> <li>- 2 Blocs de 2 chambres pour le logement des enseignants ;</li> <li>- 1 Blocs de 2 latrines pour les enseignants</li> <li>- 1 Bloc administratif ;</li> <li>- 2 Blocs de 4 latrines à double fosse pour les élèves ;</li> <li>- Installation de 2 aqua-tanks/construction d'un réservoir de 25 mètres cube, ou possibilité de captage/réhabilitation d'une source.</li> </ul>	<p>Les activités de construction d'écoles primaires ou post-primaires qui ont été mises en place sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-L'identification et la validation de 30 sites de construction scolaire repartis dans les 5 provinces de projet ;</li> <li>-L'appel d'offres pour la construction de 15 écoles primaires complètes dont 7 avec logements pour les enseignants au lieu de 15 initialement prévus;</li> <li>-L'appel d'offre pour l'installation de quatre aqua-tanks par école constituant un système de collecte d'eau de pluie ;</li> <li>-L'appel d'offres pour la construction de 15 garderies communautaires ;</li> <li>-L'évaluation technique des offres et la sélection des entreprises de mise en œuvre ;</li> <li>-Le lancement du démarrage des travaux pour l'ensemble des constructions au cours du mois de juin 2009;</li> <li>- L'UNICEF a procédé également à la construction d'une adduction d'eau dans la commune de Cendajuru (Province de Cankuzo), une autre dans la commune de Gisagara (Province de Cankuzo) et une autre dans la commune de Kayogoro (Province de Makamba), desservant les écoles en cours de construction dans ces communes et les communautés environnantes;</li> </ul>	<p>Ministère de l'éducation et entreprises locales de construction</p>	

## 2. Plaidoyer/PPCDR :

### Résultat 1 : Amélioration de l'implication des autorités et de la population dans la réintégration et la pacification

#### a. Activités de Lobbying

<b>Activités prévues en 11/2007</b>	<b>Activités réalisées quantifiées en 07/2009</b>	<b>Partenaire terrain</b>	<b>Nombre de bénéficiaires directs</b>
- La mise en place de la Commission bilatérale pour la prise de conscience des autorités tanzaniennes de la nécessité du respect de la dignité et des droits humains lors des expulsions.	- Constitution de la Commission bilatérale en novembre 2007	-Ministère de la Solidarité Nationale, de la Personne Humaine et du Genre	-Les autorités burundaises et tanzaniennes.
-Suivi de l'organisation des rencontres bilatérales provinciales et des réunions de la commission ad hoc - Prise en compte de l'assistance aux personnes expulsées au même titre que celle des rapatriés ;	- Elaboration d'un Rapport consolidé 2008 faisant l'état des lieux de l'assistance aux personnes expulsées de Tanzanie; - Une réunion des gouverneurs a été organisée à Ruyigi le 8 août 2008 afin de présenter les critères d'accès à l'assistance pour les personnes expulsées et a aussi été l'opportunité de redéfinir le rôle et responsabilités des représentants des autorités locales des provinces frontalières avec la Tanzanie, notamment dans l'organisation des expulsions et dans la collaboration transfrontalière pour gérer les cas de fraude;	-Ministère de la Solidarité Nationale, de la Personne Humaine et du Genre	- Les autorités administratives locales--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des réunions bilatérales au niveau provincial avec l'appui de la Commission européenne;</li> <li>- Des réunions d'information ont été organisées en collaboration avec l'office des droits de l'homme, l'UNHCR, le PARESI, l'OIM et l'UNICEF;</li> <li>- Une série de trois réunions de ce genre ont été organisées les 18 et 19 février respectivement à Cankuzo et à Ruyigi et le 4 mars à Muinga, pour discuter également du désengagement et de « l'après » assistance humanitaire avec les autorités à la base.</li> </ul>		
- Information et sensibilisation en Tanzanie sur les modalités de naturalisation pour les couples mixtes	-Une mission transfrontalière a été effectuée début juillet 2008 afin de renforcer les relations avec l'UNICEF et l'UNHCR en Tanzanie sur la problématique des expulsions ainsi que d'échanger avec les autorités régionales tanzaniennes sur le recensement des immigrants illégaux et les plans futurs d'expulsion.	Ministère de la Solidarité Nationale, de la Personne Humaine et du Genre	
- Information et sensibilisation sur la documentation nécessaire de la part des autorités tanzaniennes en cas d'expulsion.	- La Conférence Internationale des Grands-Lacs a été impliquée dans le cadre de son mandat, sur les violations des droits lors des expulsions et a permis d'aborder le problème des migrations burundo-tanzaniennes avec les autorités concernées.	Ministère de la Solidarité Nationale, de la Personne Humaine et du Genre	

**b. Activités de Formation et Sensibilisation des autorités locales sur les droits de l'homme**

Activités prévues quantifiées en 11/2007	Activités réalisées quantifiées en 07/2009	Partenaire terrain	Nombre de bénéficiaires directs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des séances de formations dans les cinq provinces d'intervention ;</li> <li>- Mise en place d'un groupe de travail sur les questions légales et de citoyenneté des personnes expulsées de Tanzanie, notamment les couples mixtes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion de sensibilisation sur le droit des enfants issus des couples mixtes au Burundi qui a été organisée en octobre 2008 à Muyinga ;</li> <li>- Mise en place d'un groupe de travail sur les questions légales et de citoyenneté des personnes expulsées de Tanzanie, notamment les couples mixtes ;</li> <li>- Elaboration d'un document de référence pour l'organisation des réunions de formation à l'endroit des autorités locales et la PAFE dans les provinces frontalières avec la Tanzanie;</li> <li>- Organisation de 2 réunions de sensibilisation sur les droits humains au sein de chaque site de transit en faveur des partenaires intervenants et des autorités locales;</li> <li>- Des activités de sensibilisation sur le droit familial et le droit foncier principalement ont été menées sur le site de transit de Kinazi (Muyinga), de Gisuru (Ruyigi) et de Mabanda (Makamba). Des brochures ont été également distribuées à cet effet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CNR, UNHCR et BINUB</li> <li>- CNR</li> </ul>	<p>Autorités locales PAFE, administration</p>

*Pas d'effectif prévu ni réalisé.*

### 3. Mobilisation sociale/PPCDR

**Résultat : -260 enfants formés aux techniques du théâtre interactif comme acteurs juniors dans le cadre de la cohabitation pacifique**

Activités prévues quantifiées en 10/2008	Activités réalisées quantifiées en 03/2009	Partenaire terrain	Nombre de bénéficiaires directs
- Formations des enfants et leaders communautaires au théâtre interactif dans le cadre de la cohabitation sociale et formations des leaders communautaires en résolution pacifique des conflits et en animation communautaire	- 14 représentations théâtrales organisées en province Muyinga à raison de 2 séances de représentations par commune ;	Association TUBIYAGE + Troupe de théâtre TUBIYAGE	Les populations de localités choisies (pas quantifiables)
- 14 séances de formation en Résolution pacifique des conflits (RPC) et en Animation communautaire (AC) en faveurs des Leaders communautaires (20 par commune)	- 35 Formations en RPC et en AC en faveur des Leaders communautaires	Association TUBIYAGE	140 Leaders communautaires
- Assurer la formation d'une équipe de 21 enseignants aux techniques du théâtre interactif	- Formation de 21 enseignants –encadreurs pour l'encadrement des acteurs juniors (à raison de 3 par commune)	Association TUBIYAGE	21 enseignants / Encadreurs formés au théâtre interactif
- Former 140 enfants/écoliers au théâtre interactif comme outils de sensibilisation auprès des autres enfants à travers 7 sessions de formation	- 140 acteurs juniors formés à travers 7 sessions de formation	Association TUBIYAGE	140 enfants/Ecoliers et non écoliers parmi les rapatriés/expulsés et résidents
-Préparation de 2 séances de sensibilisation des populations locales sur l'accueil et la cohabitation pacifique avec les rapatriés/expulsés, ainsi que sur la RPC et l'AC (à raison de 20 personnes par commune)	- 280 leaders communautaires formés en RPC et en AC en province Muyinga	Association TUBIYAGE	280 leaders communautaires de la Province de MUYINGA

<p>- Evaluation de l'impact du Projet à travers les séries de « Focus Group » (10 à 20 personnes), et ceci en deux temps : un Focus au début et un autre à la fin du projet pour évaluer les changements.</p>	<p>- 4 Fora (Forum) organisés à Muyinga, à l'intention des Leaders communautaires pour consolider l'esprit de cohabitation pacifique, le pardon et la réconciliation entre rapatriés / expatriés et les résidents, choisis dans les deux provinces de Makamba et de Muyinga; ceci s'est tenu dans 4 communes de Muyinga</p>	<p>Association TUBIYAGE + Les Leaders communautaires choisis dans les deux provinces</p>	<p>70 à 140 personnes</p>
---	---	--	---------------------------

## ANNEXE C : BIBLIOGRAPHIE

1. UNICEF : Proposition du Projet STABEX : « Assistance aux personnes expulsées de la Tanzanie », mai 2007
2. UNICEF : Rapport final du Projet STABEX : « Assistance aux personnes expulsées de Tanzanie », 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 04 mars 2009
3. UNICEF : Rapport narratif intermédiaire du projet PPCDR : « Assistance aux personnes expulsées de Tanzanie et Appui à la réintégration des personnes rapatriées/expulsées et déplacées », 2008-2009
4. UNICEF : Proposition du projet « PPCDR », Version finale : « Assistance aux personnes expulsées de la Tanzanie et Appui à la réintégration des personnes rapatriées /expulsées et déplacées »
5. UNICEF : Deuxième rapport intermédiaire de PPCDR : « Assistance aux personnes expulsées de Tanzanie et Appui à la réintégration des personnes rapatriées/expulsées et déplacées », 01/12/2008-31/07/2009.
6. UNICEF : Accord de partenariat entre UNICEF et l'Association « TUBIYAGE », Théâtre interactif pour la réintégration pacifique des personnes expulsées/rapatriées de Tanzanie en Provinces Makamba et Muyinga, 21 juillet 2008
7. UNICEF : Accord de partenariat entre UNICEF et l'Association « TUBIYAGE », Théâtre interactif : Préparation de la population à la réintégration des personnes rapatriées/expulsées et déplacées dans les provinces Makamba et Muyinga, 21 juillet 2008 au 28 février 2009
8. UNICEF : Accord de Partenariat entre UNICEF et l'Association TUBIYAGE, Octobre 2008 – mars 2009
9. UNICEF : Accord de partenariat entre UNICEF et l'Association TUBIYAGE : Rapport final, octobre 2008- mars 2009
10. Accords de partenariat entre UNICEF et CNR (de 2005 à 2009)
11. UNICEF : Accords de partenariat entre UNICEF et CRB (de 2007 à 2009)
12. UNICEF : Accords de partenariat entre UNICEF et AHA (de 2006 à 2009)
13. UNICEF : Accords de Coopération entre UNICEF et IRC (de 2006 à 2009)

14. UNICEF : Rapport intermédiaire du Projet PPCDR, 01/01/2008-31/12/2008
15. UNICEF : Rapport intermédiaire du Projet STABEX, 01 sept 2007-11 fév. 2009
16. UNICEF : Proposition du Projet CE – PPCDR, version finale, novembre 2007
17. UNICEF : Proposition du projet CE – STABEX, version finale, mai 2007
18. UNICEF : Finance et Convention/Expulsés : Rapport financier 2008-2009 (au 31 juillet 2009)
19. Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, Direction Générale de l'Enseignement Professionnel, Fiche de Projet : « Réinsertion socio-économique des jeunes expulsés de la Tanzanie, par la formation en métier en province Makamba »
20. Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, « Rapport de la formation de mise à niveau en Français et en Kirundi des élèves/écoliers rapatriés », septembre 2008
21. Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des réfugiés et de la Réintégration Sociale, « Stratégie de désengagement de l'assistance humanitaire et plan de contingence pour l'accueil des personnes expulsées de la Tanzanie », province de Makamba, 2009.
22. Rapport consolidé de 2008, « Assistance aux immigrants illégaux burundais expulsés de la Tanzanie », 28 février 2009.
23. Stratégie de désengagement de l'assistance humanitaire dans l'assistance des personnes expulsées de Tanzanie, Province de Musinga 2009
24. Convention d'exécution entre le Ministère de la Solidarité Nationale, des droits de la Personne Humaine et du Genre et le Projet d'Appui au Rapatriement et à la Réintégration des Sinistrés (PARESI), 09/01/2009
25. Plan de Contingence pour l'accueil des expulsés de Tanzanie, Province CANKUZO
26. Stratégie de désengagement de l'assistance humanitaire et Plan de contingence pour l'accueil des personnes expulsées de Tanzanie, Province de RUYIGI 2009
27. MSNRRRS, Stratégie de désengagement de l'assistance humanitaire et plan de contingence pour l'accueil des personnes expulsées de Tanzanie, Province de Makamba, 2009
28. CE, Single Form – Logical Framework Matrix, 07 novembre 2007

29. CE, Formulaire unique pour les actions d'aide humanitaire, Rapport intermédiaire, septembre 2009
30. UNHCR, Proposition du projet UE – PPCDR, 9<sup>ème</sup> FED, 10 septembre 2007
31. Conseil Norvégien pour les Réfugiés (CNR) : Rapport sur les conditions de réintégration des personnes expulsées de la Tanzanie » (novembre 2008).
32. CNR, Teacher Emergency Package in Bururi, Makamba and Rutana and Construction of 18 temporary classrooms and 10 latrines, November 2008- April 2009
33. Rapport sur le projet 9 ACPBU 151 PPCDR – Composante 4 (Période 15 juin 2008/15 juillet 2008)
34. Chronogramme des financements de la Commission européenne et autres partenaires envers l'UNICEF et des partenaires œuvrant dans l'assistance aux personnes expulsées
35. PPCDR, Rapport financier 2008-2009 (au 31 juillet 2009)
36. Statistiques du 01 janvier 2009 au 30 novembre 2009
37. UNICEF, MEMORANDUM, 17 septembre 2009)
38. Financial and administrative framework agreement between the European community, represented by the Commission of the European Communities and the United Nations
39. Convention de contribution de la Communauté Européenne signée avec une organisation internationale, 7 ACP BU 40-1-65, COM STABEX 1992-1999
40. Convention de contribution de la Communauté Européenne signée avec une organisation internationale, 9 ACP BU 152, PPCDR – Composante 4
41. PARESI : Statistiques, 01 janvier 2009 au 30 novembre 2009
42. Note sur la future gestion des centres de transit des expulsés de la Tanzanie à l'intention de la Commission interministérielle, Bujumbura, le 28 avril 2009
43. Proposal, CE – PPCDR 140907, Version finale 1-261107

## **ANNEXE D: LISTE DES PERSONNES RENCONTREES OU CONTACTEES**

### **BUJUMBURA**

- Mme AUDE RIGOT, Chargée de la Section-« Aide d'urgence », UNICEF
- Mr Florentin DONADJE, Monitoring & Evaluation Spécialist, UNICEF
- Mr Serges KAMLO, Chargé du volet « Constructions », UNICEF
- Mme IKUKO SHIMUSI, Chargé du volet « Education », UNICEF
- Mr Célestin TRAORE, Responsable Section Santé&Nutrition, UNICEF
- Lidia NAVIGUE, Administrateur Protection, UNHCR
- TWAGIRUMUKIZA Emmanuel, Assistant Programme PAM/Bujumbura
- Mr SINDIBUTUME Célestin, Directeur Général du Département Réinstallation et Réinsertion des Déplacés et des Rapatriés au Ministère de la Solidarité, de la Réinsertion et de la Réintégration des sinistrés
- Mr YAMUREMYE Fabien, Directeur de PARESI
- Mr Enock RURATEBUKA, Directeur du Département de l'Enseignement primaire et Secondaire,
- Roel DEBRUYNE, CNR/ICLA
- Stéphane VAUGON, Shelter Program Manager,
- Miranda ARMSTRONG, CYPD Coordinator, IRC
- Joachim SCHROEDER, Délégué CRA
- Mme BARUTWANAYO Jacqueline, Coordinateur du Projet CRA/CRB
- Mr NZIGAMASABO Vénérand, Chef de Département Gestion des Catastrophes & Assistant des vulnérables / CRB
  
- ASKALE BINEGA, Représentante AHA,
- Dr Rafika MINANI, Coordinatrice Santé, AHA
- Dieudonné KAMONDO, Administration et Finances, AHA
- NZOJIBWAMI Michel-Ange, Coordinateur du Projet de TUBIYAGE
- L'équipe d'animateurs et formateurs de terrain, TUBIYAGE

### **PROVINCE MAKAMBA**

- NTUNGWANAYO Japhet, Conseiller socioculturel en Province MAKAMBA
- Mr NDINDIRIYIMANA Augustin, Point focal Expulsés, Makamba
- Dr BARAHANDWA Pascal, Médecin Provincial de MAKAMBA
- NYANDWI Yarest, DPE de MAKAMBA
- NTIRAMPEBA Albert, Coordinateur provincial des centres d'Enseignement des Métiers à MAKAMBA

- NIGARURA Etienne, Inspecteur provincial de l'éducation à MAKAMBA (Point focal volet éducation pour l'UNICEF)
- NDUWIMANA Prosper, Coordinateur des activités du site Musenyi (Mabanda) CRA/CRB
- Louis NDARUSEHEYE, Chef d'Antenne MAKAMBA PARESI-UNICEF
- NTAKIYIRUTA Digne, Formatrice de CNR dans le Site de Musenyi
- Mme Aziza MASUDI, Responsable du Bureau Makamba, AHA
- MANIRAKIZA Léopold, Assistant social, Site Mabanda, AHA
- NTIKAZOHERA Bahati, Infirmière, site Mabanda, AHA.
- CISHAHAYO Laurent, Encadreur communautaire du Village de Paix de GITARA II (Musenyi);
- NININHAZWE Godelieve, Educatrice DIJE à Kayogoro
- NSENGIYUMVA Gabriel, Responsable du site de GITARA II (Musenyi)
- NKURUNZIZA Jean-Claude, Agent de la PAFE, Frontière Mabanda
- NIZIGIYIMANA Orestin, Chargé des Finances à la DPE MAKAMBA
- NDAYONGEJE Violette, Enseignante du cours de rattrapage de Kirundi - Français pour les enfants du Village de Paix de Musenyi
- NGOGA Eric, Coordinateur CNR du Monitoring et du Projet ICLA à MAKAMBA
- NDAYISHIMIYE M. Josée, Assistante sociale au CNR à Makamba
- MUKAHIGIRA Denise, Encadreuse pédagogue du CNR
- NINDERERA Jovite, Enseignante à l'Ecole Primaire Mvugo, Programme TEP
- HATANGIMANA Enock, Maître responsable de l'Ecole Primaire de SHAKA Kayogoro – Makamba)
- HABONIMANA Jean-Bosco, Chef du chantier de RWEZA (Ecole Primaire en Construction-PPCDR)
- NIHORIMBERE Bernadette, Directrice de l'Ecole Primaire KAYOGORO II
- NTIBANTUNGANYA Jean Bosco, Directeur du CEM de Kayogoro/Mabanda
- TUYISABE Jeanne - NTAKIRUTIMANA Janette - NIMBONA Espérance et NDAYISABA Delphine : Bénéficiaires de la Formation du CEM (Section Couture)
- NIYOGUSHIMA Samson et HATUNGIMANA Frank : Bénéficiaires de la Formation du CEM (Section Menuiserie)
- NGARUKO Léopold, Maître responsable de l'école primaire Mvugo /Formateurs au programme de mise à niveau de Kirundi- Français (UNICEF)
- NIZEYIMANA M. Jeanne et NITUNGA Alexis : Enseignants de 3ème année à l'EP Mvugo;
- MDUWAYO Nestor, Directeur de l'école primaire de Rubindi
- MDAYIZEYE Donavine : Enseignante de TEP à la Garderie Rubindi
- BUKURU Espérance, NIBITANGA Béatrice, YADUNIYA Kobero.

Les Bénéficiaires des abris à Nyabigina :

MANIRAMBONA Ildephonse, Directeur du CEM de Mugerama

Bénéficiaires de la Formation du CEM de Mugerama: BUCUMI Estéline, IRAMBONA Irène, NYABENDA Finès, BUCUMI Estéline, IRAMBONA Irène, NYABENDA Finès formées en couture; NIMENYA Amos formé en Menuiserie

### **PROVINCE RUYIGI**

- HATUNGIMANA Pontien, Conseiller principal du Gouverneur & Président du Comité Monitoring (ancien Focal Expulsés RUYIGI) ;
- NTAKARUTIMANA Eliphaz, Conseiller technique chargé des Affaires Administratives et Sociales, Commune Gisuru;
- SINZUMUSI Jean-Pierre, Coordinateur région Est, CRB ; NSHIMIRIMANA Gilbert : Secrétaire provincial de la CRB et Vice-président du Comité de monitoring à Ruyigi.
- NDAGERAMIWE Emmanuel, DPE, RUYIGI
- NYANGOMA Nathalie, Directrice de l'école primaire de Nyabitare I
- NSENGIYUMVA Paula, Directrice de l'école primaire de Nyabitare II
- NDAYIZEYE Léon, Chef du Chantier de la Garderie en construction à Nyabitare, Commune de GISURU
- BIRIKUMANA Edouard, Gardien du site de Transit de GISURU (deux expulsés séjournant dans le site ont été également rencontrés) ;
- SIBOMANA Jonas, Chef de chantier de l'école primaire/Gatare, Gisuru

### **PROVINCE CANKUZO**

- NGENDAKUMANA Célestin, Conseiller du Gouverneur de Cankuzo, ancien point focal du Projet expulsés)
- NDEREYIMANA Léonie, Administrateur de la commune de Mishiha
- NZEYIMANA Deo, Président communal de la CRB à MISHIHA
- NIYOKINDI Ernest, DPE de CANKUZO
- BIGIRIMANA Salvator, Inspecteur Provincial de l'Enseignement à CANKUZO (le point focal de l'approche DIJE et des garderies communautaires)
- HARINDAVYI Jean, Chargé de la carte scolaire de la commune de Gisagara.
- MASABARAKIZA Léonidas, Chef de chantier de Rata (Ecole primaire) et Camazi (Garderie communautaire)
- HAKIZAMANA Emmanuel, NDAYISHEMEZE Gérard, NYABENDA Casimile, NYABUNTU Elisha, MACUMI Noël et RWAMUZIYE Michel, Bénéficiaires du Village de paix de Mwerusi-Cankuzo.

### **PROVINCE MUYINGA**

- MISAGO Blaise Pascal, Conseiller socio- culturel du Gouverneur de Muyinga (ancien point focal);
- NZOBANKIRA Salvator, Responsable de la CRB à Muyinga
- HAKIZIMANA Aspert: Gardien du site de transit de Kinazi, Volontaire de la CRB
- MUNYABIGO Diomède, le DPE - Muyinga;
- DUNIYA Senkima, Inspecteur Provincial Muyinga (point focal DIJE);
- NZOSABA Vénérand, Inspecteur communal de Buhinyuza ;
- SINDAYIGAYA Placide, Secrétaire communal de Buhinyuza
- MUKUNDIYE Sylvestre, Leader communautaire qui a bénéficié de la formation de TUBIYAGE
- MBATA Joseph, Responsable du site du village de paix de Buhinyuza
- ITANGISHAKA Kassim et BARAGUNZWA André, Bénéficiaires des formations- TUBIYAGE

## **ANNEXE E : TERMES DE REFERENCE POUR L'EVALUATION FINALE DES PROJETS ASSISTANCE AUX PERSONNES EXPULSEES DE LA TANZANIE ET APPUI A LA REINTEGRATION DES PERSONNES REPATRIEES, EXPULSEES ET DEPLACEES**

**Place** : Bujumbura, BURUNDI

**Période** : Un mois

**Date de début** : Octobre 2009

### **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Depuis le 20 juin 2006, les gouvernements du Burundi et de la Tanzanie en accord avec l'UNHCR ont lancé l'opération de promotion du rapatriement des réfugiés vivant dans les camps. Le nombre des rapatriements était resté relativement faible, 2,912 personnes rapatriées depuis le début 2007 alors qu'en même temps, il a été observé une augmentation régulière des expulsions des personnes burundaises ne bénéficiant pas de statut de réfugié dont le nombre s'élève à 2,112. A partir du mois de mai 2006 les expulsions sporadiques ont revêtu un caractère marqué. Les personnes expulsées, dénoncées comme « immigrants illégaux », sont généralement identifiées par des comités de village composés d'agents administratifs et d'agents de police. Depuis cette période, de petits groupes de familles ou personnes seules ont été repérés à la frontière de la Tanzanie avec le Burundi. En moyenne, 150 à 200 personnes étaient expulsées par semaine de Tanzanie et enregistrées par les autorités gouvernementales dans le cadre du Projet d'Appui à la Réinsertion des Sinistrés (PARESI). Les personnes expulsées se dirigeaient principalement vers les provinces de Muyinga, Kirundo et Ngozi .

Les personnes expulsées sont dans leur majorité des femmes et des enfants. Elles constituent 72% de ce groupe. Ces personnes arrivent au Burundi totalement démunies en famille décomposée de 1 à 2 parent(s) avec 1 à 2 enfant(s). L'UNHCR a mis en place grâce à un financement CERF (Central Emergency Funds géré par OCHA) un programme d'enregistrement, d'accueil et de rapatriement des personnes expulsées de Tanzanie à partir du mois d'août 2006 dans la province de Muyinga (seul point d'entrée durant cette période).

En 2007, l'UNHCR a retiré son assistance apportée aux personnes expulsées pour se conformer à son mandat d'assistance aux personnes réfugiées, rapatriées et déplacées. Par conséquent, l'UNICEF a été désignée par l'équipe des agences des Nations-Unies du pays pour assurer la coordination des activités liées à l'assistance aux personnes expulsées.

En prévision de l'expulsion annoncée de 20,000 personnes à partir de juillet 2007, dans le district de

Kigoma et l'hypothèse d'une augmentation des expulsions à partir du district de Kagera, le gouvernement du Burundi devait, avec l'appui des intervenants humanitaires, procéder à :

- la construction de deux sites de transit pour accueillir les personnes expulsées de Kigoma (Provinces de Ruyigi et de Makamba) ;
- la gestion des deux sites existants en renforçant le volet eau et assainissement ;
- la mise en œuvre d'un programme de réintégration incluant l'habitat, la santé et la nutrition, l'éducation et autres aspects de protection tels que les violences liées au genre, la prévention du VIH/SIDA en concentrant l'action en priorité dans la province de Makamba, province d'origine de près de 70% des expulsés annoncés par le district de Kigoma ;
- le renforcement des interventions, dans le domaine des droits de l'homme et de la protection notamment en matière de plaidoyer pour l'arrêt des atteintes aux droits de l'homme, lors des expulsions et l'accompagnement des personnes expulsées de retour sur leur colline.

Un plan de contingence a été élaboré par l'UNICEF en collaboration avec le gouvernement et les partenaires opérationnels. Les fonds disponibles ont servi à financer les activités prioritaires d'accueil des personnes expulsées : l'enregistrement et le transport ; la gestion des sites de transit.

Durant l'année 2008, 91 118 réfugiés burundais en Tanzanie ont été rapatriés par l'UNHCR. Le nombre total de personnes volontairement rapatriées depuis le début de l'opération en 2002 est de 470 119 personnes. Le nombre de personnes expulsées de la Tanzanie en 2007 et 2008 est respectivement de 9721 et 7953 personnes.

Les activités d'accompagnement des personnes pour leur réinsertion et leur réintégration ont été tributaires de la disponibilité des fonds supplémentaires conséquents. C'est dans ce cadre que deux projets ont vu le jour:

1. Le Projet STABEX dont l'objectif principal est de faciliter la réintégration de 20,000 personnes/6,000 ménages dans leurs collines d'origine avec une attention particulière aux femmes et aux enfants. Spécifiquement le projet doit :

- Soutenir les populations expulsées de Tanzanie à travers la gestion des sites de transit, la distribution du paquet retour, l'enregistrement, le transport et la prise en charge médicale et psychologique.
- Soutenir des activités de réintégration, dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de l'habitat, des populations expulsées, dans leur colline d'origine, ainsi que dans les centres d'hébergement temporaires principalement dans la province de Makamba.

Il était prévu que le projet s'achève début septembre 2008 en mettant fin aux activités de réintégration après celles d'assistance qui s'étaient achevées au mois de février 2008. Une prolongation de 6 mois a été accordée pour continuer la réalisation des activités de réintégration entamées dans le cadre du projet, lequel a pris fin le 4 mars 2009.

2. Le projet « Programme Post-Conflict de Développement Rural (PPCDR) » dont le but est l'assistance aux personnes expulsées de Tanzanie et appui à la réintégration des personnes rapatriées, expulsées et déplacées. Ce projet est mis en œuvre conjointement avec l'UNHCR sur la période d'octobre 2008 à décembre 2009. Le principal objectif du projet est de soutenir la réinsertion des personnes sinistrées burundaises de retour sur leur zone d'origine dans la région du Mosso (Provinces de Ruyigi, de Rutana, de Cankuzo, de Makamba) et la province de Muyinga. L'objectif spécifique est de faciliter l'accueil et la réinstallation de 15,000 personnes / 6,000 ménages expulsés dans leurs collines d'origine avec une attention particulière aux femmes et aux enfants tout en considérant l'égalité de l'assistance accordée aux personnes rapatriées et aux personnes expulsées.

## **OBJECTIFS DE L'EVALUATION**

L'évaluation sera une analyse du niveau d'atteinte des résultats des deux projets dont le premier projet est complètement terminé alors que le second est en cours jusqu'au 31 décembre 2009. L'analyse mettra en exergue les leçons apprises et précisera le niveau d'atteinte des résultats ainsi que les difficultés rencontrées et les solutions éventuelles à préconiser pour la durée restante du deuxième projet et pour les initiatives futures. L'évaluation adoptera une approche participative en associant les acteurs et opérateurs ayant pris part aux activités des deux projets.

Sous la supervision du Spécialiste en Suivi et Evaluation et avec l'appui du chargé des Urgences et de la Section Suivi et Evaluation de l'UNICEF et en collaboration avec les institutions du Ministère de la Solidarité, le consultant aura pour principales tâches de:

- Analyser le niveau d'atteinte des résultats attendus des deux projets ;
- Expliquer pourquoi certains résultats attendus n'ont pas été atteints ;
- Evaluer l'efficacité des rôles joués par les différents obligataires/intervenants impliqués dans la mise en œuvre des deux projets ;
- Tirer les leçons apprises en vue d'améliorer à terme les mécanismes développés et l'implication des communautés locales dans la perspective d'une appropriation par la communauté bénéficiaire ;
- Proposer et encadrer une restitution formative des résultats de l'évaluation à l'attention des obligataires/intervenants concernés pour une meilleure gestion des projets dans l'avenir.

## **RESULTATS ATTENDUS**

Le consultant aura à soumettre une proposition méthodologique et une offre financière lors de la présentation de sa candidature. Le candidat sélectionné soumettra au terme de la première semaine les outils à utiliser pour l'évaluation. A la fin de la consultation, il produira un rapport intégrant les éléments suivants :

- Le niveau d'atteinte des résultats de chacun des deux projets et la perspective d'atteinte des résultats à la fin du second projet ;
- Les difficultés rencontrées et les solutions proposées afin qu'elles puissent servir de leçon apprise pour les initiatives futures ;
- L'appréciation de l'implication des communautés locales à la mise en œuvre des projets et l'appréciation de l'appropriation de l'approche par les communautés locales ;
- Des recommandations pour les mesures correctives à prendre au cours de la période active du second projet ;
- Un plan de restitution formative sur les résultats à l'attention des bénéficiaires.

### **PROFIL DU CONSULTANT**

- Etre détenteur d'un Diplôme Universitaire en Sciences Sociales (y compris en Statistiques, Démographies ou Sociologie), en Sciences Economiques ou équivalent;
- Avoir une Expérience professionnelle d'au moins 5 ans en évaluation participative ou organisation d'enquêtes sociales ;
- Etre membre d'un Cabinet d'études ou d'une Association d'Evaluateurs de projets constituerait un atout ;
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique (Traitement de texte, tableur, Powerpoint et Traitement de données d'enquêtes).
- Avoir une bonne maîtrise du Français écrit et parlé et une connaissance pratique de l'Anglais
- Avoir une bonne aptitude de communication.

### **HONORAIRES**

Les honoraires seront déterminés à l'issue de l'analyse de l'offre méthodologique et financière du consultant.

### **PERIODE**

Octobre 2009

**Préparé par :** Kidasi Sindano, Senior M&E Assistant

**Revu par :** Florentin Donadjè, Spécialiste Suivi-Evaluation

**Certifié par :** Aude Rigot, Spécialiste aux Urgences

**Approuvé par :** Gloria Kodzwa, Représentante



Data Source

Administrative Boundaries: IGEBU, 2003

Map by: OCHA Burundi, 11 June 2004

OCHA-BUR-003-230504-E-A4



This map can be downloaded from [www.ochaburundi.org](http://www.ochaburundi.org)

**LEGEND**



**Province**



**Commune**



The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations